Lisez les nouvelles--nos colonnes en sont bourrées--et aussi les "Petites Annonces."---Les Petites annonces sont le meilleur medium possible entre le patron et l'employé, entre la maîtresse et la servante.

La Patrie

Tous les marchands, qui ont des marchandises d'une valeur spéciale à vendre, annoncent dans "La Patrie," car la clientèle de ce journal se recrute dans les meilleur rangs de la société.

20E ANNEE—No 239—HUIT PAGES | MONTREAL, LUNDI, 5 DECEMBRE 1898 | LE NUMERO: UN CENTIN

EFFROYABLE TRAGEDIE !

Pour avoir vu un autre lui être préféré Pierre Lauzon tue celle qu'il aimait et se flambe la cervelle

TERRIBLE DENOUEMENT D'UN ROMAN VECU

Séparés dans la vie ils se sont unis dans la mort

TOUTES LES CIRCONSTANCES DE CE DRAME SANGLANT

1. Pierre Lauzon, assassin et suicidé. 2. Fabiana Gravel, épouse d'Adelard Ritchot, la victime. 3. Adélard Ritchot, mari de Fabiana Gravel. 4. Albina Gravel, témoin du drame. 5. Joséphine Gravel.

Il y a un mois aujourd'hui, jour pour jour, un honnête journalier de Montréal, du nom de Adélard Richot, conduisait à l'autel, Mlle Fabiana Gravel, une jolie fillette de 17 ans. M. le curé Troie bénissait l'union de l'heureux couple. La cérémonie terminée, les épousés, le coeur rempli d'un immense bonheur, s'acheminèrent vers la demeure du beau-père de la mariée, M. Alexandre Brunet, 84 1-2 rue St-Antoine.

En arrivant à cette résidence, où était réunie toute la famille, Fabiana Gravel, aperçut à demi caché dans l'embrasure d'une porte, un jeune homme, Pierre Lauzon.

Sur sa figure, se lisait une grande douleur.

Le jeune homme, à la vue de la belle et heureuse Fabiana, qui marchait au bras de son époux, fit entendre un cri de désespoir, aussitôt étouffé.

MENACES MYSTERIEUSES.

Lorsque Mme Richot passa devant la porte, où se tenait caché Pierre Lauzon, celui-ci dit assez haut pour être entendu de la mariée : "Fabiana, tu viens de me braver, tu as fais fi de mon amour, rappelles-toi de ma prédiction, elle va s'accomplir !"

Ces paroles de menaces prononcées, Pierre Lauzon se sauva, l'âme remplie d'un morne désespoir, tandis que les nouveaux époux entraient dans la maison de M. Alexandre Brunet, recevoir les bons souhaits et les embrassements de la famille.

Dans la soirée, une vague inquiétude traversa l'âme de l'heureuse Fabiana. Elle se rappelait, au milieu des enivrements de son bonheur, la sinistre prédiction, faite par Lauzon, le jour où elle avait consenti à se laisser courtiser par M. Richot. "Si tu maries un autre homme que moi, je te tuerai !"

"C'est à cette prédiction que faisait allusion le jeune Lauzon, quand il avait parlé à Fabiana, le jour même de son mariage, presqu'à la sortie de l'église.

Naturellement, Madame Richot ne s'arrêta pas longtemps aux sombres pensées qui vinrent hanter son esprit. Il n'est pas aussi méchant que cela, après tout, pensa-t-elle. Le temps finira bien par calmer sa douleur. Il en aimera une autre et il m'oubliera. Et puis, je ne lui ai jamais fait de mal à Pierre. Ce n'est pas de ma faute si je ne ressens pas d'amour pour lui.

Le lendemain, Mme Richot ne pensait déjà plus aux terribles paroles de son ancien amant, et elle alla, avec son mari, demeurer chez son beau-frère, M. Fred. Lamontagne, 217 rue McCord.

VENGEANCE IMPLACABLE

Cependant, Pierre Lauzon, ruminait son projet de vengeance. Il la rencontrerait sur la rue et la tuerait puis se flamberait la cervelle. Toutefois, jusqu'à vendredi dernier, Lauzon ne donna pas signe d'hostilité. Ce jour-là, vers 7 1-2 hrs, p. m., l'amoureux éconduit rencontra sur la rue Notre-Dame Yvonne Brunet, soeur par alliance de Fabiana Gravel et lui demenda où était cette dernière. Je veux absolument la voir, lui parler. Mlle Brunet ne répondit pas à Lauzon et celui-ci entra dans une véritable fureur. La jeune fille dut se sauver à toutes jambes pour échapper aux obsessions du malheureux.

Samedi, dans l'après-midi, vers deux heures, Mme Richot se rendit à l'église St-Joseph et se confessa. Puis elle demeura une heure en prières. Vers 5 heures, accompagnée de sa petite soeur Albina, elle quitta le toit de son beau-père, M. Alexandre Brunet, pour se rendre à sa résidence, rue McCord, préparer le souper de son mari qui devait rentrer vers 7 heures, ainsi qu'il en avait l'habitude.

A LA POURSUITE DE SA VICTIME

Pierre Lauzon se trouva tout à coup sur leur passage. Mme Richot et sa soeur passèrent par les rues Ste-Marguerite et St-Antoine pour se rendre à leur domicile. Lauzon les suivit jusqu'à la rue Windsor sans leur adresser una seule parole.

Il paraissait abîmé dans de profondes réflexions, parfois il chancelait, somme un homme ivre. Le misérable, avant de commettre son double forfait hésitait. Peut-être que sa conscience faisait entendre un dernier cri, le suppliant d'épargner la vie de son ancienne amante, mais le démon de la jalousie devait l'emporter dans cette lutte suprême, et rendu rue Windsor, Lauzon interpella d'une voix rude Mme Richot :

"Viens ici que je te dise un mot."

Mme Richot répliqua qu'elle ne voulait pas l'entendre, qu'il avait à la laisser tranquille, sinon qu'elle avertirait son mari et que ce dernier le ferait sûrement arrêter par la police.

Mme Richot et sa soeur, Albina, traversèrent du côté de la gare Bonaventure, puis entrèrent dans la rue Desrivières. Lauzon s'approcha encore une fois de sa victime et lui dit :

"Qu'est-ce que tu avais à faire..." mais il ne termina pas la phrase commencée. A ce moment la fillette Albina dit à Mme Richot, viens Fabiana, nous allons passer sur la rue Notre-Dame.

AU MEURTE!

L'enfant avait à peine fini de prononcer ces paroles, que Pierre Lauzon, les yeux hagards, la figure contractée sortait un revolver d'une de ses poches, ajustait vivement Mme Richot et faisait feu. La balle laboura le figure de la jeune femme, mais celle-ci n'était pas mortellement blessée. Voyant que sa victime restait debout, le misérable fit feu une seconde fois. Cette fois la balle traversa de part en part la tête de la jeune femme. Elle roula dans la rue baignant dans son sang. En entendant le bruit de la double détonation, un charretier se précipita sur Lauzon qui brandissait encore son revolver fumant et chercha à le lui enlever mais le misérable repoussa le charretier

ET SE FIT SAUTER LA CERVELLE

Le Dr J. M. Campbell qui par hasard se trouvait sur les lieux, fut appelé à donner ses soins à la victime et au meurtrier qui quoiuqe mortellement blessé, respirait encore. Le médecin jugea tout de suite que tout espour de les ramener à la vie était perdu et fit téléphoner à l'hôpital Général.

Quelques minutes après la voiture d'ambulance de cette dernière institution, transportait les deux blessés. La jeune femme a expiré vers 7 heures 30, et le meurtrier ne lui a survécu qu'une couple d'heures.

Un témoin du drame dit que le meurtrier avait fait feu sur Albina Gravel, mais que la balle mal dirigée était allée se loger dans un char du Grand Tronc.

DESESPOIR D'AMOUR

C'est le désespoir d'amour qui a poussé Pierre Lauzon à commettre cet horrible meurtre et cet épouvantable suicide. Il s'était épris d'une folle passion pour Fabiana Gravel, au mois de mars dernier. Il voulait l'épouser, mais son père s'opposa de toutes ses forces au mariage. En juillet, M. Alexandre Brunet, beau-père de la victime, alla trouver M. Lauzon et le pria de permettre à son garçon d'épouser Fabiana. M. Lauzon resta inébranlable. D'ailleurs, dit-il, mon fils ne travaille pas, n'a pas de position, et partant il ne gagne pas assez d'argent pour se nourrir, comment voulez-vous qu'il soit en état de faire vivre une femme.

On le conçoit, ce refus de M. Lauzon exaspéra son fils. Il aimait, il adorait Fabiana Gravel et la pensée qu'elle appartiendrait à un autre le faisait horriblement souffrir. Souvent il avait ouvert son coeur à Mlle Gravel et lui avait répété qu'il la tuerait si elle l'abandonnait. Comme on le voit le misérable a eu le triste courage de tenir parole.

L'ENQUETE DU CORONER

Le coroner McMahon a tenu l'enquête ce matin à l'hôpital Général. Les messieurs suivants ont été assermentés comme jurés : Joseph Blanchard, Joseph Luskip, Etienne Labrie, Cyrille Rochon, Alexandre Arbour, William Larivière, Charles Simard, Raphael Théoret, Alexandre St-Germain, Jules Bélanger, Peter Alasker et Aaron Bronstein.

Le premier témoin entendu a été Josephine Gravel, épouse de Alfred Lamontagne :

"Je suis la soeur de la défunte, Fabiana Gravel. Il y a quatre semaines aujourd'hui qu'elle s'est mariée à Adélard Ritchot. Ce dernier est charretier. Ma soeur, la défunte, est partie de chez ma mère, No 84 rue Ste-Marguerite, vers les cinq heures, pour retourner chez elle. Elle était accompagnée de ma petite soeur, Albina. Je ne l'ai pas revue depuis Je connaissais très bien l'homme qui l'a tuée. C'est un nommé Pierre Lauzon, qui demeurait rue Cadieux. Je le connaissais depuis quatre ou cinq mois. La défunte a été courtisée par Lauzon pendant environ cinq mois. Il a quitté ma soeur environ un mois avant son mariage. Ma soeur Fabiana devait avoir dix-huit ans le 1er mai prochain. Fabiana m'a dit que Lauzon avait menacée de la tuer si jamais elle se mariait à un autre."

Le docteur William Brown, l'un des médecins de l'hôpital, a reçu les blessés. Tous deux étaient sans connaissance, mais respiraient encore. La femme est morte la première à 7.30 p.m., et l'homme à 9.30 p.m. La mort a été la suite de blessures à la tête infligées à l'aide d'un revolver.

Le constable Alfred Fortin produit le revolver. C'est un "Defender" calibre 32. L'arme en question lui a été remise par le capitaine de police Charbonneau qui de son côté l'avait reçue du Dr Campbell.

Le témoin le plus important a été Albina Gravel, âgée de 12 ans ; elle accompagnait sa soeur Madame Ritchot lors de la tragédie. Elle dit :

"J'accompagnais ma soeur, madame Ritchot. Nous sommes parties de chez nous, No 84 rue Ste-Marguerite, et nous sommes descendues par la rue Windsor. J'ai vu Lauzon qui remontait la rue St-Antoine. Il nous a rencontrées et a dit : "Fabiana, viens ici, je veux te parler." Ma soeur a répondu : "Va-t-en, je le dirai à mon mari, et il te fera arrêter." Nous avons continué notre chemin jusqu'au coin de la rue Desrivières. Lauzon nous a suivies et a menacé ma soeur de la tuer. Elle a répondu : "Tu n'es pas assez "blood."

"Lauzon a alors sorti son revolver et a fait feu deux fois. J'ai vu tomber ma soeur. Un monsieur dont je ne connais pas le nom s'est élancé sur Lauzon. Ce dernier s'est tité un coup. J'ai eu peur alors et je me suis sauvée chez maman. Je n'ai pas vu la police. Au moment où il s'est tiré, il n'y avait personne autre que ma soeur et l'étranger. Quand Lauzon est tombé, il avait son revolver à la main."

M. Arthur Deschênes, demeurant au No 356 rue Berri, dit qu'il venait de quitter les bureaux de la compagnie du Pacifique. Il était alors environ cinq heures. Sur la rue St Jacques, près de la rue Lamontagne, il a entendu un coup de revolver. Le témoin croyait d'abord que c'étaient des enfants qui s'amusaient à lancer des pétards. Par prudence, il a pris le milieu de la rue. Il a vu tomber quelqu'un, mais il ne sait pas si c'était un homme ou une femme. Il y avait un homme qui se tenait dans la rue, mais il ne faisait pas mine de s'ruefuir. J'ai entendu, ajoute le témoin, quelqu'un qui criait: "Stop him", stop him!" L'individu que je reconnais comme étant le défunt, Lauzon, au moment où j'arrivais à lui, s'est retourné de mon côté et s'est logé une balle dans la tête. J'ai vu une voiture de médecin venant du côté de l'hôtel Queen's. C'était celle du docteur Campbell. J'ai dit à ce dernier qu'il y avait meurtre et suicide."

Après avoir entendu ces témoignages, le coroner explique au jury qu'il ne leur serait pas difficile d'en venir à cette conclusion, qu'il y avait eu évidemment meurtre et suicide. Les jurés en sont venus à cette conclusion séance tenante.

Jusqu'à midi, personne n'était venue réclamer le corps du suicidé. Le cadavre sera probablement remis aux autorités d'un collège de médecine.

COURS DE SOLFEGE

L'inauguration du cours de solfège de M. J. B. Dubois aura lieu au Monument National, dans la salle des conférences No 6, demain. Pour les dames, de 2 à 4 hrs p. m., et de 8 à 9 1-2 hrs p. m., pour les messieurs.

Les personnes qui ne pourraient se rendre à l'ouverture des cours, mais qui désirent cependant les suivre, voudront bien envoyer leurs noms à M. J. B. Dubois, professeur de solfège, Monument National.

BAZAR DE MAISONNEUVE

La clôture du bazar de Maisonneuve aura lieu demain soir. Les concours seront alors terminés et l'on procédera au tirage des gros lots : un terrain de $400, un poney, un droit de passage sur le chemin de fer de ceinture pour 1899 et un harmonium.

REPUBLIQUE DE COLOMBIE

Colon, Colombie, 5.—Le Dr Manuel San Clement, élu récemment président de la république de Colombie, a pris un congé de soixante jours, mais on pense que, vu son grand âge, il ne rentrera plus en fonction. M. Marroquin, le vice-président, le remplace.

DEUX ASSEMBLEES A LEVIS

Ceux qui s'attendaient à des violences de toutes sortes cruellement désappointés

L'HON. CHS. LANGELIER ET M. BOUTIN-BOURASSA POSENT LEUR CANDIDATURE

M. le Maire Préfontaine parle en faveur de M. Langelier

(Dépêche spéciale).

Québec, 5.—Les deux assemblées électorales qui ont eu lieu hier matin, à Notre-Dame, et hier l'après-midi, à St-Joseph de Lévis, ont été très paisibles, et je puis ajouter une véritable joute oratoire. On s'attendait à de l'acrimonie, à des sorties acerbes, virulentes ; il n'en a rien été.

Les deux adversaires, qui sont après tout, des amis politiques, se sont traités de la manière la plus courtoise.

L'assemblée de Notre-Dame a eu lieu sous la présidence de Son Honneur le maire J. E. Roy. M. Boutin-Bourassa a pris le premier la parole.

Il a dit qu'il se présentait, d'abord parce qu'il ne croyait pas que le choix de la délégation libérale avait été fait d'une manière régulière, ni qu'il était l'expression de la volonté des libéraux du comté, et parce que, ensuite, il était enfant du comté. Il a ajouté qu'il entendait poursuivre la lutte jusqu'au bout, parce qu'on l'avait accusé d'être en quête d'une position.

M. Charles Langelier a chaleureusement remercié la délégation libérale du comté de l'avoir choisi comme candidat. Il a dit qu'il n'en a pas sollicité l'honneur.

Il a lu deux lettres, l'une de Sir A. P. Pelletier le félicitant et lui promettant tout son appui; et une autre beaucoup plus étendue mais conçue dans le même sens de la part d'un ex-député du comté, M. Louis Fréchette. Il a ajouté que s'il ne pouvait pas se dire enfant du comté, ce n'était pas sa faute, parce qu'on ne l'avait pas consulté lorsqu'on l'avait fait naître à Ste Rosalie, dans le comté de Bagot. D'un autre côté, s'il n'était propriétaire dans le comté de Lévis, il ne l'est guère plus à Québec, depuis que le shérif du district lui avait joué le mauvais tour que l'on connait.

M. Préfontaine, maire de Montréal, qui était arrivé la veille, expressément pour appuyer la candidature de son ami, l'hon. Chs. Langelier, a été ensuite appelé à prendre la parole. Il a dit que M. Langelier avait à sa connaissance les sympathies de tous les libéraux du district de Montréal.

Trois ou quatre cents Québecquois avaient traversé à Lévis dans le cours de la matinée pour assister à ces deux assemblées.

CE PROTET DE M. MCKEOWN

Le notaire a mal interprete les mots de "stations de pompes"

Nous mentionnions, hier soir, le fait que M. James H. McKeown, restaurateur, près de l'endroit où se rejoignent les rues Craig et Notre-Dame avait protesté la ville à cause du bruit causé par le poste des pompiers No 8, et demandait la démolition de ce poste, alléguant qu'il en résultait pour ses propriétés des dommages considérables.

M. McKeown a déclaré ce matin qu'il n'avait pas l'intention de se plaindre du poste No 8 des pompiers, mais bien de la station des pompes du département des chemins à l'endroit indiqué plus haut.

Celui qui a donné au notaire qui a préparé le protêt, les informations à ce sujet, a dû dire "station des pompes" et le notaire aura compris par là le poste du département du feu.

En conséquence, M. McKeown a retiré son protêt ce matin.

Il est probable qu'il filera un autre protêt contre le département des chemins.

Morgoff ! Morgoff ! Morgoff !

Les Martyrs de Morgoff, le grand roman à sensation, commencera dans le numéro de Noel à 52 pages du journal "Le Samedi" le prix restant le même 5 cents.

UNE BANDE DE BRIGANDS

On craint qu'ils n'aient pris Montréal pour le centre de leurs opérations

LA POLICE AMERICAINE EST A LEURS TROUSSES

Grosses recompenses offertes a qui les decouvriront

Le reporter de la "Patrie" demandait hier à l'un des plus habiles limiers de Montréal ce qu'il pensait de la terrible bande de voleurs qui dévastant depuis quelques mois notre ville et qui répandent la terreur dans nos campagnes par des coups d'audace extraordinaire.

Ce que j'en pense, répondit le policier, je vais vous le dire en deux mots. D'abord, je suis d'avis que tous les vols avec effraction et à main armée ont été perpétrés par une puissante association de bandits. On ne saurait supposer que des voleurs de peu d'expérience et agissant pour leur propre compte sans auxiliaires pour préparer le terrain des opérations, pourrait longtemps échapper aux détectives et à la police toujours sur les dents. Cette bande se recrute parmi ces cambrioleurs de profession que les pénitenciers vomissent de temps à autre et qui sortent du bagne l'âme remplie de noirs projets. S'il nous était donné de lire les noms de ceux qui se sont inscrits dans le régistre du crime pour faire la guerre aux paisibles citoyens, les dévaliser, s'enrichir de leurs dépouilles, nous reconnaitrions les noms des meurtriers qui ont échappé à la justice américaine. Le chef de la bande ne peut être qu'un Beeler ou l'un de ses rivaux dans le crime. "Vous savez, sans doute, continua le policier, que toute la police montréalaise guette ce misérable, qui s'est rendu coupable d'un horrible meurtre en septembre dernier. Certaines informations nous font croire qu'il a traversé les lignes et qu'il a bien pu élire domicile soit à Montréal même, soit dans les environs.

Beeler est homme à recruter tous les bandits de la plus vilaine espèce. J'ai dans mes cartons la photographie de six voleurs émérites qui ont trompé la surveillance de la police de Chicago et qui ont pris le large. Ce sont les nommés J. Lohr, James Maloney, Joseph S. Simmons, Pat. Murphy, William Kelly et George Murphy. Sur quelle ville ces oiseaux de proie se sont-ils jetés ? On l'ignore encore. Espérons toutefois qu'ils n'ont pas élu domicile dans notre ville, car ils nous donneraient certainement du fil à retordre."

Le reporter de "La Patrie" a réussi à se procurer les photographies et le record de ces bandits tristement célèbres. D'ailleurs, une forte récompense est offerte à celui qui pourrait donner des informations au sujet de Beeler. Si le hasard voulait qu'un de nos lecteurs rencontrât le meurtrier, il n'aurait qu'à aller prévenir le chef de la sûreté, M. Carpenter, ou tout autre détective de cette ville et la recompense ne se fera pas attendre.

Voici le record de R. H. Beeler:

"R. H. Beeler, alias Tom. Beeler, âgé d'environ 35 ans., mesurant 5 pieds 8 pouces, pesant environ 160 lbs., cheveux et barbe roux; yeux bleus et clignotants; front dégarni, épaules légèrement voûtées. Assez tranquille.

Quand il est parti de Denver, il avait une montre en or, mouvement Howard, chaine en plaqué, avec chainons droits d'environ 1 pouce de longueur. Il portait un costume clair, un chapeau mou clair. Une épinglette avec fer à cheval à la cravate. Il avait aussi environ quinze cents dollars en argent sur lui. Fréquente les maisons de jeu et de prostitution. Boit très peu. Beeler était rasé de frais quand il est parti de Denver, mais j'ai appris qu'il s'était laissé pousser la moustache. Il a peut-être de la barbe.

La photographie ci-dessus donne bien sa ressemblance. Il s'habille sans recherche:

Beeler a assassiné Otta Gopte à Byers, Col., vers le 30 septembre 1898 et a volé environ deux mille moutons sur le ranch de Gopte. Il a expédié ses moutons à Omaha, Nebraska, les a vendus à Jones & Cie, a reçu en paiement un chèque qu'il a déposé à la banque Nationale du Colorado à Denver, et au bout de quelques jours il a retiré presque tout l'argent. Il connait parfaitement bien le commerce de moutons.

Je désirerais beaucoup faire arrêter cet homme et je récompenserai généreusement toute personne qui l'arrêterait ou donnerait des informations pouvant amener son arrestation.

Télégraphiez toute information à J. F. Farley, chef de police, Denver, Colorado."

Voici le signalement de chacun des autres voleurs :

J. A. Lohr, âgé de 22 ans, 5 pieds 3 pouces, pesant 138 livres ; cheveux noirs ; blond ; yeux bleux ; habile escroc.

Pat Murphy, 39 ans ; 5 pieds 2 1-2 pieds ; cheveux bruns ; châtain ; yeux bleus ; habile escroc.

James Maloney, 34 ans ; 5 pieds 10 pouces ; 130 livres ; cheveux bruns ; châtain ; yeux bleus azur ; habile escroc.

Wm Kelley, 28 ans, 5 pieds, 7 3-4 pouces ; 143 livres ; cheveux noirs ; châtain ; yeux bleus ; habile escroc.

Jos. S. Simmons, 33 ans ; 5 pieds 10 pouces ; 201 livres ; cheveux noirs ; rougeaud ; yeux bleus azur ; habile escroc.

Geo. Murphy, 21 ans, taille moyenne, 5 pieds 2 pouces ; 135 livres ; cheveux noirs ; brun ; yeux bleus ; petite cicatrice au pouce de la main gauche ; cicatrice sur le bord du nez. Envoyé à la réforme de Pontiac.

Une bande redoutable de criminels.

PRESQU'UNE CATASTROPHE

Un train du Canada Atlantique coupé en deux à St-Polycarpe

LA GARE EST ARRACHEE DE SES ASSISES

Pas de pertes de vie mais de grands dommages

(Dépêche spéciale)

St- Polycarpe Station, 5.—Un terrible accident de chemin de fer est arrivé ici de bonne heure, dimanche matin. Un convoi de marchandises de la Compagnie Canada Atlantique, montant à Ottawa, stationnait en gare, quand arriva un train du Pacifique, se dirigeant vers l'est, et le frappa au milieu. Trois wagons du Canada Atlantique furent endommagés pendant que la locomotive et un des wagons du Pacifique subissaient le même sort. Un wagon fut même projeté sur la gare qui fut, en partie détruite. La construction a été arrachée de sur ses piliers et repoussée à quelques pieds. Le télégraphiste de nuit qui était à son poste, au moment du tamponnement, a été légèrement blessé. Il n'y a pas eu heureusement d'autres accidents de personnes. L'ingénieur et le chauffeur du train du Pacifique ont sauté à temps à bas de la locomotive Les dégâts sont considérables. Il faudra, à ce que l'on dit, reconstruire la gare. Une équipe d'une centaine d'hommes a travaillé durant toute la journée d'hier, au déblaiement de la voie. Un train du Pacifique venant de Toronto, a dû passer par Ottawa, ce qui l'a retardé d'environ une heure.

Les autorités des deux compagnies de chemins de fer ont tenu une enquête à la station même, sur les causes de cet accident, mais cette enquête a eu lieu à huis-clos.

Ce matin, les deux voies étaient parfaitement libres et le trafic était rétabli comme d'habitude.

L'agent de la station prétend qu'il avait mis la lumière des signaux en place, de sorte que l'ingénieur du convoi du Pacifique aurait pu la distinguer. L'enquête fera la part des responsabilités.

C'EST DEMAIN

C'est demain soir, qu'aura lieu à la salle Windsor, le Grand Concert d'Elite, sous le patronage de Son Honneur le maire Préfontaine. Les artistes qui y prennent part, sont des plus estimés.

Prof. J. J. Goulet, Delle Marie Hollinshead, Dme Emma Arcand, Ed. Lebel, Mendoza Langlois, F. A. Langlois, Elzéar Roy, et notre jeune maître-pianiste, Ernest Langlois.

Hâtez-vous de vous procurer vos billets réservés, car ils se vendent très rapidement.

Prix uniforme, 50c. Chez J. A. Hurteau, 1686 Ste Catherine; Ed. Hardy, 1676 Notre-Dame, et branche du "Star", coin Peel et Ste Catherine.

BUTIN DE GUERRE

Norfolk, Vt., 5.— Le coffre-fort du croiseur espagnol Infanta Maria Teresa a été ouvert et l'on y a trouvé une somme de $75,000 environ.

QUI L'AURAIT CRUS

Le Klondyke a Montreal

$4.00 pour 20c
$2.25 " 10

Toutes les personnes qui sont en possession des livrets de la Compagnie Canadienne de livrets de placement établie pour la protection des pauvres et des ouvriers, portant les Nos ci-dessous, devront se présenter au bureau, 538 Lagauchetière, coin St Laurent, et collecter $4.00 en marchandises ou $3.50 en argent.

1211, 1265, 1297, 1401, 1302, 1340, 1506, 1501, 1599, 1804, 1867, 2110, 2112, 2197, 2103, 2123.

$2.25 en marchandises ou $2.00 en argent les Nos suivants:

31, 36, 42, 55, 95, 167, 180, 185, 386, 564.

Tous les soirs la "Patrie" publiera les Nos sortis. Vous trouverez des billets et des livrets au bureau et chez Lamy & Lamy, 1439 Ste Catherine, et Lamy & Desaulniers, 1981 Notre-Dame.

Nos Figaros en convention

ILS AVISENT AUX MEILLEURS MOYENS DE SE PROTEGER MUTUELLEMENT

Incorporation—Examen ection des officiers

Les membres de l'association des barbiers ont eu leur première convention annuelle hier après-midi, à leur salle, No 228 rue McGill, sous la présidence de M. J. T. Fontaine.

Plusieurs délégués de Québec, St-Jean, Sorel, Sherbrooke et autres endroits de la province de Québec étaient présents.

Au cours de ses remarques, lors de l'ouverture de la séance, M. le président Fontaine, regrette que l'assemblée ne soit pas plus nombreuse. Il espère cependant que la qualité suppléera au nombre. Le but de l'assemblée est que tous les gens qui exercent le métier de barbiers se donnent la main afin d'obtenir auprès de la législature le passage d'un bill qui leur donnerait le droit de se tenir la tête haute comme aucun autre corps incorporé.

Il lui fait plaisir de constater que plusieurs délégués venus de différentes parties de la province, veulent appuyer le mouvement. Il s'agit de la création d'une union protectrice parmi les barbiers. L'on procèdera sous peu à l'élection des membres qui se rendront en députation auprès du gouvernement, le 12 janvier prochain.

M. Bouchard, de Québec, louange l'association qui veut obtenir pour les barbiers certains règlements qui les protègeront à l'instar de toute autre association.

On demande surtout que les barbiers du Canada obtiennent auprès du parlement un acte semblable à celui qui a été adopté par l'état du Minnesota, et dont les points principaux sont les suivants:

Acte pour régulariser la pratique du métier de barbier, la licence des personnes exerçant tel métier, et pour assurer le meilleur apprentissage de tels ouvriers, tel que jugé à propos.

M. Boucher, de Québec, approuve l'idée d'une convention des barbiers de Montréal. La future association demande certaines réformes qui auront l'appui du public et il ne doute pas que la législature ne l'accorde.

M. Lacroix, ex-président de l'association des barbiers de Québec, après 30 années de pratique, se déclarera heureux lorsque la législature aura satisfait aux justes demandes des barbiers. Il demande l'union de tous. C'est le seul moyen de faire comprendre au gouvernement, combien leur cause est juste.

M. Simoneau adresse la parole à l'assemblée dans le même sens, ainsi que M. Patenaude, de St Jean. L'hon. M. F. G. Marchand, premier ministre de la province de Québec, et l'hon. M. Parent, maire de Québec, ont tous deux promis, disent ces messieurs, de donner leur support aux barbiers. Il ne faut pas rester inactif, dit M. Simoneau. Soyons unis.— L'Union fait la force.— Que cela soit la devise des barbiers, dorénavant. De là viendra la réussite.

M. Marois, délégué de Québec, adresse aussi la parole à l'assemblée dans le même sens. La grande question est surtout de se prémunir contre certains individus qui, sans avoir fait l'apprentissage voulu, exercent le métier de barbier.

M. Marois fait aussi une sortie à fond de train contre les barbiers qui font la barbe pour 5 centins. Il devrait exister un bureau d'examinateurs et personne ne devrait exercer le métier de barbier sans être muni d'un certificat. Ce serait en même temps une protection pour le public en général.

M. le docteur Legault, médecin de l'association des barbiers, en quelques paroles bien appropriées, fait un résumé des conséquences que pourrait encourir une personne qui se mettrait entre les mains d'un barbier incapable. On peut contracter une maladie de peau, qui équivaut à une maladie chronique. Au point de vue hygiénique M. le Dr Legault n'a pas le moindre doute que le but que les barbiers se proposent rencontrera l'approbation de toutes les personnes bien pensantes. Il est aussi de ceux qui croient que tous les aspirants au métier de barbier devraient subir un examen. La question principale est la propreté surtout.

Après quelques autres remarques de MM. Collins, de Sherbrooke, Desroches et autres, l'assemblée est levée.

Les personnes présentes ont été ensuite les hôtes du président, M. J. T. Fontaine. Une soirée des plus agréables a été passée sous son toit hospitalier.

Espérons que les barbiers de la province de Québec réussiront dans le but qu'ils se proposent d'atteindre.

A la séance du soir, les élections ont eu lieu avec le résultat suivant :

Président, M. J. T. Fontaine, Montréal.

1er vice-président, M. A. Ouellette, Lévis.

2e vice - président, M. A. V. Marois, Québec.

3e vice-président, M. D. Blanchard, Cookshire.

4e vice-président, M. Victor Laflamme, St-Hyacinthe.

5e vice-président, M. E. Mirault, Joliette.

6e vice-président, M. V. P. Simoneau, Sherbrooke.

Trésorier, M. C. Patenaude, Saint-Jean.

Secrétaire-archiviste, M. J. E. Bouchard, Québec.

Comité de législation : MM. J. T. Fontaine, A. Ouellette, C. Patenaude, J. E. Bouchard, W. Lacroix.

Le titre par lequel il convient de désigner la nouvelle association est l' " Association des Barbiers de la Province de Québec."

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVEE DU LABRADOR

Le Labrador, de la ligne Dominion, est arrivé à Halifax, hier, venant de Liverpool via Moville, avec vingt-six passagers de cabine, trente et un de seconde, et cent vingt-neuf passagers d'entrepont. Les passagers de cabine sont les suivants :

Rév. F. W. Armstrong, S. Beaudin, M. H. Beaudin, R. J. Bidwell, Stapleton, Calecott, Mlle Mabel L. Dafoe, Mlle B. Dufresne, John Fothergill, madame Fothergill, Mlle S. A. Fothergill, Mme M. Goldie, Mlle R. Goldie, Mlle Deharven, M. et Mme Margarette, Damien Masson, G. Obrue, capt. Bullen Smith, J. W. Spearmans, A. J. G. Swinney, C. T. Tyrer, A. R. Waterfoll, Trevor, Wilkinson, Mme Wood.

Yokohama, 3.—Le vapeur de la compagnie du Pacifique, Empress of India, est parti pour Vancouver, hier après-midi.

NAVIGATION INTERIEURE

Port Dalhousie, 3.—Remonte, vapeur J. R. Langdon, Ogdensburg à Chicago, cargaison générale. Descend, vapeur Bannockburn, Fort-William à Kingston, blé.

Port Colborne, 3.— Descendent, vapeurs Monteagle, Chicago à Oswego, blé ; Arabian, Fort William à Prescott, blé ; W. B. Morley, Milwaukee à Oswego, orge.

SAULT STE-MARIE

Remontent, Northern Light, Pentland et Wilson, avec barges.

Descendent—Grover, Mascaba, Marcia, Kaliyuga, Fontana, Ross, Norton, Two Richards, Langell, Arenac, Moore, Pickands, Clint, Hoyt, avec barges, Lyon, Rosedale, Sacramento, Algeria, Pease, Planet.

Selwyn, Eddy, Oglebay, Trevor barges, Rosemount, Aztec, Zapotec, Kearsarge, Tilley, Centurion, Mariana, Maida, Osceola, North Star.

NOUVELLE SENSATIONNELLE

Un mari disparu depuis 25 ans donne signe de vie

Westbrook, N.-E., 5. — Une sensation nous vient de Westbrook, N.-E. Il y a 25 ans passés un nommé Nelson, qui vivait alors à Truro, disparut soudainement. Un bon matin il se rendit à son bureau, et on n'entendit plus parler de lui. On fit des recherches partout, mais on aurait dit que la terre l'avait avalé tout rond. Or, il y a quelques jours, Madame Nelson, qui demeure maintenant à Westbrook, reçut une lettre de son mari. Il est dans le sud de l'Afrique et lui dit avoir ramassé cent mille piastres. Il a envoyé un beau gros chèque. La fidèle épouse a toujours cru qu'il lui reviendrait un jour.

CLOTURE D'UNE RETRAITE

La clôture de la retraite des jeunes gens de la congrégation St-Jacques a eu lieu hier.

Le matin une messe solennelle a été chantée par l'Union Sainte-Cécile, puis il y a eu communion générale.

Le soir un salut précédé d'un sermon très éloquent par le Rév. P. Béchet, dominicain et prédicateur de la retraite, a eu lieu.

Programme du salut :

Le chant et la musique étaient dirigés par MM. A. Levallée-Smith, J. N. Fournier et L. Bernier.

LES CANADIENS A PARIS

Inscrits au Commissariat-Général du Gouvernement du Canada à Paris, 10, rue de Rome; à la date du 15 novembre.

M. J. P. A. des Trois-Maisons, Montréal, Grand-Hôtel.

Mme Elzéar Fiset, Québec, 49, rue Lafayette.

Mlle L. A. Fiset, Québec, 49, rue Lafayette.

M. Elzéar Th Fiset, Québec, 30, rue Lafayette.

M. Charles Berger Bayer, Montréal, 4, rue Merlay.

M. George Duflos, Fannystelle, Manitoba, 64 rue La Bruyère, Versailles.

M. et Mme E. Marquette, Montréal, Hôtel Cosmopolite.

Mme S. Beaudin, Montréal, Hôtel Cosmopolite.

Comté de St-Paul-Seitz, Montréal, Hôtel Bedford.

M. E. T. Scammell, Londres, Hôtel Bedford.

M. Eugène Tarte, Montréal, Hôtel Terminus.

M. J. E. Robillard, Montréal, Hôtel Terminus.

M. et Mme Jean Prévost ont quitté Paris à la fin du mois, pour faire un voyage dans le midi, l'Italie et l'Algérie.

Mme J. Richardson s'est embarquée, à Liverpool, à bord du "Gallia", de la ligne Beaver, le 5 novembre.

Le docteur Richardson s'en va continuer ses études médicales à Paris.

M. le docteur E. St-Jacques a quitté Bonn-s-Rhein; il est en ce moment à Bruxelles, où il compte passer l'hiver.

M. et Mme Emile Marquette, Mme S. Beaudin, Mlle B. Dufresne, le docteur Damien Masson se sont embarqués à Liverpool, à bord du "Rabrador", de la ligne Dominion, le 26 novembre.

LA BOUCANE

Assistaient à la réunion du samedi 12 novembre: MM. E. Marquette, agent d'immigration de la Province de Québec à Montréal, Eugène Tarte, éditeur de la "Patrie" (de Montréal), J. E. Robillard, Elzéar Fiset, avocat de Québec, Pierre Foursin, Edwin E. Howard, docteur G. Aubry, Ch. Bayer, docteur O. Normandin, docteur A. Laramée, docteur A. F. Mercier, docteur James Richardson, J. O. Marchand, docteur F. O. de Martigny, Paul de Martigny, Oswald Soulière, Chs. Dion, N. Lacroix, etc.

BROMA

Cette préparation scientifique se prend dans tous les cas d'anémie, faiblesse générale, maladie du sang ou des nerfs, etc. Si les personnes prises de ces maux faisaient usage du BROMA elles en seraient enchantées ; leur santé de mauvaise deviendrait bonne, florissante ; leur sang serait enrichi, reprenant son ancienne teinte rose ; leur faiblesse disparaîtrait comme ces brumes légères que poussent au loin les brises du printemps. Prenez avec persévérance cette excellente préparation, ce tonique sans rival et soyez assuré de votre guérison. 5 12 19 26

QUATRE LOTS DE $250 POUR RIEN

En demandant à vos fournisseurs, pour chaque 25 cents d'achat, un billet de tirage de "The Back River Park", Chambre 511, Bâtisse du Board of Trade. 237 jno

PROSPERITE ETONNANTE

Des colonies Canadiennes-Françaises du district d'Edmonton

Une veritable Terre Promise

Un ami de la "Patrie" nous adresse la correspondance suivante, que nous publions avec plaisir. Au dire de "Magloire", nos compatriotes du district d'Edmonton sont heureux et satisfaits de leur position. On sait que le district d'Edmonton est le champ de colonisation fertilisé par le travail de notre ami, M. l'abbé Morin, prêtre colonisateur.

Monsieur le directeur,

En parcourant les différentes colonies canadiennes françaises du district d'Edmonton, on est vraiment étonné du progrès qui s'y fait continuellement : St-Albert, Morinville, Rivière qui Barre, St-Pierre, sont en pleine voie de prospérité, on en dit autant des autres localités : Fort Saskatchewan, Stoney Plain et Beaumont, que je n'ai pas encore eu le plaisir de visiter. Tout le monde est encouragé, les parents, les enfants, les domestiques rivalisent de zèle pour vanter le pays et traduire la satisfaction qu'ils éprouvent d'y être établis.

Sans doute qu'on n'a pas encore oublié les parents, les amis qu'on a laissés là-bas —à Québec ou au-delà des lignes,—l'on pense encore aux êtres chéris auxquels on a dit au revoir, et chaque lettre qui arrive d'en bas fait verser des pleurs au souvenir de ceux que l'on espère revoir un jour, bientôt; ces sentiments sont trop légitimes pour ne pas les approuver ou pour y trouver à redire.

Les liens d'une grande d'amitié formés par plusieurs années de bienveillance mutuelle ne peuvent se rompre en un jour ou par quelques mois d'absence ; le coeur aime toujours à se nourrir des jouissances passées, mais ces larmes versées au souvenir de parents ou d'amis éloignés, sont vite séchées à la vue de riches troupeaux d'animaux, de nombreux meulons de grain, ou de magnifiques champs bien préparés à recevoir la semence au printemps. L'activité, l'entrain qui règnent dans les colonies, excitent l'émulation et l'on reprend courage en pensant que l'avenir ici, offre des espérances que l'on n'aurait pu concevoir ailleurs. En effet, ce pays de l'ouest est appelé à devenir un jour, remarquablement riche, si l'on considère son sol, son climat et ses diverses ressources naturelles.

L'immigration continue d'affluer de ce côté, chaque semaine voit arriver de nouvelles familles, attirées par des parents ou des amis déjà installés dans le pays depuis quelques années.

Si nos compatriotes des Etats-Unis étaient plus secourus, plus encouragés par le gouvernement, combien de braves familles prendraient le chemin de l'ouest et apporteraient ici le concours de leur énergie; que de belles paroisses l'on pourrait fonder au nord de Morinville, à l'est de St Albert ou dans le voisinage du Lac Castor. Si une partie des sommes votées par nos gouvernants pour attirer une population étrangère au pays, était affectée au rapatriement des Canadiens-Français, quels beaux résultats nous pourrions montrer après une année ou deux de travail. Car il n'y a pas de doute, la chose est prouvée, le Canadien-Français ne craint pas la concurrence pour la culture et les travaux champêtres.

J'ai vu des familles de 8, 10 et 12 enfants arrivées ici avec quelques centaines de piastres, il n'y a pas encore quatre ans, recueillir cette année deux mille minots de grains, plus cent cinquante à deux cents minots de beaux légumes. Il a fallu se priver de bien des choses, dans les premiers temps; la maison n'était pas bien confortable, la table maigrement servie, les habits devenaient râpés, mais il fallait faire des sacrifices et on les faisait de bon coeur. Dans l'intervalle le champ s'agrandissait, le troupeau d'animaux s'augmentait, l'aisance arrivait lentement, mais sûrement; aujourd'hui ces familles ne regrettent pas d'avoir mangé comme elles le disent leur pain noir le premier.

Combien de familles pourraient en faire autant, mais il leur manque la détermination; on parle de l'Ouest, on en cause avec tout le monde, on s'en occupe habituellement, mais l'on ne se décide pas. M. l'abbé Morin déclare avoir plus de deux cents correspondants qui lui promettent de venir depuis plusieurs années.

Que ces braves gens renoncent donc à toute hésitation; que, sur la voie d'un bon conseiller, ils prennent le chemin de l'Ouest et avant longtemps ils béniront la Providence de leur avoir suggéré une si bonne idée.

"MAGLOIRE."

DRAME EPOUVANTABLE

Un pere tue sa fille et se suicide

Un drame épouvantable s'est déroulé près de Decorah (Iowa); un sieur John Gross a tué sa fille, qui était sur le point de quitter la maison paternelle contre le gré de ses parents, et s'est tué ensuite. Dans la matinée, Gross avait dicté son testament à sa fille et l'avait obligée à renoncer au profit de sa mère à la part lui revenant. A peine avait-elle fini d'écrire, que Gross lui tirait deux coups de fusil à la tête et à la poitrine et l'achevait en lui brisant l'arme sur le crâne. Aux cris désespérés poussés par la jeune fille, son frère était accouru, mais le père l'avait éloigné en le mettant en joue. Mme Gross ellemême n'a dû le salut qu'à sa fuite précipitée. Prenant ensuite un autre fusil, Gross a placé le canon dans sa bouche et a pressé la détente avec son pied; le coup lui a enlevé le sommet du crâne. Avant de se tuer, il avait brûlé le testament qu'il avait forcé sa fille à écrire.

Nous offrons en vente pour $375 à $25 comptant et $10 par mois un piano Mason & Hamlin, de Boston, dont le prix régulier est de $700. Ce piano, grand format, caisse en beau noyer, est un des plus améliorés de cette manufacture.

Ce prix est de très peu plus élevé que le prix d'un piano inférieur de manufacture canadienne ou d'un piano américain de manufacture inconnue ou ne portant pas de nom de fabricant.

La Cie de Pianos Pratte, 1676 rue Notre-Dame et 2334 Ste-Catherine.

L'ELEPHANT AMOUREUX

La jalousie l'avait rendu furieux

Et l'on a du l'occire

Londres, 5. — Acheté 25,000 francs chez un marchand de Hambourg, importateur de fauves, et pesant quatre tonnes et demie, l'éléphant Nick était, depuis quelques années, le plus bel ornement de la ménagerie Barnum, qui donne en ce moment, à Stoke-on-Trent, Angleterre, ses représentations. Doux, intelligent, artiste, sensible à la musique, instruit à se dresser sur ses pattes de derrière et à tourner sur lui-même en suivant avec exactitude le rythme berceur de la valse, il faisait l'orgueil de son dompteur, l'admiration des grandes personnes et la joie des enfants. C'était un éléphant modèle. Il semblait que ce sage fut destiné à couler d'heureux jours.

Mais l'amour, qui perdit Troie, lui devait être funeste : Nick conçut pour une jeune éléphante une folle passion. A dater de ce jour, Nick fut méconnaissable. D'abord mélancolique, il s'aigrit peu à peu. Indocile au dompteur, rebelle à la musique, la danse pour lui n'eut bientôt plus de charmes : il semblait que les joyeux accents de l'orgue à vapeur irritassent son chagrin : il ne répondait plus que par des barrittements de douleur à la fanfare des cuivres. La société de ses pareils lui devint intolérable et, dès qu'un mâle se permettait à l'endroit de son amante la plus innocente galanterie, il entrait tout à coup dans de furieux transports, se ruait sur son rival, le déchirait de ses défenses et menaçait de même quiconque tentait d'intervenir. Il fallut se convaincre que Nick était en proie aux tourments de la plus effroyable jalousie.

Dans son délire, l'amoureux pachyderme était si redoutable que l'administration de la ménagerie crut devoir aviser. On tint conseil, et, considérant que, poussé à cet excès, le mal était incurable, on décida de mettre à mort ce dangereux Othello. Nick fut conduit sous une vaste tente : ses pieds furent attachés à quatre piquets; une corde, bouclée en noeud coulant, fut jetée sur son cou ; cinquante hommes s'y attelèrent et tirèrent en courant jusqu'à ce que le pachyderme, masse énorme pantelante, fut tombé sur le sol, étranglé et râlant. Ainsi périt, victime de sa folie, cet amant malheureux. S'il eut, avant d'exhaler son dernier souffle, le temps de se rendre compte de la situation, Nick a dû emporter dans l'autre monde une médiocre idée de la justice humaine, qui pour les mêmes crimes passionnels, acquitte les hommes et exécute les éléphants.

LE DERNIER PLAT

Voilà le dernier cri, le plat à grand succès à Marlborough house. Le prince de Galle n'aime que la cuisine française; son chef doit se mettre en rapport avec tous les chefs de l'Europe et de l'Amérique, pour se procurer les recettes de plats que son auguste maître a daigné trouver bons en voyage — comme tous les gourmets, le prince aime les petits plats raffinés. Pour lui, il n'y a qu'à Paris qu'on mange bien, et c'est à Paris où pour la première fois, dans un restaurant où le chef est célèbre, on a servi au prince les petits poussins sur canapés.

Ces poussins, âgés au plus, de huit semaines, se trouvent maintenant un peu partout à Paris; ils ne sont pas plus gros qu'une caille, et d'une tendresse de chair et d'os extraordinaire. Bien rôtis et couchés sur des canapés de pain doré dans du beurre très fin, c'est un plat pour les connaisseurs.

La vieille reine, moins difficile que son fils préfère la cuisine écossaise. Elle est devenue, du reste, d'une grande sobriété: ne prenant qu'un repas par jour, à 2 heures et n'assistant que peu de temps au repas du soir qui est servi à 9 heures et où elle ne prend qu'une tasse de bouillon et un peu de "Queen's bread", pain très cuit et très doré fait exprès pour elle.

L'AFFAIRE MUSKETT

Vancouver, C. A., 3.—A. R. Muskett a été condamné à six mois de prison pour avoir, de complicité avec son père, fraudé plusieurs maisons de Montréal.

L'EPOUSE D'UN BIJOUTIER DE DUNNVILLE

Guérie des palpitations de cœur et de l'étouffement par les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs

Mme D. E. Lassalle, de la rue Canal, Dunnville, Ont., dont le mari tient un magasin de bijouterie et est l'un des ci-

toyens les mieux connus et les plus amis du progrès de Dunnville, Ont., donne la description suivante de sa récente expérience avec les pilules de Milburn pour le coeur et les nerfs.

" J'ai pris les Pilules de Milburn pour le coeur et les nerfs, pour la faiblesse nerveuse, l'étourdissement, les palpitations du coeur, les accès d'étouffement la nuit et l'insomnie. Avant d'en avoir fait usage je ne pouvais avoir un sommeil réparateur et mes nerfs étaient si souvent faibles que j'étais très alarmée au moindre bruit et facilement inquiétée.

" En février dernier je commençai à faire usage de ce remède et il fut le remède convenable pour mon système nerveux faible et épuisé. Les Pilules de Milburn pour le coeur et les nerfs ont rendu mes nerfs forts et sains et ont donné à mon coeur une action régulière et normale.

" Je dors bien maintenant et je suis mieux sous tous les rapports. Je les recommande de grand coeur à toutes les personnes qui souffrent comme j'ai souffert."

Les Pilules de Milburn pour le coeur et les nerfs guérissent les palpitations, les accès de faiblesse et d'étourdissement, la nervosité, l'insomnie, l'anémie, le teint pâle et blême, les maladies de la femme et toutes les maladies produites par le désordre nerveux, la faiblesse du coeur ou le sang trop pauvre. Prix, 50c la boîte ou 3 pour $1.25, chez tous les pharmaciens. T. Milburn & Cie, Toronto, Ont. (1s)

L'AFFAIRE DREYFUS

Réunion de dreyfusistes

LE CAS DE PICQUART

Paris, 5. — Les amis de Dreyfus se sont réunis hier et ont adopté une résolution demandant que le colonel Picquart ne soit pas poursuivi, la revision du procès Dreyfus et la punition des accusateurs de ce dernier. M. de Pressensé, rédacteur du "Temps", a accusé les autorités de manquer d'énergie dans l'administration de la Justice.

Le ministre de la guerre M. de Freycinet, pour prouver jusqu'à quel point il est favorable à Dreyfus, a décidé que le dossier secret serait communiqué à la Cour de Cassation, à la condition expresse que certains documents ne seront pas livrés à la publicité.

Le "Rappel" organe dreyfusiste, prétend savoir que des poursuites vont être intentées au lieutenant-colonel du Paty de Clam. C'est là, dit le journal, le résultat d'une enquête que M. de Freycinet, ministre de la guerre, a faite au sujet des rapports de cet officier à différentes questions se rattachant à l'affaire Dreyfus. Un autre organe dreyfusiste, le "Siècle", publie un violent article contre le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

On assure que la Cour de Cassation recevra lundi le dossier secret du procès Dreyfus. Le "Matin" affirme que le dossier secret ne contient rien de nature à causer une sensation, et il déclare que le nom de Dreyfus n'y figure pas. Le dossier, dit le journal, semble prouver que quelque officier français, qui n'est pas nommé, avait des relations avec des attachés militaires de plusieurs puissances.

Le "Radical" dit qu'il est informé qu'une lettre écrite par le commandant Esterhazy—lettre qui a été saisie à l'instigation de la Cour de Cassation montre que feu le lieutenant-colonel Henry était à la merci d'Esterhazy. La lettre en question était adressée à Jules Roche, à cette époque rapporteur du budget de la guerre, à la chambre. Esterhazy offrait à M. Roche de lui fournir des informations concernant le bureau d'Henry au quartier général militaire.

Le "Matin" dit qu'on va discuter la question de suspendre l'enquête que fait la Cour de Cassation dans l'affaire Dreyfus, pendant le procès de Picquart, au cas où la cause de ce dernier ne serait pas ajournée.

Une réunion a été tenue samedi soir, dans la salle du Grand Orient, en faveur de la revision du procès Dreyfus et pour protester contre le procès Picquart. Des discours ont été prononcés par MM. Anatole France, Paul Reclus, Joseph Reinach, ancien député, et d'autres personnes demandant l'abolition des conseils de guerre. L'assemblée a voté un ordre du jour exprimant son admiration pour l'ex-lieutenant-colonel Picquart.

Après la réunion, des manifestations hostiles à MM. Drumont et Rochefort ont eu lieu devant les bureaux des journaux l'"Eclair" et la "Libre Parole."

Londres, 5.—Des informations reçues de Paris disent que l'autorité civile n'a pas le droit d'intervenir dans le procès militaire de l'ex-lieutenant-colonel Picquart. Les poursuites contre ce dernier ont été jusqu'à présent conformes à la lettre et à l'esprit de la loi. Le ministère, ainsi que la majorité des députés, n'approuvent pas les poursuites contre l'ex-lieutenant-colonel Picquart, mais MM. Dupuy et de Freycinet considèrent cette tentative d'intervention comme dangereuse et susceptible de causer un conflit entre l'autorité militaire et l'autorité civile à un moment critique.

Les dreyfusards fanatiques préconisent en faveur de l'ex-lieutenant-colonel Picquart l'adoption des mêmes mesures arbitraires qu'ils ont condamnées lorsqu'on les a appliquées contre Dreyfus. Ils ne peuvent faire changer l'attitude raisonnable adoptée par M. Dupuy, attitude que ce dernier considère comme essentielle pour la sûreté de la République et qui est approuvée par les hommes d'opinions modérées.

On a appris d'une source autorisée que les législateurs français doutent que la Cour de Cassation ait en ce moment le droit d'empêcher la comparution devant un conseil de guerre de l'ex-lieutenant-colonel Picquart ; on ajoute que l'intervention de la cour est improbable.

La discussion relative à l'affaire Picquart indique que des républicains de toute nuance sont maintenant en faveur de la révision du procès Dreyfus et qu'ils appuient l'autorité civile en ce qui concerne la communication à la cour de Cassation du dossier secret. Le gouvernement est disposé à donner toute l'aide possible à la cour de Cassation.

MARIAGE PRINCIER

Londres, 8.—On annonce le prochain mariage du prince George de Grèce avec sa cousine, la princesse Victoria de Galles.

Sur le champ de courses:
—On a tout de même bien perfectionné la race chevaline...
—Oui, pendant un siècle... pour arriver à la bécane et aux automobiles!

Un Grand Feu

Réchauffe confortablement votre demeure, mais vous ne profitez que de la moitié de la chaleur - l'autre moitié est absorbée par la cheminée. Si vous pouviez conserver toute la chaleur à l'intérieur, vous n'auriez besoin que d'une moitié moindre et réduiriez d'autant la facture de votre fournisseur de charbon. Ce qu'il vous faut c'est un radiateur Rochester. Il remplace une longueur de tuyau et répand toute la chaleur à l'intérieur de la maison. Venez voir fonctionner ces radiateurs adaptés à nos poêles dans notre magasin.

E. Cavanagh Co
COR. NOTRE DAME & SEIGNEURS STS.

Henry Morgan & Cie,

Etablie en 1845. . . . COLONIAL HOUSE
. . . Place Philippe, Montréal . . .

DEPARTEMENT DES CHAUSSURES

Chaussures pour Patins

Chaussures à patin en veau tan Willow pour Dames.

Chaussures noires à patin, en veau Wicker, pour dames.

Chausures à patin en veau Box, noires, pour dames.

Chaussures à patin en peau de chèvre, noires, pour demoiselles.

De tous points et de toutes grandeurs.

DEPARTEMENT DES CONFECTIONS

Habillements confectionnés de haut grade pour Garçons de tous les ages

Nouveaux complets d'automne en tweeds écossais et canadiens.

Nouveaux complets d'automne Eton avec pantalons noirs ou pantalons rayés gris.

Nouveaux reefers d'automne, en Frieze irlandais, en draps rudes ou en drap beaver.

Nouveaux pardessus d'automne en étoffes couvertes, doublés ou non.

Nouvelles culottes et nouveaux pantalons courts de divers genres en tweeds et en serge pour l'automne.

Département d'Optique

Un assortiment spécial d'appareils photographiques prenant des clichés de 3 1-4 x 3 1-4 jusqu'à 5 x 7.

Aussi des plaques sensibles, pieds, catalogues, etc.

Avis Spécial

Le nouveau catalogue est prêt, et il sera envoyé franco à n'importe quelle adresse, sur demande.

Département des Commandes par la poste

Toutes les commandes reçoivent la plus grande attention.

Henry Morgan & Cie.

Dr GENDREAU DENTISTE 20 St-LAURENT MONTREAL
AVANT APRES EXTRACTION SANS DOULEUR
DENTIERS ALUMINIUM VULCANITE COURONNES DENTS OR OBTURATION OR ARGENT CIMENT

Dr A. BROSSEAU, Dentiste
7, rue St-Laurent

Extraction des dents d'après les méthodes les plus perfectionnées et confection de fausses dents capables de remplacer avantageusement celles que la nature avait mises aux machoires. 96 lan

Le Dentiste... BERNIER
(Ci-devant Mathieu & Bernier)
Informe respectueusement sa clientèle qu'il a transporté ses salons dentaires au
... No 60, RUE SAINT-DENIS...
Deux portes plus haut que le Jardin Viger.
... Procédés Modernes.

Dr FRANCHERE
... DENTISTE ...

Gradué des Etats-Unis et du Canada. Professeur au Collège Dentaire. Extraction des dents sans douleur. Procédés américains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentures de tous genres, prix modérés.
1592 rue Ste-Catherine
Vis-à-vis chez MM. Dupuis Frères.

Paquette & Godbout
... MANUFACTURIERS DE...
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures de toutes sortes, Decoupages, Tournages, etc.
Une spécialité pour les Autels et intérieur d'Eglises . . . .
COIN DES RUES WILLIAM ET ST-CASIMIR
SAINT-HYACINTHE. 42 la

. . . TEL. BELL 2287 . . .
L. Z. GAUTHIER
Achitecte et Evaluateur
Bâtisse Banque d'Epargne, Chambre No 7
180, rue St-Jacques, - - Montreal
18 lan

P. LECLERC, Sr. P. LECLERC, Jr.
P. LECLERC & FILS,
Fabricants de Corniches et Ornements en Tole Calvanisée
Couvertures en Ardoise, Poseurs d'Appareils de Chauffage à eau chaude et à vapeur, plomberie, gaz, etc, etc.
Bureau et Atelier 1454 rue Notre-Dame,
Téléphone 1970. 26 la MONTREAL.

Tél. Bell 7177. Tél. Marchands 90.
HORMISDAS CONTANT
ENTREPRENEUR-PLATRIER . . .
Ouvrages en ciment de toutes sortes
Boîte à lettres, 475; Lagauchetiere
Bureau, 190 Beaudry
Près de la rue Ste-Catherine . . . Montréal
Plâtrage et ouvrage au ciment faits à ordre.

Hotel Carre Viger
334-336 rue Craig, Coin de la rue Berri
Un nouvel hôtel magnifiquement meublé. Ses repas et ses liqueurs sont tout aussi bons que l'hôtel, et les hôtes y trouveront tout le confort possible.
JOS. COUTURE & CIE, Propriétaires.

Hotel Riendeau
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. . . . . .
Quelque pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier, MONTREAL
JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

BUREAU ET ATELIER COTE-DES-NEIGES Montreal | Propriétaire de Carrières de Granit rouge, rose et gris
J. BRUNET
Importateur et Manufacturier de Monuments en
Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC.
De toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application. Côte-des-Neiges. Téléphone 4666. (Connection gratuite pour Montréal

La Société des Arts du Canada, 1666 rue Notre-Dame, Montréal. Tirages tous les mercredis. Lots d'une valeur variant de $200 à $1.800, 10 cts le billet. oj nfj

INJECTION
GOUTTES VENITIENNES
Seul Traitement sérieux capable de guérir RAPIDEMENT les Echauffements et Ecoulements.
(Employé à l'hôpital RICORD de Paris)
PARIS, Phie BOULET, 36 avenue Duquesne.
A Montreal : Phie ARTHUR DECARY.

Au Boulevard Saint-Denis

Inauguration du système d'aqueduc hier après-midi

GRANDE DEMONSTRATION POPULAIRE

Les échevins Prenoveau et Martineau doivent être fiers de leurs électeurs du Boulevard St-Denis et du Parc Amherst. La démonstration d'hier après-midi au coin des rues Labelle et Beaubien a été couronnée de succès. Les contribuables ont tenu à honneur d'exprimer leur reconnaissance à leurs représentants qui par leur énergique travail ont réussi à obtenir du conseil de ville un service d'eau pour cette partie florissante du quartier annexé.

Les drapeaux flottaient sur toutes les maisons dont plusieurs étaient superbement décorées. Une estrade avait été élevée à quelques pieds de l'église St-Edouard et on l'avait décorée à profusion de banderoles et de drapeaux.

La foule considérable en dépit de la bise qui soufflait avec violence, n'a pas ménagé ses applaudissements aux orateurs de la circonstance. On remarquait la présence d'un grand nombre de dames et l'on sait qu'à l'ancien Côteau St-Louis nos Canadiennes réalisent parfaitement le beau type de la race.

Les invités ont été rejoints au poste des pompiers de la rue Amherst par le comité d'organisation, la Garde Indépendante de Salaberry sous le commandement de M. Lorge, et la musique de la police, sous la direction de M. Cordenier. On se forma en procession pour se rendre au lieu de l'assemblée, drapeaux en tête, les clairons jetant à la bise leurs notes aiguës, la musique faisant entendre ses morceaux les plus choisis.

Sur l'estrade se groupent autour de M. Boiré, président du comité d'organisation, MM. Prenoveau et Martineau, les héros du jour, les échevins Dupré, Ouimet, Jacques, Paquette, Laporte, Gallery, Wilson, Roy, Gagnon ; les ex-échevins Grothé, Thomas Gauthier, Savignac, Reneault ; le chef Benoit, MM. Doré, Félix Sauvageau, Janin, Noë Leclerc, Charland, Campeau, Riopelle, Bleau et les membres du comité d'organisation.

M. Boiré préside. Il remercie les échevins présents et les contribuables d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel du comité.

Puis l'échevin Prenoveau invité à prendre la parole, s'exprime à peu près en ces termes :

Vous avez bien voulu, messieurs, rehausser par votre présence cette fête qui a pour but d'inaugurer l'aqueduc du Boulevard St-Denis. Permettez-nous de vous exprimer, pour l'insigne honneur et le plaisir que vous nous faites, toute la reconnaissance des électeurs du Boulevard St-Denis. Ce qu'ils souhaitaient depuis si longtemps s'est enfin réalisé. Ils désiraient avoir de l'eau pour s'abreuver, pour donner cours à ce projet rien n'a été épargné par nous tous. Dans quelques instants, M. le chef Benoit, vous tournerez cette clef et ce désir si légitime sera accompli.

Je profiterai de cette occasion pour vous remercier, MM. les échevins, pour l'appui que vous nous avez donné au conseil, à M. l'échevin Martineau et à moi, pour tout ce que nous avons demandé dans l'intérêt du quartier St-Denis.

M. Riopelle donne ensuite lecture des résolutions suivantes adoptées à une réunion des citoyens :

Proposé par M. Beaupré, secondé par M. Beauchamp : Que les contribuables du Boulevard St-Denis et du Parc Amherst sont heureux de pouvoir exprimer publiquement leurs remerciements au conseil de ville de Montréal représenté ici par plusieurs de ses membres, pour avoir voté les fonds nécessaires afin d'effectuer des améliorations dont la nécessité et l'urgence s'imposaient depuis longtemps.

Proposé par M. Massé, secondé par M. Dazé :

Attendu que la nature du sol dans le quartier St-Denis rend excessivement coûteuse la construction des égouts et qu'il serait juste d'accorder aux propriétaires un délai pour en payer le coût ;

Qu'une requête soit présentée au conseil à l'effet de demander la passation d'un règlement donnant un délai de dix ans pour payer les répartitions d'égouts creusés dans le roc.

Proposé par M. Dillon, secondé par M. Razentall : Que cette assemblée désire exprimer au maire et aux membres du conseil de ville ses sincères remerciments pour les nombreuses améliorations faites dans cette localité, spécialement en ce qui concerne le système d'égouts et le service d'eau.

Les échevins Jacques, Ouimet, Laporte, Dupré, Gagnon, Roy et Gallery rendent tour à tour hommage au dévouement et à l'énergie des échevins Prénoveau et Martineau. Ce dernier termine l'assemblée en remerciant ses collègues de l'aide qu'ils lui ont donnée ainsi qu'à M. Prénoveau. Puis faisant allusion à la seconde résolution mentionnée plus haut, il demande à ses collègues d'accorder ce qu'elle contient, les assurant qu'il les laisserait tranquilles après.

On met ensuite le feu à une petite construction en bois brut et le chef Benoit sonne l'alarme. Les pompiers arrivent bientôt et le dévidoir vient se placer auprès de la borne-fontaine la plus proche. La pression n'est que de 35 livres. En un instant, cependant cet incendie minuscule est éteint. On présente un superbe bouquet au chef Benoit et l'on se remet en marche pour la station des pompes.

Le comité d'organisation a servi des rafraichissements à ses invités. Entre temps, les échevins Wilson, E DE SURETE.
vignac et Thomas Gauthier, M. Félix Sauvageau prononcent des discours fort applaudis.

M. l'échevin Martineau déclare que les travaux pour la pose des tuyaux de l'aqueduc pour le Parc Amherst vont commencer incessamment.

Cette déclaration est reçue avec enthousiasme.

M. Martineau ajoute quelques mots en anglais et il termine en remerciant une fois encore, au nom de M. Prenoveau et en son propre nom, les échevins présents et les contribuables.

La musique joue "Vive la Canadienne," la Garde Indépendante de Salaberry se forme en rang et l'assemblée se disperse en emportant le meilleur souvenir de cette belle démonstration si enthousiaste, si unanime à proclamer les mérites des dévoués représentants du quartier St-Denis.

LETTRE DE DAWSON

Un heureux mineur qui est sur la voie de la fortune

Woonsocket, R.I., 5.—M. John St-Sauveur, commis chez C. E. Longley & Co., vient de recevoir une lettre de son ami et ancien co-paroissien, P. P. Trempe, qui, il y a cinq ans, était commis chez McCarthy, de cette ville, et qui est maintenant rendu au Klondyke. Voici cette lettre:

"Dawson, 19 oct. 1898.

"Cher ami,

"Comme le dernier bateau doit retourner à Dyea demain, j'ai pensé à t'écrire quelques mots. Ma santé est très bonne, et je suis toujours rempli de courage. J'ai bonne espérance de devenir à l'aise si tout tourne comme je le pense. J'ai un bon commencement, possédant plusieurs propriétés. J'ai une mine de quartz d'or qui porte le nom de "Premier Mine". J'ai aussi un "claim" sur le ruisseau Hanker et un autre "claim" No 31 sur le Bonanza; les claims de chaque côté de celui-ci sont très riches. Je possède de plus le No 289 et la moitié du No 181 sur le ruisseau Rosebud. Tout prédit qu'avant le 15 janvier 1899 ce ruisseau sera un vrai Eldorado, car, près de mes claims, au No 275, on a trouvé de riches minerais. Ainsi tu vois que j'ai accompli quelque chose tout en n'ayant pas travaillé avec mes bras. J'espère vendre mon claim Hunker et mon claim Bonanza $10,000 avant longtemps. Mais la mine du Rosebud n'est pas à vendre maintenant, je veux voir avant ce qu'elle contient. Si ma mine de quartz est bonne, j'ai une fortune en mains et tout indique qu'elle est très riche. Elle est située à l'embouchure du Bonanza et de la rivière Klondike, à deux milles et demi de Dawson.

"Je ne pense pas de travailler cet hiver. La semaine prochaine, j'irai sur le territoire américain. J'y resterai cinq ou six semaines à la recherche de bons claims, car j'ai reçu de bonnes nouvelles de là ces jours-ci. Je reviendrai ensuite passer l'hiver ici. J'ai une maison de bois brut de 14 x 18 pieds, bien construite, bonne porte et deux fenêtres, bien chaude. Je suis l'associé du docteur Dumas, de Minneapolis, Minn. Il a autant de claims que moi, près d'ici.

"Je retournerai sans doute aux Etats-Unis l'été prochain pour quelques semaines et je reviendrai au Klondike à l'automne pour prendre soin de mes affaires. Ainsi, John comme tu le vois, tout en étant encore pauvre, je ne connais pas l'étendue de mes richesses. L'avenir me le dira. Si tout va bien, j'en aurai assez pour le reste de mes jours. Je n'ai rien à perdre et tout à gagner. Voilà la beauté du pays. On se lève pauvre et souvent on est riche avant de se coucher.

"Quant à la température, c'est à peu près la même chose qu'au Minnesota. Jusqu'à présent les rivières sont encore libres de glace. Pas de neige. On a tout ce qu'on peut désirer ici: département de pompiers, magasins de toutes sortes, une église canadienne, trois banques, un hôpital, etc. La population est de 40,000 habitants.

On a eu un gros incendie, ici. Trente bâtisses ont été réduites en cendres, y compris le bureau de poste.

"Ton ami dévoué,

"P. P. TREMPE."

A DEUX DOIGTS DE LA MORT

Un pretre victime de la tempete de dimanche

Ware, Mass., 4.—Le révérend Wm. Grace, curé de la paroisse de St-Alphonse de Ligori, l'a échappé belle, dimanche. Il dessert aussi la paroisse de Wheelwright, un petit village de 25 à 30 maisons, situé à cinq milles de Ware, et est obligé de s'y rendre en voiture. Après des efforts inouïs, il se rendit à Wheelwright à temps pour célébrer la messe. Comme il lui fallait aussi se rendre à Gilbertville pour y dire la messe, il partit immédiatement dans cette direction aussitôt le service terminé. La tempête de neige faisait rage, mais le révérend curé continua sa route jusqu'à ce que son cheval épuisé tombât, brisant sa voiture. Ayant dételé l'animal, le curé monta dessus et parcourut encore une faible distance, mais le cheval ayant buté de nouveau, le prêtre fut lancé tête première dans un banc de neige d'où il ne put sortir. Heureusement pour lui deux hommes qui demeuraient non loin de là, virent sa voiture brisée, et croyant à un accident, suivirent les traces du cheval. Ils trouvèrent M. Grace suffoqué, et ne pouvant parler. Les deux sauveteurs, qui se nomment Cullen et Cooney, le transportèrent dans la maison la plus proche où les soins que requérait son état lui furent donnés.

ASSAUT GRAVE

Atteint a la tete par une pierre

Valleyfield, 5.—Un jeune homme du nom de Joseph Hébert a été condamné jeudi, par le recorder de cette ville, à subir son procès au prochain terme criminel pour assaut grave sur M. Alfred Corbeille. Voici les faits :

Samedi soir, vers 6 heures, Hébert ayant eu une querelle avec un jeune Lecompte, se mit à sa poursuite sur la rue Ellice, lorsque ce dernier se sentant serré de près, se précipita dans l'épicerie de M. Corbeille. Hébert l'y suivit et essaya de le frapper, mais M. Corbeille intervint et jeta Hébert à la porte. C'est alors que Hébert ramassant une pierre pesant une couple de livres, la lança avec force dans la vitre de la porte. La vitre fut brisée en mille éclats et M. Corbeille fut atteint à la tête par la pierre, lui causant une affreuse blessure. Hébert fut arrêté le même soir par la police.

Il a été conduit à la prison de Beauharnois, n'ayant pu fournir un cautionnement de $200.

LE VOL DE NAPANEE

LE TEMOIN R. D. MILES, DE ST-PAUL, UN EXPERT EN FAIT DE SERRURES DE COFFREE DE SURETE.

LE TEMOIN GRAVELLE, OUVRANT UNE SERRURE DE COFFRE-FORT A COMBINAISON SUR LE COIN DU TRIBUNAL.

LE PREVENU W. H. PONTON

SCENES DISGRACIEUSES

La fin du procès de Napanee

ON LIT L'ACTE DES EMEUTES

Le juge et M. Osler insultés

Napance, 5 — Samedi soir, Ponton, pour la première fois depuis longtemps, passa la nuit sous son toit à Belleville ; mais Mackie dut coucher comme d'habitude dans une cellule de la prison.

Deux citoyens de Belleville ont fourni le cautionnement de $10,000 requis pour l'élargissement de Ponton.

La fin du procès des camarioqueurs a vu des scènes disgracieuses se produire, scènes de nature à jeter du discrédit sur la jolie ville de Napance. Une meute criarde sympathique à Ponton s'est signalée depuis vendredi soir par ses insultes au juge Ferguson et au représentant du ministère public M. Osler.

Le jury a-t-il été intimidé ? Nous n'en savons rien. Mais s'il était susceptible d'intimidation, il l'a été. Tout a été fait à cette fin.

Ceux qui sympathisaient avec l'accusé ont dépassé le but qu'ils se proposaient.

S'ils eussent respecté la justice et ses représentants, Ponton n'eut peut-être pas subi un nouveau procès. Maintenant, il est presque certain de comparaître de nouveau à la barre criminelle dans un autre district. Les scènes disgracieuses de vendredi soir sont un motif plus que suffisant pour demander et obtenir un changement de venue.

Le nommé ROBERT MACKIE, l'un des accusés trouvé coupable et condamné à dix ans de pénitencier.

Quand à huit heures du soir le juge prit son fauteuil dans l'attente du verdict, la salle d'audience regorgeait de curieux ; à l'extérieur une foule tumultueuse assiégeait les portes. Le sentiment général était favorable à Ponton.

Les officiers de justice, après s'être consultés, ajournèrent la séance au matin. On craignait un coup de main pour délivrer le prisonnier.

Un détachement de police escorta le juge et l'avocat de la Couronne à leur hôtel, au milieu des insultes et des vociférations d'une foule en délire. Plus tard dans la soirée, le chef de police Adams et le shérif Howley, accompagnèrent le juge dans un établissement de coiffeur, en face de l'hôtel. Aussitôt un rassemblement se forma. Nouveau tumulte, nouvelles insultes. Le shérif reçoit ordre de lire l'Acte des Emeutes. Une première lecture n'ayant pas suffi, le shérif répéta la lecture. La foule finit alors par comprendre et se dispersa.

Les cautions de Ponton sont MM. Cummings et Maginnis, de Belleville. Le train qui passa à Napanee à 4.37 heures du soir emporta Ponton vers ses foyers. Paré et Holden retournèrent en prison. On ne croit pas qu'ils aient à subir leur procès avant qu'un nouveau jury ait décidé du sort de Ponton.

EN DERNIER RESSORT

Quand tous les remèdes ont été essayés sans résultats contre la bronchite, le BAUME RHUMAL produit une guérison en détruisant le germe du mal. 239 2

RUSSIE ET ANGLETERRE

St Pétersbourg, 5.— Les journaux russes font ressortir le ton inquiétant du récent discours de lord Salisbury.

Le "Nouveau Temps" dit que ce discours ne dissipe pas du tout l'inquiétude causée par les armements de l'Angleterre.

"Bien que les paroles de lord Salisbury ne soient pas provocatrices quant à la forme, ajoute ce journal, elles indiquent cependant que le gouvernement anglais nourrit des intentions qui ne peuvent être réalisées qu'au détriment vitaux de toutes les puissances continentales, et en particulier de la Russie et de la France. Il faut donc observer avec la plus grande vigilance la façon dont se développeront à l'avenir les projets de l'Angleterre."

Les "Nouvelles" font remarquer que lord Salisbury admet la possibilité de complications sérieuses au sujet de l'Egypte et que le discours de cet homme d'Etat doit être considéré comme un avertissement pour toutes les puissances qui ne sont pas disposées à tolérer les prétentions du gouvernement anglais. Le journal russe dit en outre que ces puissances doivent prendre les mesures de précautions nécessaires, tout en s'abstenant de faire des discours provocateurs, en restant calmes et en ayant conscience de leur force.

TOUT LE MONDE PROPRIETAIRE POUR RIEN

Demandez à vos fournisseurs les bons de "The Back River Park", Chambre 511, Bâtisse du Board of Trade. 237jno

DISPARITION MYSTERIEUSE

D'une canadienne recemment arrivee a Forestdale, R. I.

Forestdale, R. I., 5 — On rapporte une disparition mystérieuse en ce village. Mlle Angélina Brousseau a quitté la manufacture de coton, où elle travaillait, vers 5 heures mercredi soir, disant qu'elle était malade. On ne l'a pas revue depuis, et ses parents sont à sa recherche. Elle est âgée de 20 ans et n'était arrivée au Canada qu'en juillet dernier. Elle demeurait chez sa soeur Mme Charles Lecours. Elle ne parlait pas l'anglais.

Elle était sujette à des évanouissements et il se pourrait qu'étant malade mercredi soir, elle aurait erré se serait égarée et serait peut-être morte en quelque endroit de froid et de fatigue. Des personnes prétendent l'avoir vue se diriger du côté de Slatersville. Il se pourrait aussi qu'elle aurait été victime de malfaiteurs.

LES FEMALE PLASTERS

du Dr J. Larivière sont employés dans les communautés et toutes les femmes qui en font usage déclarent qu'ils calment les douleurs, donnent aise et confort. Il faut les essayer pour le Beau Mal et toute douleur. Ecrivez pour ma liste de questions. Adressez Dr J. Larivière, Manville, R. I. 224-jno

A. BONNIN
Ingénieur des Arts et Manufactures
(Ecole Centrale de Paris)
Ingénieur Civil, Ingénieur Mécanicien
TRAVAUX PUBLICS, INSTALLATION ET ESSAIS DE MACHINES, CONSULTATIONS TECHNIQUES 10 à 12 hrs. EXPERTISES SOLLICITEUR DE PATENTES
15 Côte St-Lambert
168 11 jno

AVIS
Fournitures livrées à la Cité.

Toutes personnes qui ont des réclamations contre la Cité pour

Fournitures livrees en 1898

sont respectueusement priées d'envoyer immédiatement leurs comptes (en double) au soussigné, afin qu'un montant suffisant pour les couvrir soit inclus dans les

Credits de 1899

Les comptes devront comprendre toutes les fournitures délivrées jusqu'au 30 novembre, indiquer le département auquel ils se rattachent et contenir tous les détails quant aux commandes, etc.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Montréal, 1er décembre 1898.

"3-4 et 1-4"

Vous ne pouvez vous procurer mieux en fait d'employer de la lumière à ce prix. Voyez les prix de la "LACHINE RAPIDS HYDRAULIC & LAND COMPANY" et jugez par vous-mêmes. 180

Soudures pour fil,
Soudures 'half-half'
Plombs pour piano
(Piano Key Lead)
Ecrire pour prix
CANADA METAL CO.
Rue William, Toronto, Ont.

L. N. DENIS
Peintre-Décorateur
Peintures à Bon Marché
313 Rue St-Laurent.

LE PACIFIQUE CANADIEN
6 TRAINS De MONTREAL à OTTAWA

Départ de Montréal, rue Windsor, via ligne courte 9.45 a.m., et 4.15 p.m. ; via Rive Nord 2 p.m., et *10 p.m.
De la gare Place Viger, via Rive Nord 8.25 a.m., et 5.15 p.m.
*Quotidiennement. Les autres trains jours de semaine seulement.
—Les trains de la ligne courte arrivent à et partent de la gare Centrale, près de l'hôtel Russell, à Ottawa.

Bureau des billets et du télégraphe de la Cité
129 rue St-Jacques près du bureau de Poste

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Convois-Express Rapides, Toronto et l'Ouest

Voie double	Tous les jours	Dimanche excepté
Dép. MONTREAL	9.00 a.m.	*10.25 p.m.
Arr. TORONTO	5.30 p.m.	7.15 a.m.
Arr. HAMILTON	6.55 p.m.	8.5 a.m.
Arr. NIAGARA FALLS	8.40 p.m.	10.55 a.m.
Arr. BUFFALO	10.00 p.m.	12.00 midi
Arr. LONDON	2.10 a.m.	11.30 a.m.
Arr. D. TROIT	6.45 a.m.	2.00 p.m.
Arr. CHICAGO	2.00 p.m.	9.0 p.m.

*Le dimanche départ de Montréal à ..... 8.00 p.m.

Trains Eclairs à des heures populaires entre MONTREAL ET OTTAWA.

Départ de Montréal à 7.30 a.m., 9.30 a.m., excepté le dimanche, et 4.55 p.m., tous les jours. Départ d'Ottawa à 8.00 a.m. tous les jours, 3.30 p.m. et 6.45 p.m. excepté le dimanche.

Pour billets, espace réservé dans les chars dortoirs et tous renseignements, s'adresser aux agents de la Compagnie.

Bureau des Billets pour la Ville, No 137 rue St-Jacques ou à la Gare Bonaventure.

Chemin de Fer Intercolonial DU CANADA

Excursions à Bon Marche DE MONTREAL A

Moncton N. B. / St. John N. B.	Aller et Retour	$8.00
New Glasgow N.E. / Pictou N. E. / Halifax N. E.	Aller et Retour	$10.00
Summerside I. P. E.	Aller et Retour	$9.50
Charlottetown I.P.E.	Aller et Retour	10.95
Sydney C. B. / North Sydney C. B.	Aller et Retour	14.00

Prix proportionnellement bas pour d'autres endroits des Provinces Maritimes. Renseignements fournis sur demande.

Billets bons pour partir les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 Octobre 1898

Bons pour revenir dans un délai de 15 jours après la date de l'émission.

H. A. PRICE,
Agent des Passagers du District.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE
143 RUE SAINT-JACQUES
Les expéditeurs peuvent obtenir les taux de Fret et toute autre information en s'adressant à
JAS. HARDWELL,
Agent de Fret de Division,
Chambre 113, Board of Trade Montreal.

Glacieres de Reed
A 30 P. C. D'ESCOMPTE
Stock de Glacières de première classe. Jamais vendues à aussi bas prix. Si vous avez besoin, c'est le temps d'acheter. Venez examiner notre assortiment.
GEORGE W. REED & CIE
783 et 785 Rue Craig, Montreal.

M. WALSH & CIE
PLOMBAGE
Posage d'Appareils de Chauffage et a Gaz
Accessoires pour le Gaz et l'Electricité
Posage de fils pour la lumière électrique, les sonnettes, etc. On travaille le fer, le cuivre, le bronze et le ferblanc.
Placage d'or, en argent et en nickel.
Gravure et ouvrage en général.
Bureaux et Ateliers, 562 rue Craig
Téléphone Bell, 27 4. MONTREAL. ino

Le Ciment Silica de Portland "CITADEL" EST LE MEILLEUR
St-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO.,
2664 rue Notre-Dame, Montreal.
TELEPHONE 8587.

Grothe Freres
ENTREPRENEURS GENERAUX
Estimés
Faits sur demande
6 et 8 RUE CUTHBERT
MONTREAL

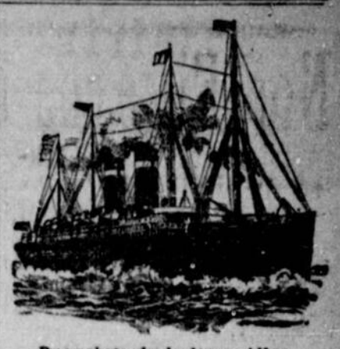

Paquebots de la ligne Allan DE MONTREAL A LIVERPOOL

Steamers.	De Portland	De St. Jean.
Numidian	nov. 26	
Parisian		Déc. 7

Les steamers partiront de Portland à l'arrivée du train du Grand Tronc partant de Montréal vendredi à 7.30 p. m., et de St. Jean, mercredi, de Halifax, jeudi; à l'arrivée des trains de l'Intercolonial et du Pacifique Canadien partant de Montréal à 7.05 et à 7.30 p.m., le mercredi.

Passage de cabine, Numidian ou Laurentian, $52.50 et $60; Parisian et Californian, $60 à $80. Billets d'aller et retour à prix réduits. Seconde cabine, Liverpool, London et Londonderry, $35; voyage simple, $66.50 aller et retour. Entrepont, Liverpool, Londres, Glasgow ou Belfast, $22.50 et $23.50. Paris, $50 et $31.

Salons au milieu des navires, spacieuse promenade sur le pont, éclairage complet à la lumière électrique. Pas de double siège dans le salon.

Service de Glasgow, de Derry, de N. York. 28 oct. MONGOLIAN 16 nov. 11 a.m. 25 nov. STATE OF NEBRASKA. 14 déc. midi.

Passage de cabine, $47.25 : aller et retour, $90; seconde cabine, $32.50; aller et retour, $61.75. Entrepont pour Glasgow Belfast, Derry ou Queenstown, $23.50.

Pour fret, passage ou autres informations, s'adresser à H. et A. Allan, Montréal, Boston ou Philadelphie.

LIGNE LEYLAND PORTLAND---LIVERPOOL

On se propose de faire partir les steamers de cette ligne bien connue comme suit:

De Liverpool		De Portland
19 Nov	ARAB	7 Déc.
26 Nov	VIRGINIAN	14 Déc.
	ASSYRIAN	21 Déc.
10 Déc	SHEIKH	28 Déc.

ET TOUTES LES SEMAINES ENSUITE

Des connaissements directs pour et à partir de tous les endroits du Canada et des Etats-Unis sont donnés par le chemin de fer du Grand Tronc et ses agences, ou par

FRED. LEYLAND & CIE., Ltée.,
309 Edifice du Board of Trade.
Etc MONTREAL,
PORTLAND, Maine 216 1 an.

Un nombre limité de passagers de cabines pourront voyager à bord des steamers ci-dessus, pour un prix modéré.

LIGNE DOMINION
Elder, Dempster & Cie,
PORTLAND, Me, et BRISTOL (Avonmouth)

Les vapeurs de la ligne ci-dessus sont pourvus de toutes les améliorations modernes pour transporter les bestiaux, le beurre, le fromage, le grain et une cargaison générale de toute description, et seront envoyés comme suit :
S.S. LOKOJA Déc. 17.
S.S. MERRIMAC (Réfrigérateurs) Déc. 24

Pour le tarif du fret et autres détails, s'adresser à
Elder, Dempster & Cie,
219 rue des Commissaires, Montréal.
Agence d'Ontario:
R. DAWSON HARLING,
26 Wellington St., E. Toronto.
Agence de Chicago:
JOHN E. EARLE & CO., 6 rue Sherman
Il y a sur chaque steamer un certain nombre de cabines pour passagers à des prix modérés.

FURNESS, WITHY & CO., LIMITED
AGENCES:
MANCHESTER LINERS LIMITED
L'unique service de steamers directe et régulier entre le . . .
CANADA ET MANCHESTER
On a l'intention de faire partir les steamers de cette ligne aux dates ci-dessous mentionnées ou à peu près :

De Manchester	Steamers	De Montréal
	Gloriana	15 nov.
27 oct	Manchester Trader	29 nov.

LIGNE FURNESS
Voyages réguliers tous les quinze jours entre ST. JEAN, N.B., HALIFAX, N.E. et LONDRES, ANG. Les steamers St. John City et Halifax City sont pourvus de chambres d'emmagasinage avec réfrigérateur.

PROCHAINS DEPARTS PROJETES

De St-Jean	Steamer	D'Halifax
1er oct.	Halifax City	6 oct.

LIGNE CANADA ET TERRE-NEUVE
Voyages réguliers tous les quinze jours entre HALIFAX N. E., ST JEAN TERRE-NEUVE, et LIVERPOOL, ANG.
Arrêt à St. Jean six jours environ après le départ de Liverpool et deux jours après le départ d'Halifax.
Commodités supérieures pour les passagers de première classe au milieu des navires. Tous les steamers sont éclairés à l'électricité et il y a des servantes à leur bord.
Prochain départ projeté d'Halifax: Ulunda, 28 sept.
Pour dates des départs, prix du passage et fret, s'adresser à
FURNESS, WITHY & CO. Limited
44 rue St. François-Xavier, Montréal.

WHITE STAR LINE.— Départ de New-York pour Liverpool, tous les mercredis à midi.
Arrêt à Queenstown pour le débarquement du courrier postal et des passagers.

MAJESTIC		Nov. 16	*Déc. 13
GERMANIC		Nov. 23	Déc. 21
TEUTONIC	Oct. 26	Nov. 30	Déc. 28
BRITANNIC	Nov. 2	Déc. 7	
CYMRIC	Nov. 9		Déc. 14

*Départ le mardi.
Prix des premières classes : Cymric, $50 et au-dessus; Britannic, Germanic, $60 et au-dessus; Majestic, Teutonic, $100 et au-dessus. Billets d'aller et retour à 5 p. c. de réduction sur les prix de passage combinés (Prix d'hiver en vigueur le 1er novembre.)
Secondes cabines sur le Majestic et le Teutonic. Aller ou retour, $42.50 et au-dessus.
Réduction pour les billets d'aller et retour.
TROISIEME CLASSE — De New York à Queenstown, Liverpool, Londres, Belfast, Glasgow, ou Derry: Germanic, Britannic, Cymric, $25.50; par le Majestic et le Teutonic, $27.00.
Le bureau de la compagnie, No. 9 Broadway, N. Y.
B. J. COGHLIN,
482 rue St. Paul, Montréal. Coin de la rue St. François-Xavier.

Campbell & Gilday
COUVREURS ET POSEURS D'ASPHALTE
Ciment Sparham à l'épreuve du Feu
Ciment de Gravier et de Résine
809 rue St-Jacques. Tel. Bell 2113.

The Promotive of Arts Association, Ltd.
INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES 7 OCT. 1896
Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredi
BILLETS.....10 et 25 cents
48 Rue St-Laurent
AGENTS DEMANDES.

La Patrie

MONTREAL, 5 DEC. 1898

LA "GAZETTE" ET L'ANCIEN REGIME

La "Gazette de Montréal" trouve que M. Tarte a tous les torts imaginables parce qu'il cherche à obtenir au meilleur marché possible les matériaux pour la construction du pont d'Edmonton.

Le ministre des Travaux Publics ne redoute rien moins que les dépenses légitimes propres à développer les ressources du pays. Mais il s'attaque avec énergie au système d'extravagance et de favoritisme qui faisait les délices et les profits de la "Gazette" sous l'ancien régime.

Par exemple, c'est la "Gazette de Montréal" qui avait depuis des années l'éclairage du bureau de poste de notre ville. M. Tarte lui enleva ce contrat. Savez-vous quel a été le résultat durant les derniers douze mois?

Environ $4,000.00 d'économie !

Le ministre des Travaux Publics applique au pont d'Edmonton et à tous les ouvrages sous son contrôle la même règle de surveillance attentive.

La "Gazette" a mauvaise grâce à parler du changement opéré dans la construction des piliers du pont d'Edmonton. Ce changement fut fait sur la recommandation de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics, un officier nommé par l'administration conservatrice, qui, nous le disons sans crainte, a agi dans cette circonstance comme l'eut fait tout homme expérimenté et connaissant son métier.

Il n'était pas possible de trouver de pierre ; le beton a été substitué sans qu'il en coûte un denier de plus au trésor public.

SI NOUS AVIONS LE MARCHE AMERICAIN

Electeurs de Bagot, votre foin ne se vend pas aujourd'hui et vos granges sont pleines.

Si vous aviez le marché de la Nouvelle-Angleterre, n'est-ce pas que vous pourriez le vendre à un bon prix et que vous feriez de l'argent ?

Or M. Laurier est en ce moment à Washington à négocier avec les représentants des Etats-Unis et les nouvelles qui nous arrivent de la capitale américaine nous laissent espérer que la conférence réussira à régler les questions litigieuses entre nos deux pays, ainsi qu'à asseoir les bases d'un traité de réciprocité.

Electeurs de Bagot, ce traité serait dans votre intérêt et jetterait de l'argent dans votre comté.

Votre devoir, dans les circonstances, est donc de donner votre appui à M. Laurier.

UNE AUGMENTATION EXTRAORDINAIRE

Chaque jour nous apporte des preuves de l'essor que la politique de M. Laurier a donné aux affaires.

Ainsi, les chiffres suivants, que nous empruntons à la "Gazette," un journal conservateur, établissent que jamais on n'a fait autant d'affaires que cette année dans le port de Montréal et que notre exportation de grains a augmenté d'environ vingt millions :

	1898	1897
Blé, minots	8,933,394	1,027,058
Maïs, min.	19,115,891	6,778,896
Avoine, min.	6,801,239	2,631,785
Seigle, min.	969,943	361,627
Orge, min.	320,297	247,148

D'autre part, nous avons exporté dans la saison de 1898 1,835,128 boîtes de fromage contre 1,726,226, l'an dernier ; notre exportation de beurre et d'oeufs a aussi augmenté.

L'an dernier, 479 steamers sont entrés dans notre port ; cette année, nous en avons eu 516.

L'an dernier, les montants perçus à la douane de Montréal durant la saison de navigation se sont élevés à $3,708,345.46 tandis que cette année, avec un tarif abaissé, ils se chiffrent à $4,842,695.35.

Electeurs de Bagot, voilà des arguments irréfutables en faveur de M. Laurier.

M. NANTEL

S'il est un homme qui ne s'est pas oublié quand il était au pouvoir, c'est M. Nantel.

La dernière opération chanceuse à laquelle il s'est livré, a été la vente de ses intérêts dans un bout de chemin de fer qui lui a rapporté $40,000 — en chiffres ronds.

Cette bonne aubaine a tenu depuis l'ancien ministre en la belle humeur que tout le monde sait.

La "Patrie" ne lui fait reproche ni de ses heureuses spéculations, ni des plaisirs qu'elles lui procurent. Seulement, elle ne lui permettra point de de faire impunément le rodomont, et surtout de manquer sciemment et volontairement à la vérité.

M. Nantel a parlé du contrat du "Journal d'Agriculture" donné à la Compagnie d'imprimerie du "Cultivateur."

Sous le régime dont M. Nantel était l'un des ornements, le "Journal d'Agriculture se publiait une fois le mois à seize pages, sans couverture.

Aujourd'hui le journal est publié deux fois le mois à vingt-quatre pages de matière à lire et avec couverture.

Pour la même somme.

En d'autres termes le journal coûte aujourd'hui le double de ce qu'il coûtait, quand c'était le joyeux M. G. A. Nantel qui faisait danser les écus et le gouvernement ne paie pas plus cher.

LE PEUPLE DOIT APPUYER M. LAURIER

Depuis l'avènement de M. Laurier au pouvoir, c'est-à-dire depuis deux ans, la face des choses a bien changé au Canada et les affaires ont pris une tournure qui donne les plus grandes espérances à notre pays.

Le volume de notre commerce extérieur a augmenté d'environ $50,000,000 ; le chiffre des faillites annuelles est baissé d'environ 600 ; les impôts ont été diminués de 20 à 50 pour cent sur 107 articles du tarif et cela pour le plus grand avantage des classes pauvres et laborieuses, des populations rurales ; le prix de vente des produits agricoles s'est sensiblement élevé ; les déficits sont disparus et l'exercice de 1897-98 a été marqué d'un surplus d'un million et demi ; le mouvement de la navigation s'est accentué, les dépenses ont été réduites dans la plupart des départements à Ottawa, il ne s'est pas commis un seul scandale dans l'administration des affaires, nos industries n'ont jamais été plus prospères et plus actives, enfin on sent un regain général.

D'autre part, un arrangement raisonnable a fait disparaître la question des écoles manitobaines de la scène politique et aujourd'hui la paix règne partout, la tolérance et la concorde ont rapproché les diverses provinces et nationalités et toutes les énergies sont tournées en ce moment au travail, au progrès, au développement des affaires.

Le prolongement de l'Intercolonial, le creusement des canaux et la création des ports d'hiver assurent un accroissement de trafic énorme.

Enfin, si les travaux de la conférence de Québec aboutissent heureusement, nous aurons un traité de réciprocité avec les Etats-Unis et les cultivateurs en retireront des bénéfices considérables.

Pour les grandes choses accomplies, pour les grandes choses à accomplir, M. Laurier a droit de compter sur l'appui sincère du peuple.

BELLES ET BONNES AFFAIRES

Nous faisons de belles et bonnes affaires sous le gouvernement Laurier et notre commerce d'exportation et d'importation a pris des développements énormes depuis deux ans.

Voici son volume dans les dernières années du régime tory :

1892	$241,369,443
1893	247,638,620
1894	240,999,889
1895	224,420,485
1896	239,025,360

Sous le régime Laurier, l'augmentation a été superbe :

1897	$257,168,862
1898	$304,091,720

C'est-à-dire que dans l'exercice du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, nous avons fait pour 80 millions d'affaires de plus qu'il ne s'en est fait en 1895, sous le gouvernement tory.

Le peuple a raison d'avoir confiance dans les hommes qui dirigent aujourd'hui le pays.

NOUS AVONS DES PORTS D'HIVER

Une des formules politiques du gouvernement Laurier, c'est "le trafic canadien par les ports canadiens."

Pour en assurer l'application, nos amis d'Ottawa ont créé deux ports d'hiver, St-Jean, N. B., et Halifax, et vont détourner ainsi des routes américaines et des ports américains une somme énorme de trafic dont bénéficieront les routes canadiennes et les ports canadiens.

Sous le gouvernement Tupper, c'était Portland, une ville des Etats-Unis, qui était le port d'hiver du Canada et c'était par Portland que s'en allaient nos malles européennes sur des steamers subventionnés par la caisse nationale.

Le ministère libéral a compris immédiatement qu'il était contraire à nos intérêts publics de laisser notre pays faire les affaires et la fortune de Portland, lorsque nous avons à même notre territoire, dans la baie de Fundy et sur les bords de l'océan, des havres naturels, des ports qui n'attendent que des paquebots pour s'animer, pour se développer.

Aussi M. Laurier et ses collègues se sont-ils empressés de décider que désormais les subventions pour le transport des malles canadiennes ne seraient accordées qu'aux steamers faisant directement le service entre le Canada et l'Angleterre, sans faire escale à des ports américains.

Grâce à cette politique de détermination et de progrès national, nous n'avons plus à aller chez nos voisins durant l'hiver et il en résulte des bienfaits pour St-Jean, N. B., et Helifax, qui vont progresser et grandir à vue d'oeil et qui vont faire maintenant des meilleures affaires qu'autrefois ; il en résulte des avantages pour l'Intercolonial qui aura beaucoup plus de trafic que jadis durant la saison des neiges.

Si le parti conservateur avait fait pour ces ports d'hiver canadiens, ce qu'a fait le ministère Laurier depuis deux ans, St-Jean et Halifax auraient aujourd'hui des ports merveilleusement outillés et auraient plus de prospérité et de population qu'elles en ont actuellement.

Nous sommes à réparer les fautes de l'ancien gouvernement, l'apathie de l'ancien régime, et notre seule politique, la seule ambition de nos chefs et de notre parti, c'est de faire le Canada heureux et prospère, c'est de développer toutes ses ressources, d'exploiter toutes ses richesses, de le faire suffire à lui-même.

Les électeurs de Bagot devraient appuyer un gouvernement qui apporte tant de dévouement à l'intérêt public.

A MISSISQUOI

A la convention libérale de Missisquoi, le Dr Cotton a recueilli 34 voix, M. Beriau 24 et M. Gosselin 3.

M. Beriau et M. Gosselin se sont alors sincèrement et généreusement effacés en faveur du Dr Cotton, qu'ils ont promis d'appuyer de toutes leurs forces.

Nos amis de langues française et anglaise sont parfaitement unis dans la présente lutte et le succès de notre candidat ne fait aucun doute.

Le Dr Cotton parle bien le français et l'anglais, il est très bien connu dans tout le comté, il est respecté par toutes les classes et tous les éléments et il saura être utile au gouvernement Marchand dans le parlement.

Que nos amis ne ménagent pas leurs efforts et leur dévouement, afin que le candidat libéral puisse remporter une éclatante victoire.

LA LOI DU CENS ELECTORAL

L'ancienne loi électorale avec ses reviseurs coûtait $250,000 au trésor public, chaque fois que se faisait la revision des listes ; elle constituait un statut inique, elle était un outrage constant à l'impartialité et à l'autorité des conseils municipaux.

M. Laurier prit devant le pays l'engagement de faire disparaître cette loi infâme dès qu'il prendrait la direction des affaires.

A la dernière session, notre éminent compatriote a racheté sa parole et rempli ses engagements ; il n'y a plus de reviseurs et les conseils municipaux ont été réintégrés dans leurs privilèges et leurs anciennes fonctions.

C'est là un acte de justice et de sagesse dont les électeurs de Bagot doivent tenir compte au gouvernement de M. Laurier.

LE CANADA ET LA BELGIQUE

Une lettre de notre agent d'immigration en Belgique, nous assure que sa mission semble rencontrer tout l'encouragement qu'on peut souhaiter. Le moment de faire connaître le Canada a été bien choisi, car les contrées vers lesquelles les Belges émigraient de préférence, telles que le Brésil et la République Argentine, ont retiré plusieurs des avantages réels qu'ils offraient aux émigrants et se bornent actuellement à faire une forte réduction sur le prix de la traversée. La crainte des grands froids d'hiver semble se dissiper chez les Belges et il est incontestable qu'avec une propagande assidue, il y aura moyen de changer le courant d'émigration et attirer au Canada grand nombre de bons cultivateurs.

Il est étonnant, nous écrit-on, que nos exportateurs canadiens ne s'occupent pas de la Belgique; il y aurait là un bon marché pour notre beurre et notre fromage. Nos bêtes à cornes et surtout nos chevaux donneraient de jolis bénéfices.

Nos bons voisins les Américains semblent profiter C. l'argent qu'il y a à faire avec les chevaux, car ils ont là-bas de forts arrivages et de grandes ventes à l'encan. Nombre de chevaux, de l'aveu de l'importateur, sont achetés au Canada et importés en Belgique comme chevaux américains.

Nus croyons que le Canada et la Belgique finiront par avoir des relations commerciales sérieuses, pour le plus grand avantage des deux pays.

CHRONIQUE DU LUNDI

De temps en temps, les journaux européens annoncent des ventes d'autographes à l'enchère.

Ces jours derniers même, il a été acheté à Londres, pour la somme de quinze louis sterling, deux lettres autographes de Robert Louis Stevenson, somme relativement assez forte si l'on considère que d'autres auteurs depuis longtemps disparus et de réputation pourtant brillante ne trouvent pour leurs manuscrits que peu d'enchérisseurs. Tout dépend de la faveur présente de l'écrivain devant le public.

Il est curieux de constater cependant, l'intérêt qu'on a toujours manifesté pour ces pièces écrites de la main d'une célébrité quelconque. Les anciens comme les modernes, les Orientaux comme les Occidentaux ont eu la passion des autographes. On la retrouve jusqu'en Chine où elle excite un enthousiasme universel.

En France, on vient de trouver un nouvel autographe de Châteaubriand. La célébration du cinquantenaire de la mort de Châteaubriand ayant donné au "père du romantisme" un regain de popularité, cette lettre inédite est estimée une précieuse trouvaille.

La "Nouvelle Revue Rétrospective", la publiait il y a quelques semaines ; je reproduis ici dans la louable intention d'intéresser le lecteur, ce billet, datée de 1844, est adressé à Mme Hamelin, une amie à Chateaubriand :

Grand merci de votre billet de la rue Blanche; ne vous mettez plus en peine de moi, excepté de mon amitié pour vous. Ces nouvelles indignes du journal ne me font rien. Je laisse passer et ne m'embarrasse pas de gens qui veulent voler jusqu'à mon cercueil. Ne riez pas de moi; Je suis sincère. Je n'ai jamais rien affecté. J'ai eu de jeunes faiblesses; elles sont maintenant passées. Je suis en face de mes vieux ans qui me regardent; cela n'est pas très amusant. J'aimerais mieux vous revoir, mais, quand je vous reverrais, que vous dirais-je?

Savez-vous que votre ancien ami m'a cherché, avant de mourir? Voulait-il s'appuyer sur moi, ou voulait-il me donner le bras pour faire la dernière enjambée? Hélas! je suis réduit, maintenant, à prier en attendant les dernières prières que l'on voudra bien m'octroyer!

Vous voyez que je ne puis plus écrire, et que je suis obligé d'employer une main étrangère. Nous avons vu de meilleurs jours, de plus grands jours. Je suis maintenant tout ratatiné. Si vous me voyiez, par hasard, vous ne me reconnaîtriez pas.

Adieu ou bonjour, comme vous voudrez. Si vous avez eu des inimitiés dans votre vie, oubliez-les. Que votre colère, surtout, ne tombe jamais sur moi. Respectez un homme qui vous est si dévoué. C'est quelque chose que le dévouement. Dans une âme bien née il survit à tout. Il remplace les jeunes années, et l'on peut se faire des illusions. Aimez-moi toujours comme quand vous veniez me chercher aux Affaires Etrangères. Je suis au moment d'aller retrouver, dans quelque coin isolé, la grande affaire de tous les hommes.

Tout à vous et à toujours.

CHATEAUBRIAND.

A propos d'autographe, qu'on me permette de citer encore celui-ci que l'on vient de trouver en restaurant la bibliothèque du château de la Malmaison :

A l'Impératrice Joséphine, à la Malmaison.

Malmaison,
Trianon, 15 août 1813.

J'ai reçu ta lettre. Je te vois avec plaisir en bonne santé. Je suis allée pour quelques jours à Trianon. Je compte aller à Compiègne. Ma santé est fort bonne. Mets de l'ordre dans tes affaires; me dépenses que 1,500,000 francs et mets de côté tous les ans, autant ; cela fera une réserve de 15,000,000 en dix ans, pour tes petits enfants. Il est doux de pouvoir leur donner quelque chose et de leur être utile. Au lieu de cela, l'on me dit que tu as des dettes, et ce serait bien vilain.

Occupe-toi de tes affaires et ne donne pas à qui veut en prendre. Si tu veux me plaire, fais que je sache que tu as un gros trésor. Juge combien j'aurais mauvaise opinion de toi, si je te faisais endettée avec 3,000,000 de revenu.

Adieu, mon amis. Porte-toi bien.

NAPOLEON.

Ce n'est pas précisément la lettre que désirerait recevoir une épouse bien aimante, bien affectueuse. Il est vrai de dire qu'à l'époque où elle fut écrite, Joséphine avait renoncé à ce titre et ne devait plus aspirer qu'à celui d' "amie". Même dans ce cas, il n'existe aucune raison au monde pour empêcher de n'écrire que d'aimables choses à ses amies.

On vient de rendre à la Malmaison son cachet primitif ; le château n'est donc pas devenu, ainsi qu'on l'avait annoncé, la propriété d'un richissime américain, qui devait, disait-on, la démolir pour la reconstruire en Amérique.

Les pièces du premier étage sont destinées à un musée où sera collectionné tout ce qui a appartenu à Napoléon et à sa famille. Les autres chambres reprendront l'aspect qu'elles avaient au temps où "la bonne Joséphine" les habitait et que, triste et désolée, elle pleurait moins sur les grandeurs d'un trône que sur l'infidélité et les ambitions cruelles d'un homme.

FRANÇOISE.

L'AVENT A NOTRE-DAME

Conférence du Rev. Père Alexis

Le Révérend Père qui avait montré dimanche dernier que la foi, loin de s'affaiblir, comme sont portés à le croire, certains esprits pusillanimes, ne fait que croître et s'étendre sur la terre, depuis la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a entrepris hier, de faire toucher du doigt l'ignorance de ceux qui prétendent que la foi est incompatible avec l'usage de la raison.

Passant donc en revue les articles du symbole et les envisageant au point de vue simplement naturel, il n'a point eu de peine à faire voir que les dogmes de l'existence de Dieu, de la création, de l'existence des esprits célestes, de l'immortalité de l'âme, ont été acceptés par la sagesse paienne elle-même. Il a trouvé des preuves du péché originel dans l'état de désordre où se trouve actuellement notre nature dont les facultés ne sont plus équilibrées.

Passant de la création au mystère de la rédemption, il a constaté que le grand fait historique de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la fondation de son Eglise était absolument au-dessus des atteintes de la critique; puis, loin de trouver dans les mystérieuses relations de l'homme avec Dieu rien qui choquât le bon sens, il a découvert dans la loi d'amour la clef du mystère. Il a fait voir dans la mère comme une pâle image de cette tendresse créatrice, providentielle et rédemptrice qui sauve le monde et qui donne sa vie pour ses enfants. Or, ce que l'homme peut faire, pourquoi Dieu ne l'aurait-il pas fait ? Est-il moins généreux que l'homme ?

Du Sauveur à son oeuvre, c'est-à-dire à l'Eglise, la transition est aisée. Le prédicateur a indiqué brièvement par quelles notes on distingue la véritable église, insistant sur l'indéfectibilité de l'Eglise catholique et sur l'infaillibilité pontificale, dont il a montré la nécessité en la comparant à une cour suprême réglant des choses spirituelles et ayant pour sanction, non le bras séculier, mais le bras invisible de Dieu.

La doctrine de la grâce sacramentelle elle-même qui semble être du ressort exclusif de la foi, n'échappe point aux constatations de la raison. Ne sentons-nous pas en nous l'effet de la grâce ? qui n'en a pas subi maintes fois la douce influence ? Tel qui s'est approché du tribunal de la pénitence dans un état voisin du désespoir, en est sorti plein de calme et de joie. A quoi attribuer ce merveilleux changement sinon aux effets de la grâce ?

Le Révérend Père a terminé sa conférence par l'explication de la doctrine de la communion des saints, du jugement, du paradis, de l'enfer et du purgatoire.

Il a fait voir ce qu'avait de beau et de raisonnable cette fraternité que la mort ne détruit pas, et ce dogme du purgatoire qui adoucit ce que la doctrine de l'enfer seule aurait d'irrationnel et de rebutant. Enfin, à propos de la résurrection de la chair, il a fait allusion au mot de Jeanne d'Arc sur sa bannière : elle était à la peine, il convient qu'elle soit à l'honneur.

En somme, on éprouve un véritable bonheur à voir combien notre croyance est belle et fondée en raison.

Dimanche prochain, le Rév. Père, laissant de côté ce qu'il appelle les convenances de la foi, parlera de sa certitude et de la divinité de Jésus-Christ, son auteur.

FRANCE ET ANGLETERRE

Londres, 5.— Un correspondant anglais prétend que M. Delcassé a ordonné au commandant Marchand de revenir de Fachoda par une route longue et difficile, afin qu'il ne puisse rentrer en France avant six mois.

Cet Anglais ajoute que le capitaine Baratier passera par le Bahr-el-Ghazal pour enlever les drapeaux français.

LE COCHER JUSTIN

Il y a dix ans et plus, un matin de juillet, en parcourant les journaux, mes yeux tombèrent sur la note suivante, faufilée entre deux faits divers :

" La petite fille abandonnée au bois de Vincennes est enfin sortie du sommeil léthargique dans lequel on l'avait plongée à l'aide d'un fort narcotique. Elle a pu répondre quelques mots aux questions qui lui ont été adressées, mais à cet âge — quatre ans—on ne peut espérer lui arracher de bien utiles renseignements. On a cependant cru comprendre que dans la maison où elle habitait, il y avait des "dadas", qu'elle allait souvent "mener" (promener) en voiture avec "tata Ma" (tante Marie ou Madeleine, ou Marguerite ou Marcelle) puis que quelqu'un devant elle avait reçu un grand coup sur la tête, qui avait fait poum!

" Il y a lieu de soupçonner là un terrible drame domestique dans quelque famille de la haute aristocratie parisienne.

" L'enfant avait été dépouillée de ses vêtements habituels et était enveloppée dans une couverture de cheval. Mais ses bras d'une grande finesse et ses petits souliers de satin rose dénotent un milieu d'une extrême élégance."

J'étais, à cet époque, assez intimement lié avec le chef de sûreté. Un ami commun nous avait mis en rapport, et dès ce moment je n'avais plus eu qu'une ambition : gagner la confiance du célèbre policier. Il ne me la fit pas trop longtemps attendre. C'était un homme d'un esprit distingué et d'un caractère de bonne trempe. Son terrible état n'avait pas réussi complètement à le dégoûter de la vie. Il croyait au bien, à la vertu, tout en cherchant à se préserver, dans l'exercice de ses fonctions, des entraînements de sa crédulité. Cependant il admettait l'avantage, dans l'existence contemporaine, d'une philosophie déçue, la force d'un universel mépris, tels qu'ils aurait dû les acquérir au spectacle de l'infamie sans trêve déroulée devant ses yeux, et se prêtait volontiers à l'effort de désillusion que je tentais, pensait-il, auprès de lui.

Au fond, je l'avoue, j'étais surtout curieux.

—o—

Une fois par semaine, le jeudi, j'allais le voir. Il ne pouvait me recevoir qu'assez tard, passé sept heures. Nous causions des affaires qui s'étaient produites depuis ma dernière visite, et dont quelques-unes avaient été signalées par les journaux. Je les avais, celles-là, soigneusement étudiées. Quelquefois même, par amour de l'art, ou pour enhardir ses confidences, j'apportais "à mon chef", ainsi que je l'appelais, une enquête personnelle. Il souriait de mon inexpérience, me révélait les deux ou trois principes fondamentaux qui président à la recherche des criminels, m'expliquait comment et pourquoi ma piste n'offrait aucune chance d'aboutir.

Comme un professeur qui fait la leçon, il appuyait ses théories de nombreux exemples. Il prenait un crime affreux dont l'auteur était resté longtemps inconnu, et remontait, après coup, le cours de l'instruction, depuis la découverte de l'attentat jusqu'à l'arrestation du coupable. J'étais vivement frappé de la puissance d'induction qu'il développait, même sur des réalités accomplies, de l'habileté extraordinaire avec laquelle il démêlait les fils les plus embrouillés. Il m'avait convaincu d'une vérité que sa modestie seule l'empêchait de proclamer : pour devenir un bon policier, il faut commencer par être psychologue de premier ordre.

Ainsi, quel ne fut pas mon étonnement quand, à peine entré dans son cabinet, le jeudi qui suivit la lecture du rapport communiqué au sujet de la petite fille trouvée dans le bois de Vincennes, je l'entendis crier sans autre préambule :

— Oubliez tout ce que je vous ai appris : c'est autant de sottises! Il n'y a qu'une chose au monde qui serve à la reconstitution d'un assassinat difficile et à la capture d'un assassin intelligent... Et cette chose-là ne s'apprend pas ; elle n'est ni une qualité d'instinct ni un mérite d'étude ; elle n'est à la disposition de personne, sauf de Dieu...

— Qu'est-ce donc ? lui demandai-je en m'asseyant à son bureau, en face de lui.

— Le hasard!... Le hasard, que je vois fermement déterminé par la Providence !

Il laissa tomber cette phrase avec un profond découragement, comme s'il venait de perdre soudain tout le fruit d'une longue et laborieuse carrière.

— Oui, continua-t-il, on s'imagine valoir quelque chose, on se flatte d'être une volonté, une intelligence, une force, et l'on n'est rien du tout! Voilà quinze jours qu'une affaire enfantine, c'est bien le cas de le dire, me tient en échec. J'ai remué Paris, et un Paris que je connais, qui vit au grand jour, celui du monde riche...

— De quoi s'agit-il ? Ne serait-ce pas de l'affaire du bois de Vincennes ?

— Justement...

— Je venais moi-même vous en parler.

— C'est un peu long, mais j'ai le temps aujourd'hui, et si vous voulez, d'ailleurs, nous dînerons ensemble ?

— Parfait!... Et après, nous irons prendre l'air, faire un tour de voiture. J'ai une voiture superbe!

—o—

Le chef de la sûreté me regarda avec étonnement. Il connaissait la simplicité de mes goûts ; l'emphase un peu ironique avec laquelle je semblais lui offrir une place dans le carrosse du feu duc de Brunswick ne laissait pas que de le surprendre.

— Oui, une voiture superbe, vous verrez! J'en étais privé depuis quelque temps, parce que mon cocher était malade, mais il reprend son service ce soir même, pour me conduire au Bois, comme d'habitude, de neuf à dix...

— Que me racontez-vous là ? Vous allez maintenant tous les soirs au Bois ?

— Mais oui, c'est la seule heure possible, la seule agréable, la seule où l'on respire...

J'ajoutai en riant :

— Et la seule où Justin soit libre...

— Le cocher ?

— Oui, le cocher.

— Allons, qu'est-ce qu'il y a là-dessous ?

— Mais la chose la plus simple du monde! Figurez-vous qu'il y a environ deux mois je descendais à pied les Champs-Elysées. Il était près de huit heures. Pas un fiacre. J'étais en retard, très pressé. Passe près de moi une victoria de maître, au pas. Le cocher remarque sans doute mon embarras, stoppe et m'offre de me conduire. J'accepte, et nous voilà partis. Un équipage d'une correction! ... Nous arrivons, je paye largement la course, et j'allais m'engager sous la porte cochère quand mon homme me hèle : " Si monsieur a jamais besoin de moi dans la soirée, voici mon adresse..." Je ne sais quelle inspiration me vient, je retourne sur mes pas, et, tandis que je prends la carte de Justin, il poursuit son boniment : " Voilà comment ça se fait que je puis conduire monsieur, si monsieur le veut bien. Madame ne garde jamais la voiture que jusqu'au dîner. Je la mène promener avec l'enfant dans l'après-midi, mais j'ai toutes mes soirées disponibles..." De fil en aiguille, j'appris que Justin était au service d'une chanteuse de café-concert très chic, moitié artiste, moitié...

—Oui, oui... Continuez, c'est très intéressant.

—Vous trouvez cela intéressant ? Vous plaisantez!

—Non, très intéressant... Et, le nom de la femme ?

—Manon Lesbaut... Un nom de guerre, naturellement.

—Manon Lesbaut? En effet, on en parle dans certains journaux. Et cet enfant qu'elle a ? Une fille, ou un garçon, savez-vous ?

—Une fille. Justin a même ajouté, cela me revient à présent : "La petite ne sort qu'avec moi, quand madame ne peut l'accompagner."

—Bien. Et après ?

—Après ? Mais c'est tout. J'ai fait marché avec Justin, qui me prend chaque soir à neuf heures, et qui me véhicule, dans les allées embaumantes.

—Et vous disiez que, dernièrement, il était malade ? Il y a combien de temps qu'il est malade ?

—Attendez donc... Quinze jours, à peu près.

—Qu'est-ce qu'il avait ?

—Il m'a envoyé un de ses camarades, pour me prévenir. Il avait reçu un coup de pied de cheval...

—A la tête ?

—Oui, à la tête ; qui vous l'a dit ?

—Personne : le hasard!

—o—

Le chef de la sûreté paraissait extrêmement nerveux.

—Allons dîner, vite... A quelle heure et où vous prend-il Justin ?

—A neuf heures juste, à ma porte...

Il appuya le pied sur le bouton de la sonnette électrique. Un agent parut.

—Envoyez-moi Robert.

—Cinq minutes après, Robert, un inspecteur fort adroit, se présenta.

—Soyez à neuf heures exactement, face le 98 de la rue Marbeuf, avec deux hommes. Vous vous tiendrez prêts, au premier signal, à vous emparer du cocher auquel monsieur et moi nous parlerons...

L'inspecteur se retira. Je voulais questionner :

—Le hasard, mon cher, le hasard ! répétait mon professeur avec une joie où perçait encore un peu de dépit. Ne me demandez rien ; vous verrez vous-même... D'ailleurs, je me trompe peut-être ?

Nous dînâmes rapidement. Neuf heures sonnaient qund nous arrivions chez moi. Justin était sur son siège. En face, les trois agents.

Au moment de monter en voiture, le chef interpella brusquement le cocher de Manon Lesbaut :

—Au bois de Vincennes!

Justin eut un sursaut.

—Je vous dis : au bois de Vincennes! Nous allons chercher la petite...

Et comme l'effet produit par ses paroles sur le malheureux cocher lui sembla concluant, le chef fit un signe, et les deux agents sautèrent sur le siège, tandis que l'inspecteur se tenait à la tête du cheval. L'homme ainsi arrêté fut immédiatement conduit au dépôt.

—Vous n'y comprenez rien? me demanda le policier.

—Non, vraiment...

—Eh bien! rappelez-vous la note que vous avez lue l'autre jour, dans les journaux, au sujet de la petite fille de Vincennes?

—Je m'en souviens mot par mot...

—Votre histoire de cocher a été pour moi le trait de lumière! Ce n'est pas dans la haute société parisienne que le drame s'est passé: c'est chez Manon... Oh! le hasard...

Nous nous séparâmes là-dessus. Le chef avait hâte d'interroger son prisonnier.

Le lendemain, devinant mon impatience, il m'adressait ce billet laconique:

"A la suite d'un mystère à éclaircir, Justin avait pris sur Manon Lesbault une autorité toute-puissante. Il est probable qu'il était le père de l'enfant, auquel on faisait croire que sa mère n'était que sa tante (tata ma). Pour des raisons spéciales, le cocher voulait s'en débarrasser. Dans une scène violente, et décidée à en finir avec l'homme qui pesait si lourdement sur sa vie et menaçait de la priver de sa fille, elle tenta de lui brûler la cervelle (poum!) Quoique blessé, il eut la force de se sauver avec la petite fille, qu'il abandonna le soir même dans les fourrées de Vincennes. C'est un repris de justice. Manon a quitté son appartement de la rue de Boccador aussitôt qu'elle l'a vu revenir, c'est-à-dire quelques heures avant le moment où il a été arrêté. On ne sait pas encore où elle s'est réfugiée."

MONTJOYEUX.

Chaussures par la poste.

Si vous ne demeurez pas dans une ville ou il existe une agence de "Chaussures Slater", vous pouvez grâce au "Craft of St- Crispin", le catalogue de chaussures le plus beau et le plus complet qui ait jamais été publié en Amérique, vous procurer exactement ce qu'il vous faut comme forme, pointure et largeur, et choisir précisément le cuir que vous voulez. Ce catalogue donne tous les renseignements au sujet de la "Chaussure Slater," décrit exactement les divers genres de cuir, et dit à quel usage ils sont bons et comment on doit les traiter.

Prix : $3.00, $4.00 et $5.00.

Demandez-en un par écrit, il est gratis.

THE SLATER SHOE — The Slater Shoe — MAKERS MONTREAL

En vente seulement aux Magasins de Chaussures Slater :

Basse Ville—249 rue St Jacques, pres la rue McGill.

Haute Ville—2315 rue Ste Catherine, pres la rue Mansfield.

CAPITOL

LE FAVORI DES AMATEURS

Manufacture de Pianos "MORRIS"

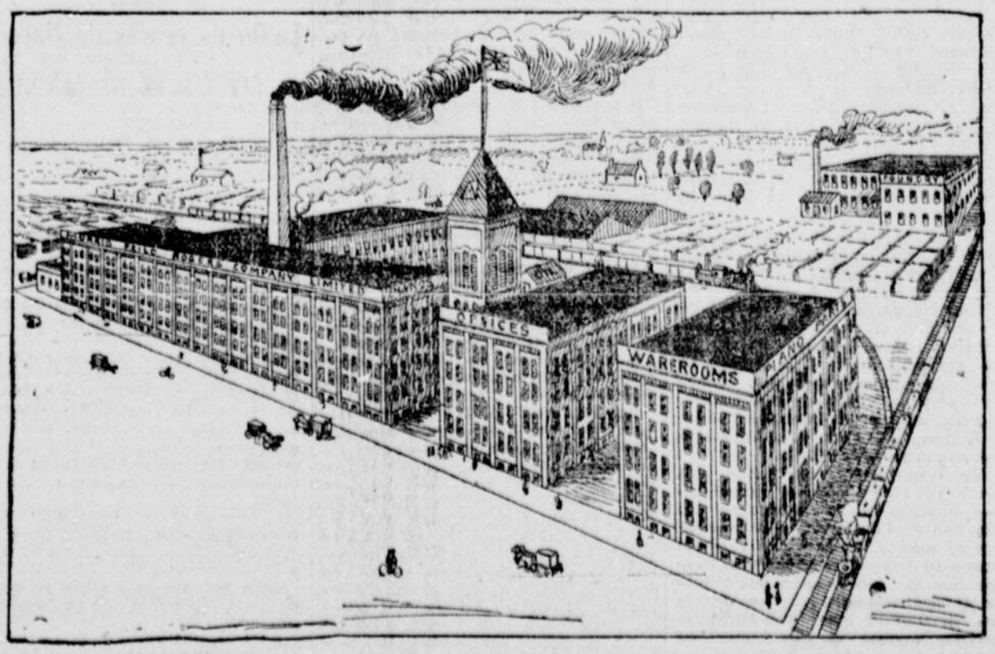

W. H. LEACH, agent - - - 49 Rue Metcalf, Montréal.

ECRIVEZ POUR LE CATALOGUE.

LE PORT DE QUEBEC

La chambre de commerce soumet à la commission du havre une serie de questions intéressantes

ON DEMANDE UN TARIF MARITIME SEMBLABLE A CELUI DE MONTREAL

Québec, 5. — La commission du havre a à l'étude les questions suivantes qui lui ont été posées par le conseil de la Chambre de Commerce de Québec :

1o Dans l'opinion du Bureau de Commerce, le tarif des droits du havre actuellement imposés sur la marine par la commission du havre de Québec a eu pour effet de détourner le trafic de Québec. Est-ce que la Commission partage cette opinion ?

2o Dans l'affirmatif, n'est-il pas urgent que le dit tarif soit remplacé par un autre basé exactement sur les termes ou conditions en vigueur à Montréal ?

3o Est-ce que le buget de la Commission du Havre montre, en moyenne,un surplus ?

4o Existe-t-il quelque raison pour que ce changement de tarif ne puisse être effectué ?

SUGGESTIONS :

1o Le Bureau de Commerce conseillerait aux Commissaires de distribuer une circulaire aux propriétaires de vaisseaux, aux capitaines ainsi qu'aux chambres de Commerce en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, les informant,premièrement, du rappel (s'il a lieu) du tarif imposé ci-devant et la mise en vigueur d'un nouveau tarif semblable à celui qui est en opération à Montréal ; secondement, déclarant que si par le passé le travail à bord peut été embarrassé, dans le port de Québec, à l'avenir, les autorités sont bien déterminées à ne plus souffrir d'intervention indue.

La dite circulaire devant indiquer de plus aux parties molestées le moyen d'obtenir réparation immédiate.

2o Le Bureau de Commerce est d'opinion que la constitution de la Commission du Havre devrait être amendée de manière à ce que le maire de Québec en soit membre "ex-officio."

3o La Chambre de Commerce suggère de plus que les assemblées de la Commission soient ouvertes à la presse et recommande que la constitution et les règlements de la Commission soient amendés en conséquence.

AUX MAINS DE LA POLICE

Un nommé Paré, de Montréal, arrêté à Québec pour des délits

DONT IL SE SERAIT RENDU COUPABLE A NEW-YORK

(Dépêche spéciale)

Québec, 5. — On a eu l'obligeance de me permettre d'entrevoir, ce matin, à la prison commune, un individu qui sera peut-être livré d'ici à quelques jours aux autorités judiciaires de la cité de New-York et que l'on a arrêté ici dans d'assez curieuses circonstances. On le dit de Montréal et y avoir une femme et des enfants. C'est un nommé Paré qui aurait été employé pendant un certain temps comme comptable ou teneur de livres dans une importante maison de commerce de New - York, la maison Ottoman Hassock & Co, 119 rue Leonard, et qui se serait rendu coupable, au détriment de ses patrons, dans le cours du mois de septembre, d'une série de vols et de faux pour un montant considérable. Se sentant soupçonné, Paré est alors disparu et les limiers de la police secrète de New-York furent mis à sa recherche.

Il y a quelques jours, un agent de police secrète privé du nom de Alf. S. Rhéaume, frère de l'un des directeurs du Séminaire de Québec, apprenait d'un de ses confrères qu'on était à la recherche de Paré. Rhéaume, qui connaissait Paré de vue se mit lui-même à sa recherche. Il apprit que Paré avait été vu à Montréal il y a quelques jours. Apprenant alors que notre fugitif avait des parents dans le district de Québec, il résolut de venir ici à tout hasard, avec l'espérance d'en faire la découverte chez ses proches. En traversant à Québec sur le "Queen," pour venir voir son frère au Séminaire, grande fut la surprise de Rhéaume d'apercevoir son individu qui descendait la passerelle pour descendre lui aussi à Québec.

Rendu de ce côté-ci du fleuve, Paré s'est vu prié de suivre un gardien de la paix à la station centrale.

C'est un homme d'une trentaine d'années, qui a toute l'apparence d'un gentilhomme, d'un homme bien né.

On l'a écroué à la prison commune en attendant qu'un représentant de la justice new-yorkaise arrive ici avec les documents nécessaires pour son extradition.

COURRIER DE QUEBEC

Conférence très applaudie du capitaine Bernier sur le Pole Nord

Notre hardi compatriote reçoit trente applications de gens qui veulent l'accompagner dans son expédition

POUR LA CONSTRUCTION DU PONT

Une nouvelle carrosserie

NOUVELLES DIVERSES

(De notre correspondant particulier)

Québec, 5. — Le capitaine Bernier a eu un succès que je puis qualifier à juste titre d'immense, dans l'intéressante et instructive conférence qu'il a donnée samedi soir dans la salle du Collège Morrin, sur son projet d'expédition au pôle Nord. Elle a été pour ainsi dire émaillée de vues panoramiques au moyen desquelles il nous a d'abord représenté toute la série de ses ancêtres, hardis marins, rudes loups de mer comme il s'en est rarement rencontré dans une seule et même famille.

Il nous a fait ensuite passer d'un explorateur à l'autre, nous retraçant au moyen de cartes géographiques et topographiques leurs itinéraires et leurs diverses étapes au milieu des glaciers du pôle Nord. Enfin il en est arrivé à son propre projet, qui parait être le plus sensé, le plus plausible de tous les moyens que l'on a pu prendre jusqu'à ce jour pour en arriver au pôle, parce qu'il se sert de la nature même comme appui. Je n'entrerai pas dans les divers détails de sa conférence parce que vos lecteurs sont déjà familiers avec le hardi projet de notre futur découvreur.

Le capitaine Bernier a déjà reçu une trentaine d'applications de personnes qui désirent tenter l'aventure avec lui et partager le sort de sa lointaine expédition. Il nous faut voir les portraits de quatre de ces hommes déterminés qui paraissent reposer à bon droit une confiance illimitée dans le succès de l'entreprise, à cause de la personnalité de celui qui s'en est chargé, de son incontestable expérience,ainsi que du bon sens de son projet. Deux de ces hommes de bonne volonté sont des compatriotes. Ce sont MM. Réal Huot, de Charlesbourg. et Talbot, de L'Islet, fils de marins.

Les deux autres sont, l'un, un cowboy des Territoires du Nord-Ouest, et l'autre, le fils d'un ancien explorateur du pôle, qui a fini par être victime de son dévouement pour la science géographique, et trouver la mort dans les glaces polaires. Celui-là a des moyens et il ne demande en retour de ses services que la faveur d'accompagner le Capitaine Bernier ; il se déclare prêt à défrayer lui-même ses propres dépenses. C'est pour la mémoire de son illustre père qu'il en agit ainsi. Il est américain. Je regrette d'en avoir oublié le nom.

La salle, je n'exagère pas, regorgeait de spectateurs et on remarquait dans l'assistance, un grand nombre de dames. Un bon nombre n'ont pu trouver de places dans la salle et ont dû se tenir debout, tout le temps dans le couloir qui y conduit.

J'ajouterai — sans donner de noms, parce que ce serait repasser presque toute la liste de nos Québecquois en vue—que c'était en même temps une assistance de choix. Le Capitaine Bernier a été fréquemment l'objet de chaleureux applaudissements.

C'est monsieur N. Levasseur, président honoraire de la Société de Géographie de Québec, qui l'a présenté à l'assistance et il a eu raison de dire que le futur explorateur possédait son sujet sur le bout de l'ongle et allait profondément intéresser ses auditeurs.

Le Capitaine Bernier, sur l'invitation du maire et d'un certain nombre des principaux citoyens de la cité-soeur, a répété hier soir, sa conférence à l'Hôtel de Ville de Lévis. Il sera ce soir, dans le même but, à L'Islet, sa paroisse natale, si je ne me trompe pas.

Le "Polino" est arrivé de Sydney au petit jour, et à marée haute,samedi matin, et est entré dans le Bassin Louise. Le capitaine Paul Lachance, qui l'avait sous sa direction, dit qu'au lieu de suivre la Côte Nord par mesure de prudence, comme on le supposait, il est passé par le détroit de Canso et a suivi tout le temps la rive sud. Il est resté deux jours, dimanche et lundi, à l'ancre dans une baie de l'Ile du Prince-Edouard, pour laisser passer la tempête qui a fait rage sur le fleuve, ces deux jours-là.

—On a commencé samedi matin, en Cour de Police, l'enquête dans l'affaire d'assaut grave commis au détriment de la calotte crânienne de Florence DesVilliers alias Mathilda Nadeau.

D'après les renseignements que l'on m'a donnés les déclarations faites à l'enquête jusqu'à présent sont de nature à incriminer Dufresne. Son compagnon en sortira probablement indemne. L'enquête est ajournée jusqu'à ce que Florence soit en état de comparaitre elle-même, ce qui peut aller à une huitaine de jours, d'après son médecin.

—De grands constructeurs de ponts métalliques se proposent de soumissionner pour la construction du pont de Québec, d'après une nombreuse correspondance que le secrétaire de la compagnie a déjà reçue. Mais tous ces constructeurs s'accordent à demander les uns et les autres une extension de temps. Il est fort probable qu'à une prochaine réunion du bureau de direction, la compagnie du pont de Québec décide de prolonger jusqu'au deuxième jour de février prochain le temps requis pour l'envoi des soumissions qui avait été fixé au 2 janvier 1899. Ces diverses soumissions seront ensuite sérieusement examinées par une commission d'ingénieurs experts qui feront ensuite leur rapport aux directeurs.

—Je vous ai annoncé en deux mots, samedi, que M. Chas. Ledoux, de la maison B. Ledoux & Cie, les carrossiers bien avantageusement connus à Montréal, était à Québec pour faire l'achat des écuries de louage de la succession Hough. Le marché a été conclu, et avant longtemps, on aura ici une carrosserie modèle presque aussi étendue que celle que la maison Ledoux possède à Montréal. A part la manufacture, il y aura un atelier de réparation assorti avec l'outillage le plus moderne. M. Ledoux était accompagné ici, samedi, de M. John Day, qui doit avoir la direction de sa succursale à Québec.

—Sir Adolphe Caron est à Québec depuis samedi. Il s'est enregistré au Château Frontenac.

—M. John Breakey, par ses aviseurs, Mw. Lane et Laporte, a pris, samedi, contre M. Henry Atkinson, une poursuite en cour Supérieure en réclamation d'une somme de $49,642.98 résultant d'une hypothèque.

—Le "St George Hockey Club" de Québec, a fait ses élections annuelles vednredi soir. Ont été élus: président, J. T. B. Foote; vice-président, W. A. Crook; secrétaire-trésorier, E. Rattray; capitaine, W. H. Wordley. Comité, C. Stanley, C. Lemesurier et R. Lindsay. Délégués à la Ligue Junior, J. T. B. Foote et H. B. Cressman.

—Une deuxième réunion des employés des compagnies électriques combinées, a eu lieu la semaine dernière, et tout marche à souhait pour la réussite de l'organisation que l'on se propose d'appeler : Amateur Athletic Association.

La future organisation a de hautes visées. Elle se propose d'avoir un gymnase, une salle de billard, une allée de quilles, et des clubs de lacrosse, croquet, balle à main, balle au pied, et de hockey, afin de pouvoir participer à tous les jeux athlétiques suivant les saisons.

—On se rappelle de Straas qui venait ici de temps à autre de Belgique pour vendre des produits de filatures européennes, des draps et surtout de la toile fine. On sait aussi que Straas était un des malheureux passagers de la Bourgogne. Straas avait sur lui tous ses livres de comptes. On a demandé depuis à ses débiteurs par la voie des journaux, de vouloir bien faire une honnête déclaration de leur compte. Un seul a répondu à l'appel.

M. Albert Straas, neveu de l'infortuné, est actuellement à Québec pour se rendre compte dans toute la mesure du possible de ses crédits. Il doit se rendre ensuite à Chicoutimi dans l'intérêt de l'établissement de son oncle.

—Le service des signaux est entré en hivernement. Il n'y aura plus d'ici à l'ouverture de la navigation que trois rapports par semaine, concernant l'état de la glace.

—Une réunion des actionnaires de la Compagnie d'imprimerie et de publication du "Chronicle" a eu lieu samedi après-midi et les directeurs et officiers dont les noms suivent ont été élus:

Président, l'hon. John Sharples; vice-président, J. T. Ross; secrétaire-trésorier, David Watson; directeurs, hon. V. W. Larue, M. C. A. Pentland, C.R., et M. J. A. Breakey; directeur-gérant, M. Horace Wallace.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ACADEMIE ST-JEAN BAPTISTE

A une assemblée des anciens élèves de l'Académie St-Jean-Baptiste, convoquée dans le but de remplacer M. Chas. Amiot, M. D., président démissionnaire, le résultat des élections fut comme suit :

M. Wilfrid Barolet fut nommé président en remplacement de M. Amiot. M. Albert Milette fut nommé secrétaire en remplacement de M. Barolet, prenant la charge de président; M. Albert Sincennes fut nommé conseiller en remplacement de M. Albert Milette, prenant la charge de secrétaire.

Le comité se trouve alors composé de : MM. Wilfrid Barolet, président ; Chas. Cook, vice-président; Albert Milette, secrétaire, Ph. Beaulieu, trésorier; Ed. Beaudry, comm.-ordonnateur.

Conseillers : M. M. Louis Frigon, J. L. Barolet, Albert Sincennes, E. Landerman, Joseph Brunet F. Comte, Eug. Bisaillon, Théodore Saumur.

MALLES POUR L'EUROPE

Les malles pour l'Europe seront fermées comme suit cette semaine au bureau de poste de Montréal

Lundi, à 5.30 hrs p. m., par "Lahn", de la North German Lloyd.

Mardi, à 5.30 hrs p. m., par "St-Louis" de la compagnie américaine.

Mercredi, à 5 hrs p. m., par "Parisian" de la compagnie Allan.

Vendredi, à 5.30 hrs p. m., par "Campania" de la compagnie Cunard.

Vendredi, à 5.30 hrs p. m., par "La Gascogne" de la compagnie générale transatlantique française:

MAIN BROYEE

Alfred Mayer, 1382 rue Ste-Catherine, employé à la tannerie de MM. Galibert, rue Wellington, s'est fait broyer une main, samedi après-midi, pendant qu'il travaillait sur une machine.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Notre-Dame. Les médecins ne croient pas que l'amputation soit nécessaire.

CHANGEMENTS DE NOMS

Dans les district d'agence des Territoires da Nord-Ouest

Sur un rapport daté le 23 de septembre 1898, du ministre de l'Intérieur, énonçant qu'il s'est élevé des ennuis et des doutes, qui probablement continueront d'exister dans l'esprit du public, du fait que plusieurs des districts d'agence de terres dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest portent des désignations différentes de celles par lesquelles ces districts sont généralement connus, et qui sont tirées des noms à certains points centraux où les bureaux d'agence des terres sont actuellement situés.

Le ministre recommande donc, afin que les noms de ces districts d'agence de terres soient désignés par des noms plus en harmonie avec la localité des terres renfermées dans leurs bornes, que les changements suivants soient faits dans les noms des districts ci-après énumérés :

Souris sera à l'avenir Brandon ; Saskatchewan, Minnedosa ; Lac Dauphin, Dauphin ; Touchwood, Yorkton; Qu'Appelle, Régina ; Coteau, Alameda.

AVIS—Nos abonnés de l'Etat du Rhode-island, voudront bien prendre note de ne plus payer, à l'avenir, leur abonnement à M. Joseph Renault, de Providence, qui a été notre agent depuis un certain temps.

Timbres américains à vendre au bureau de "La Patrie."

Doux ! Riche ! Mur !

Le Cigare...

EL PADRE...

L'avez-vous essayé récemment ?

S. DAVIS & FILS, Montréal.

Les fabricants de cigares les plus importants du Canada.

UN REGAL ARTISTIQUE

Pour le 15 du mois courant au Monument National

LA CHANSON DU VANNIER

"Brins d'osier, brins d'osier,
"Courbez-vous assouplis sous les doigts (du vannier ;
"Brins d'osier, vous serez le lit frêle où (la mère
"Berce un petit enfant au son d'un vieux (couplet.
"L'enfant, la lèvre encore toute blanche (de lait,
"S'endort en souriant dans sa couche (légère.
"Vous serez le panier plein de fraises ver- (meilles
"Que les filles s'en vont cueillir dans les (taillis.
"Elles rentrent le soir, rieuses au logis,
"Et l'odeur des fruits murs s'exhale des (corbeilles.
"Et vous serez aussi, brins d'osier,l'hum- (ble claie
"Où quand le vieux vannier tombe et (meurt on l'étend
"Tout prêt pour le cercueil. Son convol (se répand
"Le soir, dans les sentiers où verdit l'o- (seraie.

Sully Prud'homme a son "vase brisé, Leconte de Lisle a son "Midi", André Theuriet a son "chant du vannier." Dans l'oeuvre assez touffue déjà d'André Theuriet, "Le chant du vannier" est un des morceaux qui se présentent tout d'abord à l'esprit à l'évocation de son nom. Lorsqu'il le reçut à l'Académie Française, il y a près d'un an, Paul Bourget le lui rappelait en termes charmants: "Il y a de cela près de trente ans. Vous étiez alors un très jeune homme, connu des lettrés par quelques poèmes insérés dans la "Revue des Deux Mondes" et que vous veniez de réunir sous le titre gracieux et symbolique de "Chemin des bois.". J'étais un écolier de seconde dans un vieux lycée de province assez pareil à ce collège de Bar-le-Duc où vous avez grandi vous-même. Le régime du vers latin n'avait pas encore fini son temps. Je ne sais pas s'il était funeste ou bienfaisant pour l'éducation générale des esprits. Je sais qu'il nous donnait, à quelques camarades épris de littérature et à moi-même, une heure exquise lorsque notre professeur substituait à la sèche matière un fragment d'un poète contemporain qu'il nous demandait de traduire. C'est ainsi que nous fut dictée un jour votre délicieuse "Chanson du Vannier," celle qui a pour refrain :

"Brins d'osier, brins d'osier,
"Courbez-vous assouplis sous les doigts du vannier..."

Je me rappèle, comme si cette révélation datait d'hier, l'enchantement qui saisissait nos jeunes têtes, à mesure que se déroulaient les stances où vous racontez les métamorphoses de ces baguettes de jonc, devenues sous la main du rustique artiste un berceau où faire dormir un enfant, une corbeille où ramasser le trésor parfumé des fraises mûres, un van où secouer les épis de blé, une cage où garder un oiseau siffleur, une nasse où surprendre la truite frémissante, une claie où couche le vannier lui-même."

Cette fraîche poésie a tenté le génie de César Franck. Il l'a interprétée en une musique ailée, qui tantôt se précipite, tantôt gémit, et dont l'effet est assez difficile à définir : c'est quelque chose de pénétrant et qui fait souffrir. Un choeur de jeunes filles, choisi parmi les meilleures voix de la ville et soigneusement exercé, exécutera ce morceau au Monument National, le jeudi 15 courant. Si vous aimez une musique délicate, finement nuancée, et dont les notes vous poursuivent comme une obsession toute la soirée, venez l'entendre.

X.

CONGREGATION DES RITES

Chant et recitation publique des Litanies

Outre les trois litanies dont l'usage public est autorisé dans l'église universelle,—à savoir les litanies des Saints, les litanies de la Sainte Vierge et le litanies du Saint nom de Jésus,—il y en a, par exemple, les litanies du Sacré-Coeur, du Coeur très pur de la Bienheureuse Vierge Marie, et d'autres, qui ont été approuvées par des évêques pour la récitation privée, et qui ne se trouvent ni dans le Bréviaire ni dans le Rituel Roman. On demande :

1o. S'il est permis à des religieuses ou à des instituts religieux de chanter ou de réciter comme des prières vocales, "en particulier," ces litanies privées.— Réponse : Oui.

2o. S'il est permis à ces familles religieuses de chanter ou de réciter de telles litanies "au choeur" ou dans leur oratoire respectif.—Réponse: Non, il n'est pas permis de les chanter ou de les réciter en commun dans un choeur public ou dans un oratoire public.

3o. S'il est permis aux simples fidèles de chanter ou de réciter dans une église publique ces litanies privées, soit en particulier, soit en commun. — Réponse : En particulier, oui; en commun, non. — 11 février 1898.

Un directeur général de l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille (Liège) a adressé cette question à la S. Congrégation: Depuis les décrets rendus par la Sacrée Congrégation des Rites relativement à la récitation des litanies, peut-on encore garder la coutume d'après laquelle les associés, réunis seuls et les portes closes à l'église ou dans un oratoire public, récitent en dehors des fonctions liturgiques, non pas en particulier, mais "en commun," des litanies de la Sainte-Famille approuvées par la plupart des ordinaires? — Réponse : Qu'on observe les décrets, quelle que soit la coutume. — 11 février 1898.

Ces réponses prouvent une fois de plus la vigilance sévère de la Sacré Congrégation à l'endroit des prières récitées sous forme de litanies. Il est bien établi que seules les trois litanies indiquées ci-dessus peuvent être chantées ou récitées en commun dans les églises ou chapelles publiques. (Cf. les décrets ou réponses du 3 mars 1821, du 18 avril 1860 (du Saint-Office), du 16 juin 1880, du 6 mars 1894, du 28 novembre 1895).—La règle générale est celle-ci: l'usage privé des litanies n'est permis qu'après une approbation des ordinaires; l'usage public dans une église ou chapelle publique, n'est permis qu'après une approbation de la Sacrée Congrégation des Rites.—La Semaine Religieuse.

UN MILLION EN FUMEE

Incendie désastreux à New-York

Les édifices des compagnies Home Life Insurance et Postal Telegraph dévorés par les flammes

New-York, 5.— Entre neuf heures et neuf heures et demie hier soir, deux hommes de police de quart près de la rue Warren, à New-York, virent une fumée noire sortir des fenêtres de la bâtisse occupée par Rogers, Peck & Cie, et monter en spirale le long des murs. La pluie tombait alors par torrents et le vent soufflait avec rage. L'alarme fut donnée sans retard. Mais avant l'arrivée du premier appareil de sauvetage au coin des rues Broadway et Chambers, où s'élève cette construction, l'entresol n'était qu'une fournaise ardente et les flammes dévorantes se frayaient un chemin, vers les étages supérieurs.

Cinq alarmes successives furent données dans les dix minutes qui suivirent et à chaque appel, de nouveaux appareils de sauvetage arrivaient à bride abattue sur le théâtre de l'incendie.

A dix heures, il ne restait que les quatre murs, encore l'un d'eux s'écroula-t-il peu après, mettant en péril la vie de plusieurs curieux. Quelques-uns seulement reçurent des blessures sans gravité. Le chef Peerle tomba sous une avalanche de briques, mais fut retiré des décombres par ses hommes et mis en lieu sûr.

Il n'était pas onze heures que l'édifice avoisinant prenait feu à son tour. Cette construction à vingt étages, en pierre blanche, était occupée par la compagnie d'assurance Home Life, et d'autres locataires.

Depuis que le feu s'était déclaré dans la bâtisse voisine, les élévateurs n'avaient pas cessé de fonctionner pour transporter les documents et les meubles de la compagnie. Malgré cela, on calcule que les pertes éprouvées par la compagnie d'assurance et les autres locataires s'élèvent à un demi-million. Rogers, Peck & Cie et les autres locataires de l'immeuble perdent environ $350,000. Si l'on ajoute les $100,000 de dommages éprouvés par la compagnie Postal Telegraph on est bien près du milieu. La commission du Transit Rapide, locataire du neuvième, dans l'édifice Home Life, déplore la perte de plans et de projets de travaux, résultats de plusieurs années de labeur, et d'une grande valeur.

Onze heures et quart sonnaient quand le feu se communiqua à la bâtisse occupée par la Cie Postal Telegraph. Le chef des pompiers Bonner qui dirigeait ses hommes monta sur le toit surveiller les efforts héroïques des braves pompiers.

Des opérateurs de télégraphe étaient demeurés à leur poste, et, aveuglés par une fumée dense et âcre, transmettaient encore des messages. L'irruption des flammes dans la propre salle qu'ils occupaient les contraignit d'évacuer la place et de chercher leur salut dans la fuite.

Des étages supérieurs le feu se communiquait graduellement aux étages inférieurs malgré les torrents d'eau dont on inondait les plafonds.

MADAME M. CLERMONT

Il est facile aux personnes qui ont connu celle qui fait l'objet de ces lignes, de se représenter la vive douleur avec laquelle la population de la Pointe aux Trembles, comté de Portneuf, Qué., a appris le 2 du mois dernier, la mort presque soudaine de Madame Magloire Clermont, née Hélène Delisle. Elle a succombé à une inflammation de poumons dont elle souffrait depuis quatre jours seulement.

Elle comptait une famille nombreuse,19 enfants dont 8 survivantsi au sein de laquelle elle savait goûter le repos et le bonheur, lorsque tout à coup la Providence en décida autrement et voulut qu'elle en fut séparée par la mort à l'âge de 58 ans.

Cette excellente épouse, cette tendre mère était une de ces femmes qui ont apporté de Québec, cette gaîté toute française et ces dispositions hospitalières qui distinguent les québecquoises.

Elle ne voulut jamais trop agrandir le cercle de ses amis afin d'être toute à eux.

Par son intelligence et ses parfaites connaissances du monde, elle eut pu devenir l'ornement de plus d'un salon recherché, mais elle préférait vivre sans ostentation au milieu des siens.

Douée d'un caractère doux,de belles manières, économe, industrieuse, la défunte était le type de la femme forte ; elle fit toujours la consolation et le bonheur de son digne époux.

Telle fut la brave femme dont nous pleurons la disparition du milieu de nos rangs, et qui a emporté avec elle dans la tombe les profondes sympathies de tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

Son service et la sépulture ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et de fidèles accourus de toutes parts.

Le service a été chanté par le Rev M. Boucher, curé de la paroisse ; l'église était toute drapée de noir. La croix était portée par Mme Louis Laperrière et les cordons du poële par Messieurs et Mesdames Jos Gauvin, Chs. Dubuc, Jos. Laperrière et O. Paré.

A l'enterrement étaient le Dr A. Larue, W. Gravelle, H. et Aug. Delisle, frère de la défunte, W. St-Cyr, P. Emond, A. Clermont, Eug. Parent, N. Beaudry, G. Paquin, Jos. Dérome, S. Locheville, Alf. St-Cyr, Alf. Clermont jr, Nap. Paradis, Nap. Angers, Jos. Godbout, etc.

Cette tombe qui se ferme d'une manière si inattendue, enlève à M. Clermont, et à toute sa famille l'objet de leur affection la plus vive, et si quelque chose pouvait les consoler, ce seraient bien à coup sûr, les profondes sympathies qui leur sont témoignées de toutes parts.

R. I. P.

—(Communiqué).

AVIS—M. David Cayouette, 116 rue Charlotte, est notre agent général pour la ville de Sorel, pour la vente du journal "La Patrie."

AVIS AUX PETITS VENDEURS DE JOURNAUX.—Les petites vendeuses et les petits vendeurs de journaux de Montréal, sont priés de se réunir au Grand Magasin CE SOIR, A SEPT HEURES.

LA CIE S. CARSLEY, LIMITEE.

La Cie S. CARSLEY, Limitée.

Rue Notre Dame — Le plus grand magasin de Montreal — 5 Dec. 1898

DEUXIEME LETTRE DE SANTA CLAUS

Cher M. Carsley,

Je pars, et je vous ferai savoir comment va mon voyage quand j'arriverai au premier fil télégraphique, ce dessin qui est dans ma lettre fera voir aux chers enfants comment a eu lieu le départ, si vous êtes assez bon pour la faire mettre dans les journaux.

Au revoir. Nous sommes tous à bord. Mais n'oubliez pas de faire une très vaste grotte pour Noel, et ayez des milliers et des milliers de boîtes de bonbons prêtes pour l'époque où j'arriverai à la grotte. Oh ! quels moments agréables nous allons tous avoir à Noel ! Au revoir.

Je demeure, votre sincère ami,

SANTA CLAUS.

Arches de Noe

Arches de Noé remplis d'animaux. La plupart des petits garçons et des petites filles savent combien ce cher vieux jouet est amusant.

Des milliers d'arches de Noé bien peintes et pleines d'animaux sauvages. Spécial, 8½c.

Boites à Surprise

Que de plaisir procure ce petit jouet, le favori de petits enfants !

Boites à surprise bien faites et très bon marché, 5c chacune.

Mouchoirs pour Dames

Un cadeau de Noel toujours populaire, toujours apprécié par les dames.

Beaux mouchoirs brodés pour dames. Dernières productions de St. Galls, dernières nouveautés. Prix de 5 à 55c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Corsages en soie pour Dames

Ces mignons corsages en soie viennent à point nommé pour la saison des fêtes.

Jolis corsages en soie pour dames, dans les derniers patrons et les nuances les plus nouvelles, en riche taffetas de soie. Spécial, $3.85.

Cravattes pour Hommes

Une collection très choisie de cravates pour hommes pour cadeaux de Noel.

Les dernières modes en fait de cravates pour hommes; bon marché merveilleux; bonnes et neuves. Prix spéciaux, 14c, 21c, 37c chacune.

Nouveautés en argent pur

Des centaines de mignons articles en argent pur, convenables pour présents, pendant les fêtes, surtout utiles sur le bureau de toilette ou sur le pupitre.

Cure-ongles, sceau, canif à cors, buvard, coupe-papier, gomme à effacer, brosse à dents, canifs, fer à friser, etc, etc, le tout en argent pur.

Chaque article est richement enchâssé et du plus beau fini. Votre choix dans le lot pour 50c chaque.

Demandez par écrit le nouveau catalogue d'hiver qui vient d'être publié et qui contient 176 pages de matières illustrées et intéressantes.

La Cie S. CARSLEY, Limitee

Nos 1763 à 1785 rue Notre-Dame—MONTREAL—184 à 194 rue St-Jacques

LA BLAGUEUSE

Un autre journal écœuré des mensonges de la "Presse"

On lit dans l'"Avenir du Nord" :

"Décidément, cette pauvre "Presse" n'est pas chanceuse depuis quelque temps. Ses nouvelles sensationnelles se changent en gros mensonges comme par désenchantement ; coup sur coup, on prend on flagrant délit, l'illustre blagueuse. Son Ermite du lac Mégantic est un myte, l'arrivée à Montréal du général Blanco, qu'elle annonce avec force vignette, est un mensonge ! Et ce sont de tels journaux qui ont une circulation de 65,000 par jour. Pauvre peuple, que tu es bien informé et bien instruit à pareille école !"

LE GRAND SCEAU DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

On a dit récemment que deux traités seulement avaient été revêtus en ces derniers temps du grand sceau de la République. Mais ce grand sceau, en quoi consiste-t-il ?

C'est un disque de cire rouge de cent vingt millimètres de d'amètre, qui authentique les papiers d'Etat. Nos différentes républiques en ont eu deux en tout. D'abord, après le 10 août 1792, il y en avait eu un représentant un Hercule terrassant le royalisme et entouré de quatre-vingt-quatre étoiles symbolisant l'union des 84 départements français d'alors ; mais ce modèle ne servit guère, s'il a jamais servi.

Par décret du 6 octobre 1792, le sceau de l'Etat représenta une liberté debout, tenant dans sa main droite une pique surmontée du bonnet des affranchis et appuyant sa main gauche sur un faisceau "orné" de la hache, avec, pour légende : "Au nom de la République française."

Le sceau d'aujourd'hui est le même que celui qui fut créé le 8 septembre 1848. Gravé par Barre, il représente, sur la face, une liberté assise, accompagnée de divers symboles ; gerbe, coq, urne de suffrage universel, avec, en exergue, la date du 4 septembre 1870, remplaçant celle du 24 février 1848. Comme légende : République française une et indivisible. Au revers, au centre d'une couronne de chêne : Au nom du peuple français. Liberté, Egalité, Fraternité.

LES DE CUBELLIS

L'enquête dans l'affaire des trois frères de Cubellis s'est continuée hier après-midi en cour de Police. M. J. S. Vigilino servait d'interprète.

MM. Noé et J. Bte. Berthiaume, J. Monette, Médéric Dauphin et A. Forte, ont rendu témoignage.

La couronne a encore quatre témoins à faire entendre.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts. Bureaux : Edifice New York Life, Montréal, et Atlantic Build., Washington, D. C.

NOMINATIONS A L'OFFICIELLE

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de faire la nomination suivante, savoir :

Edward M. Bill, de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, écuyer, avocat : commissaire en vertu du chapitre 115 (S.R.C.) pour s'enquérir de l'administration du pénitencier de Dorchester, et en faire rapport.

M. John Gillanders Turriff, commissaire des terres fédérales, avec un salaire de $3,000 par année, payable depuis le 8 juillet 1898, vice M. A. M. Burgess, décédé.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par arrêté en conseil, en date du 23 novembre 1898, de nommer MM. Pantaléon Pelletier, médecin, de Sherbrooke, et Robert Craik, médecin, de la cité de Montréal, membres du conseil d'hygiène de la province de Québec.

D'appeler l'hon. John Charles James Sarsfield McCorkill, avocat, de Cowansville, comté de Missisquoi, au Conseil Législatif de la province de Québec, pour représenter la division de Bedford, en remplacement de l'hon. Thomas Woods, décédé.

De nommer M. Alfred Boivin, conseiller de la municipalité de St-Thomas d'Aquin, comté du Lac St-Jean, en remplacement de M. Joseph Brassard, dont la charge est devenue vacante, et ce conformément à l'article 320 du code municipal.

COMMISSAIRES D'ECOLES

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 28 novembre dernier (1898), de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Beauce—St-Charles de Spaulding. —M. Georges Grenier, en remplacement de M. Joseph Lachance, démissionnaire.

Comté de Portneuf—Bois de l'Ail.—M. Eudger Leclerc, en remplacement de M. Hector Latulippe, décédé.

Comté de Nicolet—St-Samuel.—M. Edmond Vignault, en remplacement du Rév. M. Cardin, démissionnaire.

AUX INDES ANGLAISES

Simla, 5.— La marche en avant du chef rebelle, Mad Mullah, a été temporairement arrêtée par l'intervention inattendue et presque providentielle du Khan de Robat.

Grâce à un mouvement en avant opéré par lui les communications avec la garnison de Chitral, que le Mad Mullah s'efforçait de couper, sont maintenues. Quoiqu'il en soit le mouvement de révolte a fait d'immenses progrès dans la vallée de la Swat et une nouvelle guerre de frontière est à craindre. Un corps de 7,000 hommes de troupes anglaises est prêt à partir pour le théâtre de la rébellion.

Le nombre des partisans du Mad Mullah évalué à 6,000 hommes va augmentant tous les jours. La fin de cette équipée sera très favorablement l'occupation définitive de la vallée de la Swat par les Anglais et une nouvelle trouée dans le budget des Indes.

$125,000 A PRETER A 4 POUR CENT.

Première Hypothèque.

ANT. BISSONNETTE, 1608 Notre-Dame MONTREAL. 261ja

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Chateau

25 (SUITE)

"Aller seule à ce déjeuner ! Vous êtes d'une incorrection et d'une inconséquence inconcevables! s'est-elle écriée. Que penserait-on?... Que je suis embarrassée pour vous trouver un mari?... Que je cherche toutes les occasions pour vous faire remarquer,que je vous jette à la tête du premier venu?...

"—Mais non, madame, ai-je essayé d'insinuer. On ne peut penser cela... on connaît bien l'amitié qui me lie à Madeleine... Ce n'est pas la première fois que j'ai déjeuné, sans vous, chez ses parents...

"—Oui, mais, ces jours-là, il n'y avait pas toute une troupe de godelureaux pour faire des réflexions désavantageuses sur la façon dont je vous élève et sur la liberté ridicule que je vous laisse!...

"—Alors, madame, ai-je dit, les larmes aux yeux, il faut que j'écrive à Madeleine de ne pas compter sur nous?... Après avoir presque promis, prévenir ainsi, au dernier moment... Qu'est-ce que ces dames vont penser?..

"—Excusez-moi auprès de Mme Duhamel, mais je suis réellement trop souffrante, m'a répondu sèchement l'aimable vicomtesse. Quant à vous, j'en suis fâchée, mais votre place est auprès de moi, et je ne vous céderai pas, je vous en prévions!

L'idée que sa belle-fille se trouverait dans une réunion où il y aurait des jeunes gens et pourrait y rencontrer ce fiancé si redouté et de plus en plus redoutable, car Gervaise était maintenant tout à fait femme, avait été, en effet, le seul motif empêchant la vicomtesse d'accepter l'invitation des Duhamel.

Au fond, elle en enrageait ; car, si elle redoutait le monde pour sa belle-fille, elle le goûtait fort pour elle-même et, très portée vers la gourmandise, bien que par son avarice, elle se réduisit chez elle à un menu fort ordinaire,elle appréciait comme il faut les fins morceaux et les mets choisis et délicats.

Or, se jour-là, il y aurait certainement gala chez les châtelains du Bois-Jolivet.

L'animosité de la vicomtesse en avait augmenté contre Gervaise.

Elle ne pardonnait pas à sa belle-fille d'être obligée de refuser à cause d'elle les invitations et les bons dîners.

La haine, qu'elle ne se donnait plus guère la peine de dissimuler, tournait à la cruauté, fouettée par les regrets de son vice contrarié.

—Qu'avait-elle besoin de naître, aussi ! grommelait-elle, cette voleuse de fortune !... N'était-ce pas à moi que tout devait revenir ?... La femme ne devrait-elle pas hériter de son mari?... Je ne suis pas sa mère, moi, pour partager avec elle ?... Que dis-je ? partager ! C'est tout ! tout ! qui lui reviendra à sa majorité !... Je devrai me dépouiller pour elle !... Si elle n'était pas là, pourtant, songeait l'horrible femme, en jetant ses regards féroces sur sa belle-fille.

On pense si la vicomtesse avait tenu bon pour empêcher Gervaise d'aller à ce déjeuner où la jeune fille pouvait rencontrer un mari dont l'intervention viendrait avancer de quelques années l'heure terrible de la restitution et des comptes.

Quoique peinée de ne pas avoir son amie, Madeleine avait été peu surprise de la lettre de Mlle de Châtenay.

Elle connaissait bien, sans se les expliquer plus que Gervaise, les idées de la vicomtesse, au sujet du mariage de sa belle-fille.

—La pauvre mignonne ! avait-elle murmuré en pensant au chagrin que devait avoir Gervaise obligée de renoncer aux joies promises de ces quelques heures passées auprès d'Adrien de Verneuil.

A midi, heure militaire, le général était arrivé avec son état-major.

Tous ces jeunes officiers avaient déjà fourni une longue étape, la mission s'étant mise en route au petit jour, et se trouvaient affamés.

Aussi, après les présentations que l'affabilité de M. et de Mme Duhamel abrégea le plus possible le maître de forges donna bien vite l'ordre de servir.

Le déjeuner fut plein de gaieté et d'entrain.

Valérie, arrivée en breack dans la matinée avec quelques dames de Nancy, était la plus fêtée de toutes.

Chacun complimenta la jeune fille de sa façon originale et charmante de recevoir et les deux fiancés étant là, on but à la santé et au bonheur du futur ménage.

Après le café pris sous la véranda, toute la jeunesse s'était répandue dans le parc et des jeux s'organisèrent.

C'était le moment qu'attendait le général Henriot pour avoir une conversation sérieuse avec son filleul.

Voyant que le jeune homme s'écartait, rêveur, des groupes joyeux de joueurs de crocket et de lawn tennis, il passa doucement son bras sous le sien et, l'entraînant vers la charmille où déjà nous avons vu Mlle de Châtenay faire à Madeleine la confidence de son amour pour Adrien Verneuil, il lui dit à brûle-pourpoint :

—Sacrebleu ! mon cher garçon, voilà une mine bien sombre pour un homme heureux !

—Que voulez-vous dire, parrain ? demanda le jeune duc en tressaillant.

—Je veux dire simplement que ta mine ne répond guère au ton des lettre que j'ai reçues de toi depuis ton entrée en fonctions auprès de M. Verneuil.

Et posant paternellement sa main sur l'épaule du duc de Soisy :

—Allons, avoue-le ; sois franc !... Parbleu ! je sais bien ce que c'est qu'une tête de vingt ans. Tu regrettes ta résolution ?... Gérard, tu regrettes le régiment ?

—Moi ?... fit le jeune homme avec un geste de dénégation.

—Oui, toi. Crois-tu donc que cela ne se voie pas ?

—Pourtant, je vous assure, parrain... affirma Gérard, en se rassurant, car il avait craint un instant que le général n'eût remarqué son émoi en présence de Mlle Duhamel.

—Que tu es on ne peut plus satisfait? Allons donc !... N'essaie pas de me faire croire cela !

—Pourtant...

Duhamel est parfait pour toi, je le veux bien ; Verneuil aussi. Ce sont de...très braves gens. Mais, sacrebleu ! ta situation est-elle celle qui convient à un garçon comme toi ?

—Elle est ce que j'ai voulu, qu'elle fût, mon parrain, répliqua doucement Gérard.

—Un des premiers numéros de polytechnique, commis dans une usine !... secrétaire d'un usinier !...

—Pas même, parrain, rectifia le jeune homme, en souriant. Adjoint tout simplement, à titre d'auxiliaire, à l'ingénieur.

—Avec deux cents francs d'appointements!...

—Que j'ai été bien heureux de trouver, je vous l'assure.

—Un duc de Soisy !

—Mais, mon général, s'écria vivement le jeune homme,vous savez bien que le duc de Soisy n'existe plus, que ce n'est pas lui qui est employé à l'usine de M. Duhamel.

—Oui,c'est M. Gérard, je sais cela, fit le général. Une drôle d'idée que tu as eue là, entre nous.

—Cependant, parrain, reprit le jeune duc avec fermeté, je croyais qu'après les raisons sérieuses que je vous ai fait connaître, vous aviez fini par approuver ma détermination ?

—Approuvé!... approuvé!... j'ai approuvé une chose semblable, moi! s'écria le vieux soldat, en levant les bras au ciel. Tu donnes ta démission, tu quittes l'armée, où tu avais devant toi une carrière superbe et digne d'un Soisy; tu renonces à ton nom, à ton titre pour l'honneur desquels j'ai vu faire à ton admirable mère tant de sacrifices, tu prends un emploi subalterne dans une usine sous prétexte de gagner ta vie, comme si un duc de Soisy pouvait vivre avec deux cents francs par mois, et tu oses dire que je t'ai approuvé !

—Pourtant, mon parrain, ne m'avez-vous pas recommandé vous-même à M. Duhamel?... et sous le nom de Gérard, encore? fit le duc. n'était-ce pas la meilleure manière de me prouver que j'avais raison ?

—Dis que tu m'as fait tourner la tête avec tes belles paroles, répondit le général. Je me suis assez reproché d'avoir consenti!... Voyons, ce n'est pas définitif, pas irrévocable?... Tu as assez joué à l'ingénieur. Tu ne vas pas rester ici plus longtemps?

—Et que voulez-vous que je fasse, maintenant, parrain? demanda le jeune duc.

—Que tu reprennes ton nom, d'abord, parbleu!... je me charge d'arranger ça avec Duhamel. C'est un charmant garçon. Je lui ferai comprendre très bien: fantaisie de jeune homme... coup de tête... tendances libérales... Tu peux t'en rapporter à moi, je m'en charge...

—Pardon, mon parrain; mais à quoi cela m'avancera-t-il, s'il vous plaît?

—Comment !... à quoi cela t'avancera? Mais à reprendre ta place dans le monde, à te remettre à ton rang, à n'être plus un déclassé?...

—Et puis ?

—Et puis... à rentrer dans l'armée que tu n'aurais jamais dû quitter, sacrebleu !

—Vous savez bien que cela n'est pas possible, puisque j'ai donné ma démission.

—Tu la reprendras.

—Jamais, parrain! D'ailleurs, elle a été acceptée au ministère.

—Oh! je me charge bien...

—Je vous en prie!... Vous me désobligeriez beaucoup en tentant une démarche.

—Bon, bon, sois tranquille, fit le général vexé.

Et, arrivant au véritable motif de sa conversation avec Gérard :

—Si tu ne veux pas reprendre ta démission, tu te marieras au moins ?... dit-il d'un ton à demi interrogatif.

—Me marier!... s'écria le jeune homme en bondissant. Pourquoi me dites-vous cela ?

Et pris d'un battement de coeur subit, le regard rivé sur son parrain:

—Quelqu'un vous a donc chargé ?... interrogea Gérard avec une sorte d'égarement.

—Non, ma foi, personne, avoua avec bonhomie le général Henriot, sans remarquer l'émoi qui venait de s'emparer de son filleul. C'est moi qui y ai pensé en voyant le bonheur de Valérie...

Le jeune homme poussa un soupir douloureux.

—Valérie est riche, parrain, dit-il ; celui qu'elle épouse a au moins autant de fortune qu'elle. Comme cela, à la bonne heure; on peut songer au mariage. Mais, moi, un pauvre diable sans le sou !

—Un pauvre diable qui est duc de Soisy.

—Vous êtes incapable de spéculer sur mon nom! interrompit le jeune homme avec vivacité.

—Bon, ne t'emporte pas! Cela s'appelle-t-il spéculer sur son nom, que d'épouser une jeune fille d'aussi vieille noblesse que soi ?

—Pauvre, alors; sans le sou, comme moi; l'union de deux misères! Gérard avec amertume.

—Riche, au contraire, entêté! s'écria le général d'un air de triomphe, et bonne et jolie comme tous les anges du ciel.

Eh bien! tu ne dis plus rien?... tu n'as plus rien à m'objecter?... Alors tu m'autorises à aller de l'avant et à t'engager ?

—C'est donc sérieux, mon parrain?

fit Gérard sur un autre ton. Est-ce sérieusement que vous m'offrez de me marier ?

—Comment! si c'est sérieux?... tu me demandes si c'est sérieux? tu vas voir !

Je vais écrire dès ce soir en rentrant au père de ta future, à mon vieil ami le marquis de...

—Ce n'est pas la peine, parrain, interrompit vivement le jeune duc. Je ne veux pas me marier !

—Hein! tu dis?... s'écria le général en bondissant.

Gérard prit la main de son parrain et la serrant avec effusion :

Je dis que vous êtes le meilleur des hommes, que je vous suis on ne peut plus reconnaissant de tout ce que vous voulez faire pour moi, que je vous en remercie au nom de ma mère bien-aimée ; que je vous en garderai toujours une profonde reconnaissance.

—Hé! prouvez-le au moins en ne répondant pas toujours non à tout ce que je vous propose! murmura le général d'un air navré.

—Mon cher parrain, fit Gérard d'un ton grave, si quelque chose avait pu me faire revenir sur ma résolution, c'est votre insistance, la pensée seule du plaisir que je vous ferais.

—Pour ça, tu peux en être sûr! grommela le vieux soldat.

—Mais cette résolution est inébranlable, reprit le jeune duc. Non seulement je suis absolument résolu à ne reprendre ni mon nom ni mon titre et à vivre avec le simple nom de Gérard, sous lequel je me suis présenté ici et qui est mon seul nom désormais; mais encore, j'ai complètement renoncé à me marier. Il serait donc cruel de votre part d'insister.

(A continuer)

LES TYPOGRAPHES

Demandent que la journée de travail soit réduite à neuf heures

Un moyen de protection contre les machines à composer

La circulaire suivante vient d'être envoyée par l'Union Typographique aux propriétaires de journaux et aux patrons imprimeurs de la cité de Montréal :

Messieurs,

Les membres de la Typothetae (maîtres-imprimeurs et maîtres-relieurs des Etats-Unis) ont rencontré le comité des délégués typographes à la dernière convention typographique, tenue à Syracuse, en rapport avec la question des neuf heures de travail, et avec une entente des plus sympathiques, il a été constaté que le nombre toujours croissant des machines que l'on introduit dans l'industrie a créé une perturbation effrayante dans le monde ouvrier, en jetant sur le pavé des milliers de personnes. Les sans-travail sont aujourd'hui si nombreux dans tous les pays du monde qu'il n'y a aucun gouvernement qui ne s'en soit ému.

Les ouvriers ont cru trouver un remède au mal dont ils sont victimes en faisant diminuer les heures de travail de ceux qui ont de l'emploi, afin d'en procurer à ceux qui n'en ont pas. Aussi, toutes les sociétés ouvrières ont-elles travaillé depuis quelques années à obtenir cette réforme. Déjà, plusieurs corps de métier ont vu leur journée de travail réduite à neuf heures et même à huit heures.

Les typographes seuls, jusqu'à ces derniers temps, étaient demeurés étrangers à ce mouvement, mais l'introduction de la machine à composer dans l'imprimerie ayant jeté sur le pavé un si grand nombre d'ouvriers, qu'il leur a bien fallu, eux aussi, en arriver à demander l'application du remède.

Conséquemment les typographes de Montréal, par l'entremise de leur Union, ont résolu de demander à leurs patrons de bien vouloir abréger la journée de travail en la mettant d'abord de neuf heures et demie, ensuite de neuf heures. Leur désir serait qu'à partir du mois de décembre 1898 au mois de novembre 1899, la journée de travail soit réduite à neuf heures et demie et que passé cette date elle ne soit plus que de neuf heures.

Dans toutes les villes des Etats-Unis les patrons ont accordé la journée de neuf heures de travail, et au Canada la ville de Montréal, la métropole commerciale, est la seule qui n'a pas obtenu la réduction d'heures de travail demandée.

Le public, nous en sommes certains, saura reconnaître cet acte de bonne volonté de votre part vis-à-vis de nous, et nous aidera à prouver notre reconnaissance en temps et lieu. Un comité chargé d'entrevoir messieurs les patrons à ce sujet a aussi été nommé, et nous sommes persuadés qu'une réception cordiale et concluante nous attend dans notre demande, et que tous les patrons signeront notre requête avec empressement, vu le grand service qu'ils rendront à notre classe.

En attendant, nous avons l'honneur de nous souscrire,

Mesieurs,
Avec une haute considération,
Vos tout dévoués,
LE COMITE.

CLUB NATIONAL D'OTTAWA

Ottawa, 5. — Mardi soir dernier, une assemblée des plus intéressantes avait lieu au Club National d'Ottawa. Le principal sujet de discussion, tel qu'annoncé à la séance précédente, était que les travaux de la municipalité et du gouvernement se fassent à la journée et soient exécutés par les ouvriers de la municipalité.

Plusieurs des membres ont fait sur ce sujet des discours qui ont été vivement applaudis.

Le club, sous l'habile direction de son président, M. J. C. Dupont, est dans un état prospère et se propose, pour l'utilité de ses membres, de continuer ses séances pendant les soirées d'hiver.

$4,000 DE PRIMES GRATUITES CHAQUE MOIS

Offertes à tous les propriétaires de bons donnés pour rien par vos fournisseurs. "The Back River Park." Chambre 511, Bâtisse du Board of Trade. 237 jno

LE PREMIER PRETRE ZOULOU

Parmi les élèves de la Propagande qui viennent d'achever leurs études et de recevoir les saints ordres pour aller se consacrer aux Missions, on signale le premier prêtre zoulou sous le nom de l'abbé Muler. Ainsi s'appelle son bienfaiteur, un généreux catholique allemand, auquel il dut d'être élevé d'abord chez les PP. Trappistes de Princetown, dans la colonie de Natal, et, ensuite d'être envoyé à Rome. "Je suis heureux, disait-il, naguère en repartant pour aller évangéliser les peuplades dont il est issu, d'être le premier prêtre catholique zoulou destiné à leur prêcher la vraie foi ; mais je suis non moins heureux de penser que je ne suis pas le dernier, car je laisse à la Propagande un autre de mes nationaux pendant qu'un troisième est attendu déjà pour prendre ma place."

CAISSE ECCLESIASTIQUE

L'assemblée générale annuelle de la Caisse ecclésiastique se tiendra à l'Archevêché le 29 décembre prochain, à 10 heures a.m., et sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire, — et spéciale pour discussion des amendements proposés par le comité nommé "ad hoc."

SERVICE DE LACHINE

A partir du 1er décembre les tramways de la Cie du Parc et de l'Ile de Montréal partiront d'heure en heure, sur la ligne de Lachine, après 9.30 h. p.m., excepté le samedi et le dimanche où ils partiront à chaque demi-heure. Les derniers tramways partiront de la Côte St Lambert et de Stony Point à 11.30 h. p.m., tous les jours. 237-6

PILULES ROUGES du Dr Coderre — Pour les Femmes Pales et Faibles.

Sinistres Maritimes

Le "Londonian" de la ligne Wilson-Furness-Leyland, perdu corps et biens

Le "Turret Crown" dans une tourmente

Liverpool, 5. — Le vapeur anglais King Arthur, capitaine Hendry, venant de Demarara, est arrivé ici, samedi. Son commandant fait rapport qu'il a signalé le Londonian, le 23 novembre dans la latitude 45 nord, longitude 16 ouest.

Le navire flottait sur ses flancs de tribord. Son pont et ses écoutilles étaient submergés. Toutes ses chaloupes avaient disparu à l'exception d'un petit canot. Une tempête du nord-ouest soufflait alors et le vaisseau semblait couler par l'avant.

Le Londonian avait fait voile de Boston, le 15 novembre en destination de Londres. Il était sous le commandement du capitaine Lee, et portait une cargaison générale consistant en partie de grain et de bestiaux. Son chargement était d'environ 5,500 tonnes. 169,875 boisseaux d'avoine ; 39,565 boisseaux de blé ; 41,150 sacs de farine ; 5,822 boîtes de farine d'avoine ; 400 quarts de lard ; 228 tinettes de beurre ; 2,473 pièces de noyer noir, et 656 têtes de bêtes à cornes. La cargaison était évaluée à $300,000. L'équipage se composait de quatre-vingts hommes.

Le Londonian était un vaisseau en acier, construit à Glasgow en 1896, et jaugeait 5,532 tonneaux. Il avait 450 pieds de long et 44 pieds de largeur. Sa profondeur était de 30 pieds 9 pouces. Il appartenait à la ligne Wilson-Furness Leyland. Le navire était connu d'abord sous le nom de l'Idaho. Il ne transportait pas de passagers.

LE TURRET CROWN DANS UNE TOURMENTE

Halifax, 5. — Le vapeur Turret Crown, capitaine Henry, voyageant sur lest de Sydney, C.-B., à Philadelphie, est entré dans le port, ici, hier après-midi, après avoir subi de grands dommages sur son pont, à cause de la tempête de la semaine dernière.

Le navire a été en mer pendant onze jours, et à cause de la force des vents contraires, n'a pu dépasser les côtes de la Nouvelle Ecosse. Pendant plusieurs heures, le Turret Crown s'est trouvé ballotté en travers des vagues pendant que la mer balayait son pont. Tout ce qu'il y avait de fragile sur le pont a été emporté, et presque toutes les provisions ont été détruites.

VAPEUR ITALIEN NAUFRAGE

Londres, 5 — Un câblegramme a été reçu annonçant que le vaueur italien Montevideo de Gênes, 2,095 tonneaux a fait naufrage sur l'île Lebès au large des côtes du Pérou.

ENCORE UNE TEMPETE

St-Jean, Terreneuve, 5 — Une autre tempête affreuse a sévi ici aujourd'hui Les rapports reçus indiquent que nombre de vaisseaux étaient en danger de périr. L'on craint que les navires de pêche américains dans la baie de Placeutia éprouvent beaucoup de dommages vu la direction du vent.

A KANKAKEE, Ill.

En l'honneur des soldats Canadiens-français

Un remède pour la consomption

Kankakee, Ill., 5.—Les fêtes en l'honneur de nos jeunes soldats canadiens-français se continuent comme aux premiers jours de leur arrivée de Puerto-Rico. Mardi dernier, la Cour Canadienne des Forestiers Catholiques leur donnait une magnifique réception à la salle St-Joseph. Il y avait grand nombre d'orateurs des deux langues, entre autres les avocats A. L. Granger, W. H. Savary, A. Smith, T. Donovan, et A. Davidson. La salle était encombrée, et c'était probablement la plus grande réunion de Forestiers catholiques depuis plusieurs années. La Cour Canadienne se plait à faire les choses en grand et elle avait invité pour la circonstance les officiers des autres cours de la ville, ainsi que l'Union St-Joseph, société-soeur la plus ancienne du lieu. Si nos jeunes soldats doivent un jour retourner au camp et continuer leur service sous le drapeau étoilé, ils auront un bon nombre de souvenirs de leurs généreux compatriotes de Kankakee pour leur aider à dissiper l'ennui de la caterne. Si tel est leur sort, nous espérons que leur conduite sera toujours aussi belle et aussi noble qu'elle l'est depuis leur retour au milieu des leurs. Honneur à nos braves jeunes gens, et que leur exemple nous fasse aimer davantage notre patrie !

—Tous les médecins de la ville ont les yeux sur une nouvelle expérience, dans le traitement pour la consomption, introduite ici par le Dr Lemke, assistant du Dr Murphy, de Chicago, et connue sous le nom de "Murphy Consomption Cure". Le cas est celui de Ben Boudreau, commis depuis longtemps chez Umbach, qui tient un magasin de chaussures. C'est par l'introduction de certains gaz dans les poumons, à quelques reprises, que l'on prétend détruire les germes tuberculeux. Ce traitement n'est pas très difficile, dit-on, et ne prend que quelques semaines pour accomplir son but. M. Boudreau est à l'hôpital Emergency. Si ce cas est un succès, ce sera une grande victoire pour la science médicale dans nos parages.

A PROPOS DE SERVANTE

Le cas de la jeune servante hongroise decide en cour du recorder

La cause de la jeune immigrante Hongroise dont nous parlions dans notre édition du 18 novembre dernier, a de nouveau attiré l'attention de la Cour du Recorder, samedi. Son Honneur, le recorder de Montigny, a rendu jugement sur les faits qui se résument comme suit : M. Samuel Brenner accusait Maria Grin d'avoir déserté son service.

Celle-ci, qui est venue de Hongrie, il y a peu de temps, a signé avec M. Brenner un engagement d'un an. Quelques jours après, elle le laissait pour entrer au service d'un compatriote nommé Laboraski.

Le contrat par lequel la jeune fille s'était engagée à servir un an chez Brenner, était rédigé en anglais, et on le lui a traduit en polonais. Elle a déclaré en cour qu'elle avait signé sans comprendre, vu qu'elle n'entendait aucune de ces deux langues.

Brenner prétend qu'il avait envoyé de l'argent en Hongrie pour faire venir cette fille que lui avait recommandée la servante qu'il avait chez lui auparavant. Il l'a engagée pour un an, et durant six mois elle ne devait toucher aucun salaire, son travail devant rembourser ses frais de voyage.

De son coté, Laboraski prétend que c'est pour servir chez lui que la fille est venue en Canada, qu'il avait donné à Mme Brenner, pour son mari, qui est agent d'immigration, l'argent nécessaire pour la faire venir.

Après son arrestation, Mlle Grin se mit sous la protection de la "Société de Protection des Femmes et des Enfants."

La poursuite était représentée par M. Crankshaw, et la défense par M. R. C. Smith.

MM. Brenner et Laboraski firent comparaître un grand nombre de témoins.

Le recorder déclara dans son jugement, que tous deux s'étaient faits supporter par d'excellents témoins et que la preuve semblait être aussi forte d'un côté que de l'autre. Il ne peut cependant s'empêcher d'en venir à la conclusion qu'il y a [illegible] qu'à l'intention de [illegible] geant chez le plaignant. En conséquence, il condamne chaque partie à payer ses frais et annule le contrat fait entre le patron et la servante.

NOS THEATRES

Ce soir, à l'Académie de Musique, première représentation de la troupe de menestrels de Geo. Primrose et Dockstader. C'est la meilleure organisation de ce genre qui existe dans

GEORGE PRIMEROSE et LEW. DOCKSTADER

le monde entier. Il n'y aura que trois représentations, ce soir, demain soir et mercredi soir. Aux amateurs de se hâter d'acheter leurs billets.

— Relâche au Théâtre de Sa Majesté cette semaine. M. et Mme Murphy n'ont pu mettre la main sur une troupe acceptable.

— Au Queen's, ce soir, l'excellente troupe de M. Toole nous donnera du melodrame. "Killarney and the Rhine" est une pièce pleine d'entrain et de mouvement. Les décors et les costumes sont magnifiques.

— Le Théâtre Français fait salle comble tous les jours, car on sait donner au public des représentations de premier ordre. Cette semaine, "The Danites" tiennent l'affiche ; c'est dire que le spectacle sera des plus attrayants. Le programme du vaudeville est aussi varié qu'intéressant.

— "Miss New-York" est au Royal cette semaine. On se rappelle toute la vogue que cette troupe de variétés a obtenue l'an dernier. Parmi les membres de la troupe on compte les Leonard, Jas et Sadie, Connelly et Edwards, Lawrence Crane, les soeurs Hill, Willie Barrows et les célèbres Judge.

AU PARC SOHMER

Ce lieu d'amusement est toujours de plus en plus populaire si l'on en juge par le nombre des personnes qui encombraient le grand pavillon à chaque représentation. Salle archi-comble hier après-midi et soir. Il est juste de dire que la direction ne néglige rien pour rendre le plus agréable possible les représentations.

Vion et Vion ont été fort applaudis dans leurs sélections sur divers instruments. Le poney et le singe dressé du professeur Dickson ont tenu l'auditoire dans le fou rire pendant tout le temps qu'ils ont occupé la scène. Ces deux bêtes sont très bien dressées. Les chansons de nègre de Jessie Lewis ont aussi obtenu beaucoup de succès. John Finnigan, le chanteur et danseur irlandais, a fait preuve de beaucoup de talent. Les soeurs Palmer, duettistes et danseuses, ont reçu leur large part des applaudissements de la foule. M. R. Harmant, si bien connu des habitués du parc, a remporté un succès à l'emporte-pièce dans ses chansonnettes comiques.

Charles Casey, qui a obtenu le championnat comme danseur en souliers légers, a prouvé une fois de plus sa supériorité sur ses concurrents. La représentation s'est terminée par une exhibition de boxe et de "bag punching" par Roche et Brennan.

SOUS BONNE SURVEILLANCE

Les tirages mensuels de The Canadian Royal Art Union, Ltd., sont surveillés par des hommes haut placés. L'hon. N. Pérodeau, C. L., et M. Hiraire Hurteau, ancien député, sont présents aux tirages publics, tenus à Montréal, Nos 238 et 240, rue St-Jacques.

CHARPENTIERS MENUISIERS

Grande assemblee convoquee pour demain soir

L'Union 134 des Charpentiers et Menuisiers tiendra demain, à 8 hrs p. m., au No 278 rue St-Laurent, une importante assemblée publique de tous les charpentiers et menuisiers de la ville et de la banlieue.

Plusieurs nouveaux orateurs adresseront la parole et feront connaître, chiffres en main, le bien que cette organisation a fait, d'après le rapport de la dernière convention et ce qu'elle est appelée à faire dans un avenir prochain.

Tout Homme devrait etre fort

Quand il a à sa portée le remède efficace pour se guérir de tous maux, de toutes douleurs et de toutes faiblesses.

La Ceinture Electrique du Dr Sanden est en usage dans le monde entier et guérit des milliers de gens.

LIVRE GRATIS. AVIS GRATIS AUX HOMMES FAIBLES

Si vous souffrez de faiblesse sexuelle, de varicocèle, de pertes, de faiblesse de reins, etc., demandez mon livre qui est envoyé gratis sous enveloppe cachetée.

ADRESSE
Dr L. Sanden
132 Rue Saint-Jacques, Montréal
Heures de Bureau : 9 à 6 heures. Dimanche, 11 à 1 heure.

ESCABEAUX En bois franc très légers. planches à PATE, planches à REPASSER, etc.
L. J. A. SURVEVER, Quincaillier.
3-5 6 RUE ST-LAURENT.

UNE FOIS QU'ON S'EN EST SERVI
ON NE REFUSE JAMAIS
Cette indispensable nécessité du ménage
SAVON BOND
Le nettoyeur et le polisseur le plus merveilleux du monde.
POLIT TOUT, excepté les manières.
FAIT BRILLER TOUT, excepté les idées.
NETTOIE TOUT, excepté le moral.
L jno BRUNIT TOUT, excepté les pensées.

MAISON FONDEE EN 1859
Les manufacturiers de lits en fer et en cuivre, les plus anciens et les plus importants du Canada.
Lits de l'Hopital Royal Victoria
Nous manufacturons ces lits et une grande variété de lits complets pour hopitaux et institutions avec sommier en fil de fer plaqué Dominion ou sommier en fil de fer tressé.

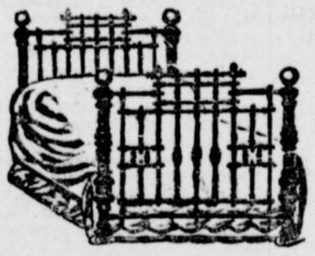

LITS TOUT EN CUIVRE...
unis et modèles artistiques . . . . Nouveaux modèles en fait de lits et de berceaux en fer et en cuivre, lits avec rouleaux à la tête, (Roll Top Bed.) Les seuls manufacturiers du Canada pour tous les lits pliants en fer. Insistez pour voir ce lit, c'est un ornement pour la chambre à coucher.
En vente chez tous les principaux marchands de meubles du Canada.
H. R. Ives & Cie,
MANUFACTURIERS
Salles d'Exposition et Usines, Rue Queen, Montréal
CATALOGUE SUR DEMANDE. 3fps

Nous attirons . . . l'attention
du public sur nos facilités exceptionnelles pour la fourniture de . . . .
SACS EN PAPIER
DE TOUS GENRES
Dans vos meilleurs intérêts, examinez nos marchandises avant d'acheter ailleurs . . .
La CIE E. B. EDDY, Limitée
HULL, MONTREAL, TORONTO

M. J. R. LESAGE
MARCHAND TAILLEUR
249 rue Saint-Laurent
Téléphone des Marchands 68

A. L. J. Hainault
Ingenieur civil et minier
Constructions publiques; Ponts; Aqueducs. Analyse des minerais, Expertises.
Chambre 11, Chesterfield Chambers.
31-12a 6 rue St-Alexis Montréal

..SPORT..

Toute correspondance de sport adressée à l'éditeur du Sport "La Patrie" ne sera publiée que le lendemain de sa réception à moins d'urgence. Prière aux intéressés d'en prendre avis.

LE JEU DE QUILLES

Les premières parties de ligue jouées samedi à Québec

LA SAISON BRILLAMMENT INAUGUREE

Une nouvelle ligue à Montréal

BRITANNIA ET BROCKVILLE AU RANG DES SENIORS

L'ouverture du patinoir du Montagnard

LES QUILLES

LA SAISON BAT SON PLEIN

Le jeu de quilles, l'un des sports les plus populaires de la saison d'hiver au Canada devient de plus en plus en vogue, ce que nos constatons avec plaisir. Mais ce qui nous réjouit davantage, c'est que les Canadiens-français, non seulement portent un grand intérêt à ce jeu, mais se distinguent d'une manière toute particulière.

Nous nous permettons, à l'occasion de l'ouverture de la saison, de conseiller aux amateurs Canadiens-français de faire partie d'un club quelconque afin d'encourager ainsi la propagation de ce beau sport. Nous connaissons d'excellents joueurs qui ne font partie d'aucun club et qui, cependant figureraient avec avantage sur une équipe de seniors.

L'Association Royale qui vient de voir le jour, et qui fait des quilles et du billard ses amusements principaux, a pris avec trois autres clubs anglais, l'initiative de la formation d'une ligue, dont les parties ne manqueront pas de susciter un grand intérêt. Nous ne saurions trop encourager les joueurs Canadiens-français à faire partie de l'Association Royale, dont MM. Hector Lajoie et Stanley Forget sont les gérants, et qui possède, rue Notre-Dame, les plus belles allées de Montréal.

Nous donnons plus bas la liste des parties de la nouvelle organisation.

Notre correspondant de Québec nous transmet des détails sur la brillante inauguration de la saison des quilles et du billard, qui a eu lieu samedi dans la vieille capitale.

Les ministres provinciaux avaient bien voulu rehausser l'éclat de cette fête sportique par leur présence. Nous laissons parler notre correspondant.

MONTREAL BAT ST-ROCH, MAIS SUCCOMBE AUX QUEBECS.

(Spécial à "La Patrie".)

Québec 5, 1898.

La visite d'un groupe choisi de membres du club de billard et de quille M.A.A.A. de la Métropole avait éveillé l'intérêt d'une manière toute particulière dans les cercles athlétiques de Québec, samedi.

Les billardistes du M.A.A.A. étaient représentés par MM. J. Gardner, E. Fry, G. Haldimand et P. Lyall. Ceux du même club qui avaient été appelés à soutenir la réputation de cette populaire organisation dans la joute de quille étaient M. Louis Rubenstein, qui avait charge du groupe comme capitaine et MM. A. Willison, W. J. Baillie, J. E. Walsh, F. H. Gardner et J. Baird.

Les billardistes du M.A.A.A. étaient au Frontenac et leurs confrères du jeu de quille s'étaient retirés au Clarendon.

A trois heures les M.A.A.A. étaient dans les salles du club athlétique de St. Roch pour leur première partie avec les membres de cette organisation; et à cinq heures ils retournaient victorieux à leur pension. Ils l'avaient remporté par 110 points sur les "Saint-Rochais."

Voici dans ses détails le résultat de la partie.

PREMIERE DEMIE.

M. A. A. A.				
Baird	197	180	153—	529
Walsh	164	188	168—	520
Willison	189	150	182—	521
	540	518	503—	1561
ST-ROCH.				
Lelere	201	147	111—	459
Picard	179	157	190—	526
Gingras	169	161	202—	532
	549	465	503—	1517

Balance en faveur du M.A.A.A.—44 quilles.

DEUXIEME DEMIE

M. A. A. A.				
Gardner	119	211	152—	482
Baillie	204	165	149—	518
Cap. Rubenstein	176	124	203—	503
	499	500	504—	1503
ST-ROCH.				
Poitras	116	203	190—	509
St. Pierre	133	144	177—	454
Cap. Guay	186	137	151—	474
	435	484	518—	1437

en tout :

	Quilles.
M. A. A. A.	3064
St. Roch	2954

Balance en faveur du M.A.A.A. 110

M. Eric Dorion, du Québec, agissait comme referee, et les juges ou arbitres de la joute étaient MM. Nap. Bissonnette, Hallée, Robitaille et Racine.

* * *

Le soir, à 8 heures précises, s'ouvrait dans les splendides salles du Quebec Bowling and Billiard Club, la partie la plus importante de la journée.

L'assistance était nombreuse, et des personnages distingués comme le Premier Ministre, le Commissaire des Travaux Publics, le Commissaire des Terres de la Couronne, le Commissaire de l'Agriculture avaient bien voulu honorer cette intéressante joute de leur présence.. On remarquait encore le président de l'Assemblée Législative, l'Hon. J. Tessier.

L'Hon. M. Marchand et ses collègues, ainsi que l'Hon. M. Tessier, ont été appelés à donner à l'ouverture de cette joute un cachet pour ainsi dire officiel en jouant les uns après les autres les premières quilles.

On avait choisi comme referee M. Nap. Lavoie, de la Banque Nationale, et les umpires étaient MM. Racine, du club Athlétique de St. Roch, et Roy et Dallaire, du Québec.

PREMIERE DEMIE.

M.A.A.A.				
Walsh	152	202	159—	513
Wellison	156	179	170—	505
Baird	169	140	156—	465
	477	521	485—	1483
QUEBEC				
Lessard	160	189	195—	544
Labrie	139	167	192—	498
Burns	125	202	199—	526
	424	558	586—	1568

DEUXIEME MOITIE.

M.A.A.A.				
Baillie	221	167	173—	561
Gardner	205	160	156—	521
Rubenstein	211	212	179—	602
QUEBEC				
Boisvert	168	193	191—	552
Nooman	194	195	202—	591
Talbot	174	150	148—	472
	536	538	541—	1615

Grand total ......3183— M. A.A.A. 3167

Balance en tout en faveur de Québec, 16 quilles.

LE PATIN

LE MONTAGNARD.

La date de l'ouverture du Montagnard sera fixée pour les directeurs à l'assemblée de jeudi. Tout dépendra de la température. Il sera peut être possible d'inaugurer le patinoir dès samedi, mais nous croyons cependant qu'il serait préférable d'attendre à la semaine prochaine afin de faire de plus grands préparatifs pour cette fête qui constituera l'événement de la saison.

La vente des billets d'abonnement se poursuit rapidement aux endroits suivants:

Pharmacie Baridon, coin des rues St. Denis et Ste Catherine; Hôtel Windsor, au comptoir des billets de chemins de fer et au patinoir, avenue Duluth, coin St. Hubert.

UNE NOUVELLE LIGUE

Une nouvelle ligue de quilles dont les parties seront assurément suivies avec intérêt, a été formée samedi soir. Elle sera connue sous le nom de ligue de la Cité et se composera des deuxièmes et troisièmes équipes des Carabiniers Victoria et de la M.A.A.A. et des premières et deuxièmes équipes des Associations Royale et Pointe St-Charles.

Inutile de dire que "La Patrie" souhaite à la nouvelle association canadienne-française "La Royale", de remporter le championnat dans les deux séries.

L'élection des officiers de la nouvelle ligue a donné le résultat suivant :

Président—W. G. Ayling.
Secrétaire-trésorier—J. H. Dodgson.

Voici la liste des parties dans les deux séries :

(Les parties sont jouées sur les allées du club dernier nommé.)

JUNIORS.

22 décembre—M.A.A.A. vs. Pointe St-Charles.
22 décembre—Car. Vic. vs. Royal.
29 décembre—M.A.A.A. vs. Car. Vic.
29 décembre—Royal vs. Pointe St. Charles.
5 janvier—M.A.A.A. vs. Royal.
5 janvier — Vics vs Pointe St-Charles.
12 janvier — Pointe St-Charles vs. M.A.A.A.
12 janvier — Royal vs Vics.
19 janvier — Vics vs M.A.A.A.
19 janvier — Pointe St. Charles vs. Royal.
26 janvier — Pointe St. Charles vs Vics.
26 janvier — Royal vs M.A.A.A.
2 février — M.A.A.A. vs. Pointe St-Charles.
2 février — Vics vs Royal.
9 février — M.A.A.A. vs Vics.
9 février — Royal vs Pointe St. Charles.
16 février — M.A.A.A. vs Royal.
16 février — Vics vs Pointe St. Charles.
23 février— Pointe St. Charles vs. M.A.A.A.
23 février— Royal vs. Vics.
2 mars— Vics vs. M.A.A.A.
2 mars — Pointe St. Charles vs Royal.
9 mars — Royal vs M.A.A.A.
9 mars— —Pointe St. Charles vs Vics.

INTERMEDIAIRES.

19 décembre — M.A.A.A. vs Royal.
19 décembre — Vics vs. Pointe St-Charles
27 décembre — Pointe St. Charles vs M.A.A.A.
27 décembre —Royal vs Vics.
3 janvier — Vics vs M.A.A.A.
3 janvier — Pointe St. Charles vs Royal.
9 décembre — Royal vs. M.A.A.A.
9 décembre — Pointe St. Charles vs Vics.
16 décembre — M.A.A.A. vs Pointe St. Charles.
16 décembre — Vics vs Royal.
23 janvier — M.A.A.A. vs Vics.
23 janvier — Royal vs Pointe St. Charles
30 janvier — M.A.A.A. vs Royal.
30 janvier — Vics vs Pointe St. Charles.
6 février — Pointe St. Charles vs M.A.A.A.
6 février — Royal vs Vics.
13 février — Vics vs M.A.A.A.
13 février — Pointe St. Charles vs Royal.
20 février — Royal vs M.A.A.A.
20 février — Pointe St. Charles vs Vics.
27 février — M.A.A.A. vs Pointe St. Charles.
27 février — Vics vs Royal.
6 mars—M.A.A.A. vs Vics.
6 mars — Royal vs Pointe St. Charles.

Deux trophées seront mis en concours pour être gagnées deux fois avant de devenir définitivement la propriété d'un club.

Les parties seront jouées selon des règlements de la Canadian Amateur Bowling Association.

BILLARD

DOUBLE VICTOIRE DES MONTREAL A QUEBEC.

Pendant que leurs confrères du club de quilles faisaient la lutte aux St. Roch et aux Québec, les joueurs de billard de la M.A.A.A. ont remporté la victoire sur ceux de la vieille Capitale, les battant, dans l'après-midi, de 119 points, et le soir de 175.

Voici les scores en détail:
Tournoi de l'après-midi:

M.A.A.A.	
Lyall	200
Fry	153
Gardner	200
Haldimand	200
Total	753
QUEBEC.	
Poulin	113
Verina	200
Hall	170
Thomson	151
Total	634

Majorité de la M.A.A.A.—119.
Tournoi du soir.

M.A.A.A.	
Lyall	200
Fry	200
Gaedner	200
Haldimand	176
Total	776
QUEBEC.	
Poulin	110
Verina	105
Hall	186
Thomson	200

Majorité M.A.A.A. — 175.
Grand total—294

FOOTBALL

BROCKVILLE PROMU SENIOR

L'Assemblée annuelle de l'Union de football rugby, de la province de Québec, a eu lieu samedi soir, dans les salles de la M.A.A.A., rue Mansfield. La réunion a été nombreuse. Voici les noms des officiers présents: A. F. B. Claxton, président au fauteuil, T. Brown deuxième vice-président; E. Herbert Brown, sec.-trésorier. Les clubs étaient représentés par les messieurs suivants: Montréal, J. F. Savage, Arthur Maney, et W. James et Herbert Molson; McGill, F. W. Trenholme J. A. Mowatt; Lennoxville, John A. Johnson; Québec, A. H. Henry; Westmount, C. G. Cobban, G. A. McBean, Geo. A. Ross; Pointe St. Charles, J. E. Towasend; Granite, H. C. Walker, J. W. Webster; Brockville, E. M. Morgan, T. G. Marquis; Britannia, H. H. Ayer, P. McKenzie; Collège d'Ottawa, R. A. O'Meara, J. C. McGlade, J. J. O'Reilly.

La première question qui vint sur le tapis fut la considération des demandes d'admission dans l'Union. Ces demandes avaient été faites par les Britannia, les Brockville et les Shamrock. Des délégués des Brits et des Brockvilles étaient présents, tandis que les Shamrocks n'étaient pas représentés. Les deux clubs intermédiaires ont été admis dans les rangs des seniors, mais le club irlandais, n'ayant pu réunir les 4-5 des votes, a été éconduit pour la deuxième fois. Les Westmount et les Granite II ont été promus au rang des intermédiaires.

Les demandes d'admission seront reçues à l'assemblée annuelle, et à la réunion du printemps faite dans le but de choisir les dates des séries. Avant ce jour ces demandes n'étaient reçues qu'à l'assemblée annuelle. Les Shamrocks auront donc encore une chance le printemps prochain.

L'Union a voté $50 aux Granites, pour leur aider à combler le déficit de la dernière saison.

M. E. Herbert Brown fit alors son rapport. En voici le résumé :

La ligue de la province de Québec semblait toute désorganisée, au commencement de l'année qui vient de finir. McGill, l'un de ses membres les plus influents l'avait abandonnée pour prêter allégeance à la ligue intercolaire.

Les Granites entrèrent heureusement en scène et entreprirent de faire la lutte aux clubs du collège d'Ottawa et de la M.A.A.A. Ils ont noblement fait, puisqu'à la fin des séries ils étaient sur un pied d'égalité avec leurs rivaux. Le Collège d'Ottawa est sorti vainqueur de la lutte décisive, et a gagné le championnat de la province de Québec. Dans une partie jouée, avec grande science, nos champions ont succombé devant les joueurs de la cité d'Ottawa, champions d'Ontario.

Nous avons été plus heureux dans la classe intermédiaire. Les Britannia, nos champions, ont vaincu les Brockville, de la ligue d'Ontario, par 3 points à 2. Les vainqueurs ont droit aux plus vives félicitations pour leur brillant succès.

Nous regrettons que le club Lennoxville ait été forcé d'abandonner la lutte.

La lutte dans les séries des juniors est la plus intéressante, dans les annales de l'Union. Six clubs se sont disputés les premiers honneurs. Les forces étaient si bien balancées, qu'à la fin des séries le club Westmount et Montréal III avaient un nombre de points égaux. Le club Montréal est sorti victorieux de la partie décisive, par trois points à rien. Le jeu des deux contestants a été on ne peut plus brillant.

On procéda ensuite à l'élection des officiers pour l'année qui s'ouvre.

M. A. G. B. Claxton a été réélu président. C'est la première fois, dans les annales de l'Union qu'on donne un second terme d'office à un président.

Voici les noms des officiers :

Président, A. G. B. Claxton, 1er vice-président, C. R. Webster; second vice-président, J. J. O'Reilly; secrétaire-trésorier, E. Herbert Brown. Les délégués choisis pour représenter l'Union à la réunion annuelle de l'Union Canadienne, qui doit avoir lieu, à Toronto, le 17 prochain, sont MM. T. Brown, R. A. O'Mear, et A. G. B. Claxton.

LE NAUFRAGE DU "PORTLAND"

On pille les cadavres des victimes

Le premier cadavre a été trouvé par un chien

Boston, 5. — Le capitaine Hogan, de la goëlette "Ruth Martin", qui est parti de Provincetown pour Boston, affirme qu'il a aperçu le "Portland" de bonne heure dimanche, le 2 novembre au matin, au large du phare Highland, ce qui semble corroborer l'hypothèse que le steamer a dû sombrer en tentant un effort désespéré pour gagner le rivage de Provincetown. Le capitaine Young est aussi d'avis que la coque du steamer doit se trouver au large de la Pointe Peruvian, et qu'on finira par la trouver aussitôt que la mer sera devenue plus calme.

Les gens de mer croient que la plupart des victimes ont dû être entraînées directement au sud, vers la haute mer, ou bien se trouvent entassées dans la coque du steamer restant encore à trouver. Aussi plusieurs "tugboats" vont-ils être immédiatement dépêchés pour parcourir les environs en tous sens, afin de savoir au juste ce qui en est.

Le Dr Davis qui a charge de la morgue improvisée à Orléans, est infatigable de dévouement pour aider les parents des malheureuses victimes à identifier leurs morts, et il a donné les instructions nécessaires pour que tous les cadavres retrouvés soient immédiatements transportés à Orléans, dans le but de centraliser les recherches.

On éprouve beaucoup de difficultés à retirer les cadavres des bas-fonds de sable où les flots les rejettent, et il faut souvent se mettre à quatre ou cinq hommes pour les retirer de leur position.

Comme toujours, en ces tristes occurrences, il se trouve des misérables pour en profiter, et l'on rapporte aujourd'hui que plusieurs cadavres seront fort difficiles à identifier parce qu'ils ont été complètement dépouillés, non seulement de leurs bijoux mais jusque de leurs vêtements. Les hommes des corps de sauvetage, échelonnés le long de la côte, ont dû même, en certains cas, monter la garde autour des cadavres retrouvés, en attendant qu'ils fussent transportés en lieu sûr, et pour empêcher qu'ils ne fussent dépouillés. Il convient de dire que ces actes de révoltante piraterie sont surtout le fait de mécréants de nationalité étrangère, attirés depuis quelques jours dans la région du Cap Cod par l'espoir de quelques lugubres aubaines.

Les quelques jours qui se sont écoulés depuis l'horrible tempête ne font que confirmer les assurances données alors par tous les gens de mer, que cette tourmente a été la plus épouvantable qui ait jamais fait rage dans la région du Cap Cod depuis 50 ans. Au large de la côte, c'est un défilé ininterrompu de bateaux de toute sorte, à moitié brisés ou désemparés, et tous ces éclopés sont tellement nombreux que la chose n'excite plus aucun étonnement.

Le sable de la plage a été projeté sur les falaises, par la furie des vagues, à des hauteurs incroyables, et là où, le jour du Thanksgiving, tout n'était que verdure riante, tout disparait maintenant sous une épaisse couche de sable dans laquelle on enfonce jusqu'au genou. Au poste d'observation de Highland, on dut creuser de véritables tranchées pour dégager le bâtiment servant au service des signaux et au logement des hommes de sauvetage, et l'on aura une idée de ce que cela peut signifier quand nous aurons ajouté que cette station se trouve établie sur une hauteur à 900 pieds de la mer à marée basse. Aussi est-ce l'opinion de bien des gens que nombre de cadavres sont déjà enfouis sous une couche profonde de sable et ne seront jamais retrouvés.

Fait assez remarquable, c'est un chien, un superbe St-Bernard appartenant au capitaine Worthen, gardien du poste de Highland, qui a trouvé le premier cadavre lundi matin. Il pouvait être environ 4 heures, et les hommes du poste étaient à examiner une épave qui venait d'être rejetée par les flots, lorsque soudain le chien, qui répond au nom de Rex, et qui était en proie à une grande agitation, courant çà et là de tous côtés, prit sa course en aboyant jusqu'à un certain endroit de la plage, où il se mit à creuser le sable avec fureur. On accourut tout aussitôt, et quelle ne fut pas la surprise de tous en se trouvant en présence d'un cadavre que le sable aurait certainement fait disparaitre à jamais en peu d'instants, n'eussent été le flair et la sagacité du brave Rex.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Reconnaissance des citoyens de Ste-Cunegonde envers le chef Tremblay

Le chef Tremblay, de Ste-Cunégonde, a été hier soir, l'objet d'une sympathique démonstration à l'occasion de son 31e anniversaire de naissance.

Un grand nombre de notables de la municipalité ainsi que des municipalités voisines se sont réunis à la salle Duvernay, et lui ont présenté leurs hommages et des cadeaux. M. David Rochon s'est fait l'interprète des citoyens de Ste-Cunégonde pour féliciter le chef, le remercier pour les services signalés qu'il a rendus, et lui souhaiter longue vie et bonheur. Cette adresse fut suivie de la présentation d'une bourse bien garnie.

Le constable Touchet, exprima, au nom de ses collègues, tout l'attachement et le dévouement de la force à son chef, et lui offrit de la part de celle-ci comme témoignage de reconnaissance et souvenir de ce joyeux anniversaire, une magnifique canne. Cette fête s'est prolongée jusqu'aux petites heures ce matin.

LE CACHOT DE LUCCHESI

C'est un souterrain. On y accède par un escalier de vingt marches et un couloir sombre. A l'extrémité du couloir est une porte très épaisse percée d'un trou dans le bas pour le passage de l'air et de la lumière.

Puis vient un autre couloir d'un mètre de large environ, puis une deuxième porte, aussi épaisse que la première, percée de trous en haut: c'est la porte du cachot, lequel n'a pas de fenêtre et est tout à fait sombre.

Un sac rempli de paille sert de siège le jour et de couchette la nuit... et c'est tout.

Lucchesi doit subir les six premiers mois de sa peine dans ce réduit d'où on le fera sortir tous les quinze jours pour qu'il prenne un peu l'air.

LE CERCLE DES NOTAIRES

Une question importante discutée à la dernière assemblée

Le but que se propose le cercle

L'assemblée hebdomadaire du "Cercle des Notaires" a eu lieu samedi soir, telle qu'annoncée.

M. A. C. A. Bissonnette agissait comme Président, M. Amédée Bouchard, comme secrétaire.

Parmi les membres présents nous avons remarqué MM. P. Baudouin, J. Af Brunet, App. Archambault, J. H. Olivier, B. Houlé, W. J. Proulx, J. A. Landry, D. A. Fontaine, Camille Paquette, O. Desautels, M. J. A. Dorval, H. Schetagne, etc., cec.

M. Baudouin a soumis une question très importante au Cercle, relativement à l'obligation que pourrait avoir le créancier de fournir une copie du transport au débiteur, même quand le transport a été accepté.

De cette obligation, d'après M. Baudouin, résulterait la confusion qui existe entre un article du Code primitif, et un autre article qui a été ajouté depuis, par la législature.

Un comité de trois membres a été chargé d'étudier cette question si importante, et pour les notaires, et pour le public en général.

Il fera rapport à la prochaine assemblée.

Le Cercle a l'intention, cette année, de procéder un peu différemment des années passées, et de demander aux membres les plus distingués de la profession du Notariat, (qu'ils soient membres, ou non, du Cercle), de préparer des conférences, sur des sujets concernant, ou les réformes à faire pour rendre la profession plus prospère en même temps plus utile au pays, ou sur des questions concernant le droit et la confection des actes.

Il y aurait une conférence par mois, laquelle serait publiée dans les journaux, comme le sont les conférences données au Monument National, ainsi que dans la nouvelle revue du Notariat, publiée à Lévis.

En procédant ainsi par conférences, le travail fait par le Cercle, ou chaque conférencier sera plus sérieux, mieux préparé et portera de meilleurs fruits pour tout le monde.

CHEZ LE PRINCE DE MONTENEGRO

A l'occasion des chasses, il y avait, dernièrement, un grand diner de gala au palais de Cettigne. Vint le moment du rôti.

Alors deux valets déposèrent sur la table un énorme porc fumant que l'on venait de retirer de la broche. Sur un signe du prince, un officier d'ordonnance se leva et, se plaçant en face de la pièce qui reposait sur une planche épaisse, il tira son sabre, le fit tournoyer au-dessus de sa tête et,d'un seul coup, trancha le porc par le travers. Dans l'intérieur du porc apparut une magnifique dinde farcie, renfermant elle-même une perdrix tirée à la chasse par l'amphitryon.

Ce plat s'appelle là-bas la perdrix à la monténégrine, et les privilégiés admis à la table du prince de Monténégro en disent le plus grand bien. Le certain, c'est qu'il n'est pas à la portée de tout le monde.

A L'UNION CATHOLIQUE

Montalembert, ses amitiés et ses ecrits

Tel a été le sujet d'un travail très bien fait et très bien dit hier, devant une belle assistance, par un jeune homme d'avenir, M. Thibeaudeau Rinfret. Il a étudié son héros avec amour; son début a été des plus saisissants: c'était Montalembert à 21 ans, jeune pair de France, et paraissant à la Chambre des pairs en accusé, pour s'être fait avec Lacordaire... maître d'école. Ce jeune homme, cet "enfant", comme il s'appelait lui-même, il l'a suivi dans ses diverses affections pour montrer toutes les richesses de son noble coeur. Puis, passant à la "Vie de Sainte Elisabeth", sa première oeuvre de longue haleine, et à ses "Moines d'Occident," il en a fait une si alléchante analyse que certainement bon nombre de ses auditeurs et de ses auditrices ont dû se promettre d'entreprendre au plus tôt la lecture de ces deux ouvrages.

M. Rinfret a annoncé pour un peu plus tard, comme complément de son travail, une étude sur l'oeuvre oratoire de Montalembert.

Inutile de dire que les applaudissements et les félicitations ne lui firent pas défaut.

M. Alphonse Leclaire fit remarquer qu'à propos d'une conférence annaloïgue faite sur Montalembert dans les premières années de l'Union, et dont le compte-rendu avait été envoyé au célèbre orateur, celui-ci fit don à l'Union Catholique d'un exemplaire de ses oeuvres complètes.

LA PESTE A MADAGASCAR

Paris, 3.—Le ministre des colonies annonce qu'il a reçu une dépêche officielle de Tamatave disant que la peste bubonique a fait son apparition à Madagascar et que la situation est des plus graves. La dépêche dit aussi que la maladie est bien la peste bubonique.

MORT EN PRISON

William Ryan, âgé de 70 ans, est mort à la prison, hier soir. Il avait été condamné à un mois, le 5 novembre, pour vagabondage. Il était malade depuis 3 semaines.

A l'enquête tenue ce matin par le coroner, le médecin ayant déclaré que le vieillard était mort de débilité générale, les jurés ont rendu un verdict en ce sens, exonérant de toute responsabilité les autorités de la prison.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 593, La Reine demanderesse vs O. Charbonneau, défendeur, et Charles Desjardins, tiers saisi. Le quatorzième jour de décembre 1898, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 606a rue Sanguinet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, etc. Conditions : Argent comptant.
JOSEPH H. MALLETTE, H.C.S.
Montréal, 3 décembre 1898.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 593, La Reine demanderesse vs Charles Desjardins, défendeur. Le quatorzième jour de décembre 1898, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 606a rue Sanguinet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, etc. Conditions : Argent comptant.
JOSEPH H. MALLETTE, H.C.S.
Montréal, 3 décembre 1898.

Patinoir "Le Montagnard"

Coin Saint-Hubert et Avenue Duluth

ABONNEMENT

Dames $2.50 Messieurs $4.00 Enfants $1.50

Les billets sont maintenant en vente aux endroits suivants Pharmacie Baridon; coin Ste-Catherine et St-Denis; Hôtel Windsor, bureau des billets et au Patinoir. Par ordre

JOS. BELANGER, Sec. Hon. Ass. Ath. Am. Le Montagnard.

VENTE PAR ENCAN
PAR MARCOTTE FRERES

VENTE AU COMMERCE

Nous vendrons à nos salles 69 rue St-Jacques, MERCREDI le 7 DECEMBRE à DIX heures, un stock de nouveautés assorties, au montant de $15,000.00.

Cotonnades, cachemires, moiré, alpacas indiennes, dentelle, broderies, gants, bretelles, chemises, bas, sous-vêtements, douvates, faux-cols, mouchoirs, foulards, doublures, boutons, couvertes, couvrepieds, etc.

— AUSSI —

15 Caisses de beaver, Melton, etc.
10 caisses de tweeds.
3 caisses de farmer satin.
10 caisses de corps et caleçons.
50 caisses de chaussures.
25 caisses de souliers allemands.
2 caisses de souliers mous.
800 caisses de claques assorties et autres marchandises.

Sans réserve et en lots pour le commerce.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.
238-5

Avis de Faillite

Dans l'affaire de
J. B. CHAREST, Restaurateur,
No. 1309 rue Ste Catherine, Montréal. FAILLI.

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à MERCREDI, le 7 DECEMBRE 1898, à midi, pour les biens suivants cédés en cette affaire, savoir:
1o. Garnitures du restaurant, vins et liqueurs.
2o. La licence, qui peut être transportée.

Pour plus amples informations s'adresser à
ALEXANDRE DESMARTEAU, Curateur.
No. 1598 rue Notre-Dame, Montréal.
1-3-5-6

Timbres américains à vendre au bureau de "La Patrie."

AMUSEMENTS

ACADEMIE 3 SOIRS SEULEMENT
Matinée Mercredi.
5, 6, et 7 DECEMBRE.
PRIMROSE and DOCKSTADER'S MINSTRELS.
PRIX—25, 50c et 75c.

J. E. TOOLE TOOLE TOOLE TOOLE
QUEEN'S THEATRE. TOUTE CETTE SEMAINE.
Dans son drame romantique Irlando-allemand, KILLARNEY and the RHINE.
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi.
Prix matinées : 10c. 20c. 30c.
Prix du soir: 15c, 25c, 35c, 50c.

THEATRE ROYAL CHAQUE APRES-MIDI ET SOIR . . .
Cette Semaine, 5 Décembre.
Miss New-York, Jr, Extravaganza
Et un mélange de superbes spécialités.
Prix 10, 20 et 30c. Contrôle ouvert de 9 heures a.m. 10 heures p. m. Semaine prochaine : "The White Crook" et le futur champion "Tom Sharkey."

THEATRE DES VARIETES
SEMAINE DU 5 DECEMBRE
Entrée Principale 1056 Sainte-Catherine
. . Seul Théatre Français à Montréal . .
"Un Chapeau de Paille d'Italie"
Comédie en 5 actes
Tous les soirs excepté le Mercredi. Matinée Lundi, Jeudi et Samedi. Dimanche au soir soirée de famille avec programme spéciale.
Prix des places 10c. 20c, 25c. Matinée 10c.
Bureau ouvert tous les jours de 10 hrs a.m. à 10 p.m.

DANSE

NOUVELLES CLASSES pour les commençants actuellement en voie de formation à la SALLE STANLEY. (127 rue Stanley). Les commençants peuvent se présenter en tout temps. On donne aux élèves une leçon particulière avant leur entrée dans une classe. Instruction donnée en anglais et en français Tel. Up 934.
Prof. FRANK H. NORMAN, Instructeur.
Leçons particulières tous les jours, à toute heure. Assemblée tous les samedis à 8,15 p.m. Orchestre des Frères Ratto.

AVIS

Je ne serai pas responsable des argents payés en dehors de mon magasin à d'autres personnes qu'à M. Michel Marquis, collecteur, et à M. Léon Gelinas, caissier. Thomas F. G. Foisy, 188 rue St. Laurent Montréal.

AMUSEMENTS

Theatre Francais W. E. Phillips, Locataire et Gérant.
Semaine du 5 Decembre . . . .
Le célèbre drame de l'Ouest de Jacquin Miller
"The Danites"
Et un grand programme de Vaudeville
Prix : 10c, 20c, 25 cents.
Contrôle ouvert de 10 hrs a. m. à 10 hrs p. m.
Tél. E. 31d pour les sièges réservés. La représentation commence à 2.00 et 8.00 p. m.

LE PURIFICATEUR TONIQUE DU SANG
DU
Dr LUSSIER

Produit des effets merveilleux dans les maladies de la femme à l'âge critique.

Circulaires descriptives et certificats fournis sur application.

LA CIE MEDICALE DE VALLEYFIELD
Bureau de Montréal :
205-jno 44 Banque du Peuple.

LA
Banque du Peuple
AVIS

La Banque offre en vente, payable en certificats de dépôts, la ferme Prud'homme, subdivisée en lots à bâtir, située à Notre-Dame de Graces, près de Westmount.

S'adresser au bureau de la Banque ou sur le terrain les mardi, samedi et dimanche après-midi, ainsi que les jours de fête. jno

L'ACTE DES BREVETS

"The Stanley Vernon Syndicate Limited," de Manchester, Angleterre, propriétaire du brevet Canadien No 54,596, pour améliorations dans les appareils pour bourrer les matelas, accorderait des licences pour l'usage de la dite invention ou la fournirait. Prière de s'adresser à
OWEN N. EVANS,
Avocat et expert pour les brevets, Temple Building, Montréal. 238-3

L. N. DENIS
Tapisseries à Bon Marché
313 RUE SAINT-LAURENT.

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

UNE BONNE SERVANTE bien recommandée. S'adresser à M. Lanctot, 1924 Ste Catherine. 234-6

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Mains-d'oeuvres de toutes sortes fournies.

On trouvera à ce bureau :

Des confiseurs, des commis-voyageurs, des assistants-teneurs de livres, des commis épiciers, des garçons de salles, des garçons de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des cordonniers monteurs, des typographes, des pressiers, des mécaniciens, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des storemen, des gardiens, des boulangers, des cultivateurs, des copistes, des cuisiniers, des jardiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des commis dans la mercerie, des gardes-malades, des femmes de journée, un teinturier, un horloger bijoutier, un sculpteur et modeleur, un tailleur de cuir, un ingénieur de marine 3e classe, un "buffer" dans le cuivre, un embouteilleur de bière, des ménagères, des messagers, des relieurs, un tailleur de patrons en cuir, une brodeuse à la machine, des peintres, un lithographe, des sténographes et clavigraphistes, des infirmiers, des tailleurs - couturiers, un boucher, des bûcherons, des peintres de voitures, un polisseur de marbre, un polisseur de meubles, un barbier, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, des charpentiers-menuisiers, un ingénieur électricien, un repasseur de chemises à la machine, un conducteur d'ascenseur.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi le bureau ferme à trois heures.—Urbain Lafontaine, gérant. jno

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante générale au No 82 rue St-Jacques.

ON DEMANDE plusieurs bons couvreurs 485 Craig. 238-6

ON DEMANDE une servante au No. 10 avenue Laval. 239-6

ON DEMANDE une bonne servante générale. Références exigées, 17 rue Souvenir, près de l'hôpital Western. 239-6

ON DEMANDE une servante générale au No. 458 rue Sanguinet. Lavage en dehors, au nord du Carré St. Louis. 239-6

ON DEMANDE une bonne servante générale bien recommandée. Bon salaire. S'adresser à 565 St. Paul. 239-6

ON DEMANDE une servante au No. 1161 rue de Montigny. 237-6

ON DEMANDE une servante immédiatement 284 Sanguinet. 237-6

ON DEMANDE un jeune homme pour ouvrage général au No. 84 rue St. Jacques.

ON DEMANDE immédiatement des charpentiers, au No. 172 Shearer. 238-6

ON DEMANDE des pensionnaires au No. 35 rue Bonsecours. Chambre pour une personne seule $2.50. 237-6

ON DEMANDE une servante de la campagne au No. 2313 rue Notre-Dame. 235-6

ON DEMANDE une servante générale, bonne cuisinière. Bon salaire pour une personne de confiance. S'adresser 33 rue Prospect, Westmount. 235-6

ON DEMANDE une servante générale sachant faire la cuisine, au No. 64 rue St. Hubert. 235-6

ON DEMANDE des couturières dans les vestes avec ou sans expérience. 455 Marie-Anne. 236-6

ON DEMANDE une bonne servante générale au No. 514 rue des Seigneurs. 234-6

ON DEMANDE SIX bons charpentiers S'adresser à maison neuve, sur l'avenue Oliver, Westmount. 234-6

ON DEMANDE des menuisiers au No. 222 avenue Hôtel de Ville, ou au coin des rues Canning et Notre-Dame. 234-6

ON DEMANDE 5 bonnes couturières dans les pantalons, ainsi qu'une apprentie. S'adresser 1218 St-Jacques. 233-6

ON DEMANDE deux bons menuisiers, No. 6 Cuthbert. jno

ON DEMANDE — des servantes générales. S'adresser au Bureau de Placement Municipal, No. 1544 rue Notre-Dame. 224-jno

ON DEMZNDE une ménagère pour deux personnes au No. 341 St. Denis. S'adresser entre 5 et 7 heures de l'après-midi. 236-6

ON DEMANDE une servante, 127 Esplanade, ou 1000 St-Laurent, D. Lalonde. 235-6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE cinquante opératrices pour de nouvelles machines et pour commencer à travailler dans un nouveau département le 5 décembre. Emploi permanent. S'adresser à M. Davis, Standard Shirt Co., Ltd. 1-3-5-7-10-12-14-17

ON DEMANDE immédiatement un Pharmacien diplômé et ayant de bonnes références pour pratiquer dans l'état du Massachusetts. S'adresser à J. Bte Gamache, 248 Flint St, Fall River Mass. 218-12

JACQUES-CARTIER.— On demande un exemplaire de la grande gravure lithographiée de Jacques-Cartier publiée par T. Hamel, en 1848. Indiquez conditions et prix et où on peut la voir. Adresse : "Beaver" la "Patrie."

A LOUER

A LOUER au centre, logements ayant 3 à 8 appartements en bonne conditions. Bonnes conditions pour bons locataires. S'adresser No 179 rue St-Dominique. 237-6

A LOUER. — Chambres meublées. S'adresser au No 78 rue St-Dominique. 236-6

A VENDRE

A VENDRE, une maison de 4 logements rue Rivard, portant No 565 à 571. A conditions faciles. S'adresser 567 rue Rivard. 239-6

A VENDRE — A bon marché, un joli sleigh de famille et un autre pour épiceries à des prix très bas, à vous d'en profiter. S'adresser au No. 1855 rue St. Jacques, St. Henri. 235-6

A VENDRE. — Un bicycle "Antilope." dix jours d'usage. Conditions faciles. S'adresser H. B. "La Patrie." 203-jno

A VENDRE — Piano droit, 7 octaves, belles sculptures, avec tabouret, ayant coûté $350; $55 comptant. Occasion rare; 249 avenue de l'Hôtel de Ville près de la rue Ste-Catherine. 235-6

A VENDRE.—Hôtels, bars, magasins de cigares, de fruits et de confiserie; tous les autres genres de commerce; bonnes occasions pour les commerçants. I. Harris, 62 rue St Jacques, (le soir, 42 rue St Laurent.) 158-24

A VENDRE, pour un médecin qui voudrait s'établir à la campagne, belle propriété située dans le coeur du village à Oka, bonne clientèle : raison pour vendre, quitte la localité. Conditions faciles. S'adresser au Dr U. Forget, Ste-Scholastique, Deux Montagnes. 224-15

A VENDRE. — A Ste Cécile de Milton, pour cause de santé, un magnifique établissement de commerce général, étant le seul dans une bonne paroisse et faisant de très bonnes affaires. Le propriétaire vendrait immédiatement. Pour autres informations s'adresser par lettre à E. A. M. A., "La Patrie." 208-24

A VENDRE — Violon fait par Wolff, coûtant $100. Sera vendu à prix très réduit. S'adresser 662½ rue Sherbrooke. 228-jno

A VENDRE — Un sleigh de boucher. S'adresser au No. 1614 St. Jacques, Ste-Cunégonde. 238-6

A VENDRE — Une boutique de barbier, au No. 1031a rue St. Laurent. 238-6

A VENDRE — 6 restaurants licenciés ; 4 hôtels, 8 bars, conditions $350, $500, $800, $1,000 comptant, balance à longs termes. Plusieurs magasins cigares, bonbons, de $50 à $600. Epiceries, salles à dîner, boutiques barbier, propriétés ainsi que tout autre genre de commerce. Oscar Laferrière, 1613 Notre-Dame. 228-6

A VENDRE — Plusieurs bars, restaurants licenciés dans différents prix, aussi cinq magasins cigares, bonbons. Propriétés, épiceries et autres commerces. S'adresser à J. Castellie, 1572 Notre-Dame. 238-6

A VENDRE—Magnifique piano droit, a coûté $400; un mois d'usage; $200 seulement. Turner frères, 298 St. Laurent.

GRANDE CHANCE.—A vendre, un piano droit (cottage), usage 3 semaines, valant $375, pour $215 comptant. S'adresser à 697 Berri. 238-6

A VENDRE

En épinette $1.50 le voyage ; bois de moulin scié, $1 le voyage livré ; érable et merisier scié et fendu, $2 le voyage, livré. Leclaire et Bruneau, 1332 et 1334 rue Ontario, Tel. Bell 6095, March., 150. Agence de l'Est, 801 Ste Catherine, Tel. March., 1672. 120-163

A VENDRE — De la bonne brique. S'adresser au bassin Wellington. A. Laroche. 234-6

A VENDRE — Sleigh rapide pour la route, avec siège de jockey pour les courses, fait par Hamill, de Ste Catharines, Ont.; peu d'usage; 65 rue Mansfield. 237-6

A VENDRE

A VENDRE.— Le roulant [illegible] comprenant chevaux, sleighs, express harnais glacière, (tanks) à l'huile, shows cases, moulin à café, sets de mesures, balances, desk, sofa, (truck), etc, etc. Provenant d'un fonds de banqueroute. S'adresser au No 18 rue St-Dominique, Montréal. 239-6

A VENDRE.— Piano droit en bon état, son puissant, triple corde, plaque en fer combinaison, sept octaves. $45 comptant, 70 rue Albert, près du carré Chaboillez. 239-6

PERDUS

PERDUE — Une jument brune avec selle au coin des rues Cathédrale et St. Antoine. Récompense; 477 rue St. Hypolite. 237-6

PERDUE—Une épinglette sur les rues St-Antoine, près Atwater, Dorchester et Ste-Catherine, jusqu'au coin de la rue de Lamontagne. Récompense libérale à la personne qui la rapportera au No 412 rue St-Antoine. 237-6

DIVERS

ARGENT A PRETER — Si vous avez besoin d'argent sur première hypothèque. J'ai ce qu'il vous faut. H. F. Poirier, 25 St. Jacques. 238-6

ARGENT A PRETER à la ville et à la campagne sur hypothèques, billets ou polices d'assurance. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, 23 rue St. Jacques. 238-6

AVEZ-VOUS des terrains à vendre ou à échanger? Passez-les moi, j'y verrai immédiatement et à votre avantage. H. F. Poirier, 25 St. Jacques. 238-6

ON TROUVERA au No. 17a St. Philippe, une bonne modiste de première classe, capable de conduire un département ou bien comme première main chez une modiste privée. M. L. V. jno

ON DEMANDE.—Des pianos droits, bon marché, au comptant, à vendre à commission ou comme paiement partiel pour de nouveaux pianos droits et Morris. S'adresser à W. H. Leach, 49 rue Metcalfe, (a été dans une principales maisons de pianos pendant 18 ans). Téléphone Up 998. Ouvert le soir. 285-4

GRAPHOLOGIE. — L'écriture est une réflexion de l'âme. — Vous ne vous doutez peut-être pas que vous pouvez être connu jusqu'au fond de l'âme par la simple étude de votre écriture ; je puis vous dire vos qualités et vos défauts, vos goûts et vos talents. Si vous doutez de mon pouvoir, mettez-le à l'épreuve, et envoyez une ou deux pages d'écriture courante, à la plume sur papier non rayé. 50 cents et un timbre. Claude Ceyla, P.O. Boîte 857, Montréal. 217 1 an

Province de Québec, District de Montréal. Qu'il soit connu que Dame Elmire Goedike, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de Antoine Lamontagne, par sa requête, déposée au greffe de la Cour Supérieure sous le No 164, demande la vente de l'immeuble suivant, savoir : Un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à la Pointe aux Trembles dit district et borné au nord par la rue de l'Enfant Jésus, au sud par un petit terrain appartenant à M. W. Reeves, à l'est, par la propriété de Camille Beaudry et à l'ouest par la dite rue Notre-Dame, de la paroisse de la Pointe aux Trembles dans le comté d'Hochelaga, dit district, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse sous le numéro 159, lequel lot n'est pas occupé depuis 9 ans, et a été en dernier lieu occupé par Amédée Lacombe, en son vivant hôtelier de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga, (aujourd'hui le quartier Hochelaga, dans la cité de Montréal), dit district, laquelle Dame Elmire Goedike allègue que par acte de vente consenti par Louis Marion, menuisier de Montréal, devant C.E. Belle, notaire, à Montréal, le 17 mai 1847, pour et moyennant la somme de 1500 francs ou livres ancien cours (égale à la somme de $250.00), l'acquéreur Joseph Etienne a créé et constitué pour la dite somme en faveur du vendeur une rente annuelle et perpétuelle de 90 livres, ancien cours (égale à la somme de $15.00 courant), et pour sûreté du paiement de la dite rente ainsi que pour garantie du capital d'icelle, le terrain ci-dessus décrit est demeuré hypothéqué par privilège de Bailleur de fonds, et qu'elle réclame du propriétaire actuel du dit immeuble la somme de $90.00 qui lui est due pour arrérages de rente.

Laquelle dite Dame Goedike allègue de plus que le propriétaire actuel du dit immeuble est inconnu, et que les propriétaires connus depuis la date du dit acte de vente ont été les sieurs Louis Nosche, Dame veuve Christine McDonald, Jean-Baptiste Brouillette et le dit Amédée Lacombe.

En conséquence avis est donné au propriétaire de l'immeuble de comparaître devant la dite cour, à Montréal, dans deux mois à compter de la 4ème publication du présent avis, pour répondre à la demande de la dite Dame Elmire Goedike, faute de quoi la Cour ordonnera que le dit immeuble soit rendu par décret, à la charge de la dite constitution de rente. A Montréal, 18 novembre 1898.

L. D. GAREAU, Dép.-Protonotaire,C.S.
21-28-5-12

TEMPERATURE

Toronto, 5—Vent violent, et neige. Demain, temps plus clair et température plus basse.

Aujourd'hui maximum 37
Même date l'an dernier 37
Aujourd'hui minimum 23
Même date l'an dernier 24

CLUB MARCHAND

Grande assemblée, lundi soir, le 5 courant, à l'Hôtel de Ville, à Ste-Cunégonde, à 8 heures du soir. But : Discussion d'affaires importantes. Election des officiers ; questions d'administration.
Par ordre.
LE SECRETAIRE.

CLUB LAURIER

L'assemblée régulière du club aura lieu lundi soir, le 5 décembre, à 8 heures, dans la salle ordinaire des délibérations, angle des rues St-Laurent et Mt.Royal. M. M. G. Larochelle, avocat et recorder de St-Henri, fera une conférence sur l'hon. Laflamme. M. Emile Fontaine, ex-président du club Tarte adressera aussi la parole. Les résolutions importantes seront soumises à l'assemblée pour être adoptées.
238-2 Le Secrétaire.

LA MORT DE MME HEDDLE

Mme Heddle, dont nous annonçions l'autre jour, la mort soudaine, est décédée à la suite de la rupture d'un anévrisme. Elle était descendue à l'hôtel Métropole, Londres, et sa femme de chambre, en allant la réveiller à 9 heures a.m., la trouva morte à côté de son lit.

LE MAGASIN DE PIANOS DE WILLIS & CIE OUVERT LE SOIR

Pour la commodité de nos clients, nos magasins, 1824 rue Notre-Dame (près de la rue MxGill) resteront ouverts, et tous les commis y seront présents jusqu'à la fin de l'année. Venez choisir votre piano le soir, quand la journée de travail est finie.

SITUATIONS D'AVENIR

Désirez-vous montrer à votre fils une carrière qui ne demande que du travail et de l'intelligence pour conduire au succès? Envoyez-le acheter notre brochure "Aux jeunes gens qui veulent réussir."

En vente à nos bureaux, 5 cents ; par la poste, 6 cents.

Clément et Clément, Bâtisse des Tramways, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Buraeu de Québec, 69 rue St-Pierre.

LE LAIT DES VIEILLARDS

Le Vin St-Michel est le lait des vieillards. Il stimule et regaillardit les membres affaiblis des personnes âgées. Le temps, ce grand démolisseur, qui marque tout de sa griffe néfaste, n'a plus de prise sur les personnes faisant usage du Vin St-Michel, l'aïeule est aussi jeune que sa petite fille, l'une et l'autre ont seize ans au livre de l'hygiène et de la santé.

VOULEZ VOUS UN TERRAIN DE $250

Vous l'acquerrerez pour rien en demandant à vos fournisseurs, pour chaque achat de 25 cents fait chez eux, un bon de "The Back River Park". Chambre 511, Bâtisse du Board of Trade. 237 jno

CLUB TARTE

L'assemblée qui devait avoir lieu demain soir, a été forcément remise à mardi de la semaine prochaine.
Par ordre,
LE SECRETAIRE.

LA SAINTE FACE

Les sœurs du Dr Jacques rue Amherst

La plupart des journaux de New-York consacrent en ces jours de tempêtes et de naufrages, des colonnes et des colonnes au remarquable établissment de pénitence fondé à Montréal, sur la rue Amherst, par le Dr Jacques.

Le "Herald", à son tour, nous arrive ce matin avec un récit qui vaut son pesant d'or. Le portrait du Dr Jacques (Dr La Paix, comme on l'appelle) est une abomination qui pourrait consoler l'ermite de Mégantic des illustrations de "La Presse". Il faut voir ça, ainsi que les vignettes qui nous font assister aux supplices et aux tortures que s'administrent les soeurs du célèbre monastère de la Sainte Face !

Nous mettrons très probablement tout cela demain sous les yeux des lecteurs de "La Patrie".

L'ŒUVRE DES METIS

Une seance qui promet d'etre un succes

Le R. P. Lacombe est arrivé samedi soir à la maison des RR. PP. Oblats avec Sa Grandeur Mgr Legal, qu'il avait accompagné dans une visite faite à différents évêques. Malgré ses fatigues, il s'est mis aussitôt à l'oeuvre pour compléter l'organisation de la séance que le Cercle Notre-Dame veut bien donner au profit de son "OEuvre des Métis," mardi soir, à la salle Ste-Brigide.

Voulant que cette séance soit un succès, il a immédiatement demandé aux curés de la ville de bien vouloir le seconder dans son entreprise en annonçant à leurs paroissiens cette séance de mardi prochain. Grâce à ce moyen, l'annonce a été faite, hier, dans presque toutes les églises de la ville et l'on peut s'attendre à voir réunie dans la salle Ste-Brigitte l'élite de notre société charitable de Montréal.

Mgr Legal et plusieurs personnages éminents de la ville, pour montrer leur sympathie au vieux missionnaire du Nord-Ouest, ont promis d'assister à cette séance.

Il y aura donc foule mardi soir, et toutes les personnes qui assisteront à cette séance seront enchantées des bonnes paroles qu'elles entendront du bon et dévoué missionnaire en faveur de l'oeuvre éminemment religieuse et patriotique qu'il a entreprise.

La pièce qui sera jouée par le Cercle Notre-Dame ne manquera pas non plus de donner au public grande satisfaction, grâce à l'habileté des acteurs et à la richesse des décors et costumes.

Morgoff ! Morgoff ! Morgoff !

Les Martyrs de Morgoff, le grand roman à sensation, commencera dans le numéro de Noel à 52 pages du journal "Le Samedi" le prix restant le même 5 cents.

LE DRAME DE STE-BRIGIDE

La sympathie publique est en faveur du fils McCall

ON NE CROIT PAS QUE LE JURY RENDE UN VERDICT DE CULPABILITE CONTRE LUI

L'hypothèse de la défense sur la mort du vieillard

(De notre envoyé spécial.)

St-Jean, P. Q., 5 — La tragédie de Ste-Brigide continue d'être l'unique préoccupation des habitants de cette localité et même des paroisses voisines jusqu'à St-Jean. Cependant, on interprète plus froidement les indices qui accusent Francis McCall, le fils de la victime, et les sympathies ne sont pas éloignées de tourner du côté du prisonnier.

L'émotion du premier moment passée, on s'est rappelé que le fils McCall, à part son défaut de trop boire, était en somme un homme de bon caractère. D'ailleurs, de ce qu'il était ivrogne, ou, pour parler plus justement, de ce qu'il lui arrivait quelquefois, souvent même, de boire trop, il ne s'en suivait pas qu'il dût devenir assassin.

Les habitants de Ste-Brigide ne se rappellent pas que McCall, même ivre, ait eu quelque querelle avec qui que ce soit. Il a toujours montré un tempérament doux et pacifique. Le formidable coup de poing qu'il a donné dans le mur, à l'hôtel Bessette, ne contredit pas cette opinion, car McCall a exécuté ce tour de force à la suite d'une discussion qui n'avait nullement les proportions d'une querelle, et où il s'agissait simplement de démontrer que sa vigueur était en rapport avec sa corpulence.

Depuis vendredi, McCall a surmonté cet affaissement qu'il a trahi dans les premières heures de détention. Certes, il ne s'est pas habitué au régime de la prison, il en souffre encore, même, mais, après avoir examiné froidement sa position, après avoir vu ses avocats qui l'ont rassuré sur l'issue de son procès, il a recouvré son calme. On peut le voir maintenant plein de courage et de confiance.

M. L. A. GOSSELIN, avocat, le défenseur de McCall.

L'opinion générale est que McCall n'a jamais été violent que chez lui, dans sa maison. Or, la femme McCall a avoué, je crois, à l'enquête qu'il avait été sévèrement traité par son père, dans son jeune âge, et il n'est pas extraordinaire qu'un homme qui a malmené son fils enfant, ait à souffrir plus tard de rudesse, voire même de la violence.

Quoi qu'il en soit de cette opinion de ceux qui connaissent McCall, ce dernier espère être acquitté, et vraiment, si la poursuite n'a caché ses principales armes, il semble que la preuve contre lui ne tiendra pas contre les explications qu'il donne.

M. L. A. Gosselin a accepté d'être le défenseur de McCall devant les tribunaux criminels et il a choisi comme conseil M. Philippe Demers, avocat de Montréal.

Ce dernier est venu ce matin à St-Jean, et M. Gosselin et lui se sont rendus à Ste-Brigide pour se faire mettre au courant de la cause qu'ils auront à soutenir. Ils sont revenus ce soir à St-Jean.

De ce que les avocats ont pu constater dans leur visite à Ste-Brigide, il paraît certain que le témoignage de la femme McCall, au procès, n'incrimine guère son mari. De fait, on se rappelle que la femme s'est trouvée absente dans la maison aux heures où l'on suppose que McCall aurait eu avec son père la querelle qui aurait causé la mort de ce dernier.

MM. Gosselin et Demers ont aussi vu d'autres témoins, mais ils ont aussi examinés les lieux où s'est déroulé l'affaire, et ils ont acquis, semble-t-il, de forts arguments en faveur de leur client.

A la prison, McCall a eu plusieurs entrevues avec son avocat, M. Gosselin. Celui-ci lui a offert des livres de lecture, pour le distraire, mais le prisonnier a refusé. Il a emporté sa bible, quand le détective McCaskill l'a arrêté, et il déclare avoir assez de lecture avec ce livre pour d'ici à quelque temps. Plus tard, s'il désire se distraire autrement, il profitera de l'offre que lui fait son avocat.

Le prisonnier s'est plaint, cependant, du régime de la prison. M. Gosselin a fait des arrangements avec le geôlier, M. Moïse Brossard, pour faire servir à son client une autre nourriture que celle des détenus.

On assure que le témoignage des médecins, qui sera donné à l'enquête du coroner, ne prouvera rien contre le fils McCall.

De toutes les blessures que portait le kieillard, une seule paraît-il, était évidemment un coup de couteau, celle qu'il avait au poignet droit. Elle était très profonde, et large.

Or, les médecins assurent qu'il n'ett nullement impossible que le vieillard se soit infligé cette blessure lui-même, et voici comment :

Le fils McCall, à qui sa femme avait fait des scènes parce que le vieux se mettait au lit sans enlever ses bottes, est entré dans la chambre du vieillard mardi matin, la semaine dernière. Il avait trouvé le vieux qui avait gardé ses chaussures et se serait mis en train de les lui enlever. Par la position du lit, dans la chambre, il est certain que le vieillard discutant avec son garçon, devait se tenir sur le côté droit. Or, le couteau qui a été trouvé sous l'oreiller appartenait au vieillard, d'après tous les témoins en état de déposer à ce sujet. Au début de la querelle, le vieux McCall aurait donc pris son couteau de la main gauche — vu qu'il reposait sur le côté droit — et il en aurait frappé son fils, qui, en effet, a une blessure au bras droit. Il aurait ensuite essayé de frapper de nouveau, et, le coup ayant été paré, il se serait atteint lui-même sur son bras droit inerte dans le lit.

M. PHILIPPE DEMERS, qui a été retenu comme conseil de la défense

Cette hypothèse est celle de la défense, il est vrai, mais pour celui qui a vu la chambre où la scène a eu lieu, on ne peut nier qu'elle soit invraisemblable.

Les autres blessures du vieillard ne peuvent positivement être reconnues par les médecins comme des coups de couteau. La plus profonde et la plus grave, celle qui est au-dessus de l'oreille gauche, semble avoir été faite plutôt par un objet qui déchire que par un instrument tranchant. Le fils McCall prétend que son père a pu se l'infliger sur les pointes de la clôture de broche contre laquelle il l'a trouvé adossé, mardi, dans l'avant-midi, et les médecins autopsistes, paraît-il, n'ont découvert rien qui soit en contradiction avec cette version.

Pour en finir avec la version de la défense, il faut dire que le vieux McCall est sorti de la maison de son plein gré, pour aller s'affaisser le long du chemin. (Si le fils l'eut blessé mortellement, et sciemment, l'eut-il laissé aller s'exposer ainsi, et fût-il allé chercher un voisin pour le ramener à la maison?) It c'est précisément le froid qui a rendu les blessures fatales, en déterminant une congestion cérébrale.

Pour la poursuite, il reste vraisemblable que la blessure sous l'oreille gauche ait été faite par le fils, qui aurait arraché le couteau des mains de son père, et aurait frappé en arrière comme il frappait à coups de pieds dans le dos du père, selon le témoignage de Mlle O'Brien, qui dit avoir vu de ses yeux.

Il restera aussi à l'avantage de la poursuite plusieurs phrases prononcées par le fils McCall, qui peuvent être interprétées non seulement comme un mobile mais aussi comme préméditation du crime dont il est accusé. Il est indéniable que le fils McCall trouvait lourde l'obligation de faire vivre le vieillard, et qu'il a été jusqu'à dire : "Il serait mieux mort."

Les avocats de McCall croient à l'innocence de ce dernier, en tant qu'il s'agit d'une accusation de meurtre, et ils n'hésitent pas à déclarer que leur client est simplement victime des circonstances. Ils croient qu'il est impossible que McCall soit trouvé coupable de meurtre, et comme le juré devra trouver des voies de faits graves, au moins, étant donnée la nature de la plainte déposée par le détective McCaskill, ils ne doutent pas que l'acquittement sera prononcé.

Les funérailles du vieux McCall ont eu lieu samedi matin. La femme du prisonnier, sa nièce, Mlle O'Brien ; le frère de l'accusé, Patrick McCall, de Boston ; y ont assisté. On peut dire que toute la population de Ste-Brigide, excitée par la curiosité ou par la sympathie, s'est rendue à l'église et a conduit à sa dernière demeure le corps du vieux Francis McCall.

Depuis hier, la maison de McCall se trouve habitée par sa femme, sa nièce et son frère.

Le détective Crowne du service de la police secrète du Canada, est ici depuis vendredi, pour faire des perquisitions en rapport avec cette affaire. Il n'a rien découvert de nouveau, du moins, c'est ce qu'il a dit.

Le coroner Pelletier a été interviewé hier soir par le représentant de la "Patrie." Il a déclaré que, avec la preuve qui a été faite, il serait étonné que les jurés rendissent un verdict accusant le fils McCall.

St-Jean, P. Q., 5—On s'attend ici que le verdict du jury du coroner à l'enquête qui va se continuer aujourd'hui, à Ste-Brigide, ne demandera pas à mettre McCall en accusation. Cependant, comme la plainte contre ce dernier est une plainte spéciale, faite par le détective McCaskill, McCall restera prisonnier et il y aura une enquête comme si le verdict avait été dans le sens contraire. C'est là du moins l'opinion de M. P. A. Chassé, avocat de la Couronne. Quant à M. Gosselin, l'avocat de McCall, on assure que si les jurés du coroner acquittent son client, il prendra un bref d'"habeas corpus", s'il est nécessaire, pour le faire remettre immédiatement en liberté.

CONTINUATION DE L'ENQUETE

L'enquête du coroner s'est continuée cet après-midi. Les premiers témoins entendus ont été les docteurs Beaudoin, de Ste-Brigide et Bernard, de St-Césaire. Les médecins autopsistes ont constaté la longue série de blessures plus ou moins graves qui suivent : à la joue gauche, égratignure d'un pouce de diamètre ; à la tempe droite, une blessure légère ; sous l'oreille gauche, une blessure très profonde qui ne paraît pas cependant avoir été causée par aucun instrument tranchant, mais plutôt par quelque chose qui déchire ; à la tempe gauche, contusions profondes; à l'oreille droite, contusions; au bras droit, larges ecchymoses; à l'avant-bras droit, près du poignet, une blessure profonde jusqu'aux os et qui paraît avoir été faite avec un couteau ; à l'épaule droite, contusions et comme des marques de doigts.

Les organes sont tous en bon état et ne portent aucune trace de maladie.

Les médecins en sont venus à la conclusion que le vieux McCall a succombé à une congestion cérébrale.

Comme "La Patrie" l'a dit déjà, les blessures en soi n'étaient pas suffisantes pour causer la mort, mais assez graves cependant pour causer une congestion cérébrale et accélérer la mort, la victime étant exposée au froid. La blessure au poignet est la seule qui paraît avoir été faite avec l'aide d'un couteau.

Le témoin MAILLOUX déjà entendu, est rappelé pour lui permettre de raconter quelques détails oubliés dans sa première déposition. Mailloux, qui était près de la maison des McCall, mardi après-midi, a entendu crier chez ces derniers. I, a vu McCall sortir presqu'aussitôt de la maison et a remarqué que l'accusé avait du sang sur les mains. Il a ajouté qu'au mois de juin dernier, alors qu'il travaillait aux champs, le fils McCall s'est fâché contre son vieux père ; il disait que les affaires allaient mal, que le "bonhomme" l'avait mis dans le chemin et qu'il méritait

D'ETRE PENDU OU FUSILGE

Le témoin se retire, heureux d'avoir eu l'occasion de dire tout ce qu'il savait de cette sanglante affaire.

CLEOPHAS BEAUVAIS prête ensuite serment et dépose comme suit:

"Je travaillais dans la grange de

Le Dr BERNARD, qui a fait l'autopsie

McCall mardi après-midi lorsque sa femme est venue me chercher, pour l'aider à rentrer à la maison; elle disait qu'elle avait peur de son mari. En entrant, j'ai vu McCall, fils, assis sur une chaise; il paraissait agité et murmurait des paroles que je n'ai pu saisir toutes: il disait:

"J'AI TUE MON PERE."

Oo "mon père a été tué". Le vieillard venait alors de mourir. McCa,l était en boisson."

Vers 1.30 heure, le coroner a ajourné l'enquête pour une vingtaine de minutes.

Le verdict ne sera rendu que tard cette après-midi.

UNE BONNE CAPTURE

Arrestation d'un repris de justice qui s'était échappé de Ste-Scholastique

Derbièrement, un individu du nom de Patrick Malone était arrêté à North Grafton, Mass, au moment où il tentait, en compagnie de deux cambrioleurs d'enfoncer l'hôtel des postes de l'endroit.

L'un des cambrioleurs fut tiré, et Malone ainsi que l'autre copains furent capturés et jetés dans les prisons de Grafton.

Les journaux américains ont publié la photographie du bandit. Le chef de la sûreté de cette ville, M. Carpenter, a reconnu Malone comme étant le même individu qui s'est échappé de la prison de Ste-Scholastique, il y a quelques trois ans.

Malone, dans le temps, avait déclaré se nommer John McGrath, et avait été arrêté sous une accusation de vol avec effraction à Joliette. Lorsque le détective Crevier avait été pour lui mettre le grappin dessus, le bandit, on s'en souvient, lui avait tiré quatre à cinq balles. Mais, heureusement, aucune d'elles n'avaient atteint le brave détective.

Malone s'était lavé de l'accusation de vol avec effraction, mais il devait comparaître en Cour d'assises pour acoir fait feu sur M. Crevier.

Toutefois, ayant réussi à s'échapper de la prison, où on l'avait enfermé, il s'était hâté de repasser les lignes.

Vers neuf heures, samedi soir, une servante, nommée Jenny Nowi demeurant au No 2496, rue Sainte-Catherine est décédée presque subitement. Dans la journée, le médecin fut appelé, mais tous les soins le médecin fut appelé, mqis tous les soins demeurèrent inutiles. Le coroner a été averti. L'enquête aura lieu demain.

Morgoff ! Morgoff ! Morgoff !

Les Martyrs de Morgoff, le grand roman à sensation, commencera dans le numéro de Noel à 52 pages du journal "Le Samedi" le prix restant le même 5 cents.

Succession de Feu William Denoon

Les personnes ayant des réclamations contre la succession William Denoon sont priées de les faire enregistrer au bureau de J. C. Hodgson et J.R. Fair, chambre 60, Temple Building, sans délai, et les personnes qui doivent à la succession sont priées de payer leurs dettes immédiatement.

ANNIE DENOON, exécutrice,
THOMAS E. HODGSON, exécuteur,
F. W. SMITH, exécuteur. 5-7-9

LA LUTTE A BAGOT

Des chefs conservateurs importants se rallient à la candidature de M. Marcille

LES DECLARATIONS DU Dr DAIGNAULT

L'assemblée de St-Hugues—Un triomphe oratoire pour M. Bernier

La lutte se poursuit fort activement dans le comté de Bagot et la candidature de M. Marcille reçoit chaque jour de sincères et importantes adhésions.

Nous ne serions pas surpris de voir ce comté donner un généreux appui au gouvernement Laurier, le 14 décembre prochain.

Dans le township d'Acton, les chefs les plus influents du parti conservateur, le Dr Daignault en tête, sont en faveur de M. Marcille et travaillent avec zèle à son succès.

La journée d'hier a été bien employée et nos amis ont été partout accueillis d'une façon sympathique. On a pu constater partout la même chose, c'est que la personnalité de M. Laurier est très estimée et très considérée dans tout le comté de Bagot, et qu'un grand nombre de conservateurs se plaisent à déclarer que les campagnes ont fait des progrès depuis deux ans, grâce à la politique éclairée et aux hommes consciencieux qui dirigent en ce moment nos affaires publiques. Le rédacteur de la "Patrie" a eu la bonne fortune, hier, de rencontrer plusieurs des anciens amis du regretté M. Dupont et ils nous ont déclaré qu'il leur était agréable, dans les circonstances actuelles, de donner "fair play" à notre éminent compatriote, M. Laurier.

A ST MARCEL

M. Marcille et M. Plamondon, avocat, ont rencontré samedi à St Marcel, MM. Brodeur. McDonald. Le débat a été assez animé et le candidat de M. Laurier a produit une excellente impression. Il parle bien, discute avec clarté les questions politiques et sait conquérir l'estime des électeurs. Plusieurs conservateurs de cette paroisse lui donneront leur appui.

A ST NAZAIRE

Samedi soir, a eu lieu une assemblée d'environ 250 personnes. Ont adressé la parole: M. le Dr Gauthier, d'Upton; M. le Dr Daignault, d'Acton, et M. Godfroy Langlois, rédacteur en chef de la "Patrie".

M. Gauthier et M. Langlois ont discuté les questions de tarif, de commerce, de progrès agricole, etc.

M. Daignault, qui est un des chefs conservateurs de Acton Vale, a expliqué son attitude dans la présente lutte :

"Je SUIS UN CONSERVATEUR, a-t-il dit, et je serai encore conservateur quand viendront les prochaines élections. C'est le peuple qui a mis M. Laurier au pouvoir pour cinq ans ; le comté de Bagot ne peut espérer renverser le gouvernement à cette élection, alors pourquoi ne donnerions-nous pas "fair play" au ministère qui a à sa tête un homme qui est de notre province et qui nous fait honneur. M. Marcille est mon ami et ça me ferait plaisir de voir un de mes concitoyens au parlement. Nous sommes un bon nombre de conservateurs à Acton qui appuyons M. Marcille et qui sommes déterminés à donner "fair play" à M. Laurier. Nous ne sommes point des fanatiques et nous croyons faire honnêtement et sincèrement notre devoir envers notre comté et notre pays en prenant une pareille décision. J'espère que mes amis les conservateurs de St-Nazaire suivront notre exemple."

Voilà un résumé des paroles de M. Daignault. Il a été chaudement applaudi de même que les deux autres orateurs.

A STE-CHRISTINE

M. le Dr de Grosbois, M. P. P., M. le Dr Daignault, et M. Godfroy Langlois ont adressé la parole hier après-midi à Ste-Christine en présence d'une assemblée de toute la paroisse.

M. Joseph Nadeau, maire, présidait.

Le Dr de Grosbois, qui est très populaire et très estimé dans tout le township d'Acton, a fait un discours éloquent et un chaleureux appel en faveur de M. Marcille.

Le Dr Daignault a parlé dans le même sens qu'à St-Nazaire et a demandé aux conservateurs de donner un coup d'épaule au candidat de M. Laurier.

Le rédacteur de la "Patrie" a exposé, une demi-heure durant, les oeuvres du gouvernement, statistiques, chiffres et preuves à l'appui.

L'assemblée a été fort sympathique aux orateurs.

A UPTON

Hier soir assemblée très nombreuse à Upton dans la salle publique dous la présidence du maire.

Le Dr Gauthier, un de nos amis les plus dévoués et les plus influents d'Upton, et M. Godfroy Langlois ont adressé la parole.

Là comme ailleurs ont été traitées les questions du tarif, les questions de développements et de progrès, la question des écoles et l'attitude des chefs torys, etc.

L'assemblée a fort bien accueilli les deux orateurs.

Les journaux et les orateurs bleus annoncent à son de trompette que la dissension et la révolte ouverte existent au sein du parti libéral.

Et l'on cite à l'appui de cette prétention ce qui se passe à Lévis et à Verchères, où des élections partielles ont lieu.

Son Honneur le maire Préfontaine, que l'on met spécialement en vue, s'est chargé lui-même d'expliquer la situation à l'un de nos rédacteurs, ce matin.

"J'arrive de Lévis",dit-il,"et je suis content de la réception que les électeurs m'ont faite à St Joseph comme à Notre-Dame, hier.

"J'ai parlé en faveur de M. Charles Langelier.

"Veuillez donc bien rétablir les faits: il ne s'agit pas de dissension ; il n'y a pas de révolte. Il n'y a que le fait—qui se produit dans tous les partis—d'un candidat n'ayant pas obtenu la majorité des voix à une convention régulière et qui ne se rend pas au choix fait par cette convention.

"C'est le cas pour Lévis.

"La lutte ne se fait donc pas contre la politique du gouvernement.

"Il ne s'agit que d'une question de personnes.

"Mais la position du gouvernement local se trouve des plus délicates dans les circonstances et l'on comprend facilement que, n'étant pas attaqué, il laisse à ses amis de choisir entre les deux candidats qui le supportent quand même.

"Encore une fois, remarquez que la position prise par M. Charles Langelier n'est nullement hostile au gouvernement de Québec, de son adversaire, M. Boutin Bourassa. Et comme il ne s'agissait que de sympathies personnelles, j'ai cru devoir prêter mon concours à mon ami Langelier.

"Nous avons eu deux superbes assemblées à Notre-Dame et à St-Joseph de Lévis, hier. La discussion s'est faite entre les deux candidats et moi. Je n'ai qu'à me féliciter de l'accueil que l'on m'a fait."

DANS VERCHERES

M. Etienne Blanchard, ex-M.P.P., pose sa candidature à nouveau dans le comté de Verchères. Comme à Lévis, les deux candidats sont partisans dévoués du gouvernement Marchand.

M. BLANCHARD, ex-M.P.P., de nouveau candidat libéral dans Verchères

Ce soir, à Contrecoeur, assemblée publique convoquée par M. Amédée Geoffrion. Ce dernier sera accompagné de MM. Monet, M.P., et Lacombe, M. P.P.

A BEAUHARNOIS

La "Minerve" jubile ce matin. Il paraîtrait que samedi soir les bleus ont eu une réunion à Valleyfield et les orateurs auraient été très applaudis. MM. Plante, Leblanc, Nantel, Cornelier et Bergeron ont fait d'"élégants" discours, suivant l'expression de l'organe tory qui cobsacre plus de quatre colonnes, titres ronflants compris, au rapport de cette assemblée de comité.

Les discours étaient imprimés avant d'être prononcés, car la "Minerve" en a fait trop long.

Le plus comique de la chose, c'est que P. E. Leblanc a pontifié. C'est lui qui semble le chef du parti bleu aujourd'hui. La "Minerve" consacre deux colonnes à reproduire son discours. Elle n'accorde qu'un tiers de colonne à M. Nantel, le chef détrôné ; encore moins à Mtre Cornelier, pourtant la personnalité la plus en vue du parti bleu, et presque rien à M. Bergeron.

Remarquons cependant que M. Plante a été plus habile que ses chefs : il n'a rien trouvé à dire contre l'administration Marchand.

CORDELIA VIAU EN COUR

L'accusée semble abattue

LA FORMATION DU JURY

(Dépêche spéciale).

St-Scholastique, 5 — Peu de curieux étaient présents à l'ouverture de la cour, ce matin, et à part les petits jurés qui, tous, ont répondu à l'appel du greffier de la Couronne, on ne remarquait dans la salle que les témoins.

A dix heures et demie

CORDELIA VIAU

est amenée dans la boite des accusés. Le greffier de la Couronne, M. de Montigny, lui ayant lu l'acte d'accusation, on procède à la formation du jury.

M. J. D. Leduc recuse pour cause, Moïse Coursol, de St-Janvier, le premier juré appelé. L'honorable juge Taschereau appelle MM. Jos. Langlois et Félix Raymond pour faire l'enquête sur cette récusation. M. Leduc ait remarquer à la cour que ces deux messieurs sont les mêmes qui ont donné des affidavits pour empêcher le changement de venue et sont par conséquent incompétents à décider la question. Sur ces remarques MM. Hyacinthe Drouin et Napoléon Dagenais, de St-Sholastique sont nommés "triers" et acceptés. Il est certain que la formation du jury prendra la plus grande partie de la journée et que l'audition des témoignages ne commencera que demain.

Pendant l'accomplissement des procédures requises pour la formation d'un jury, l'accusée s'est assise au banc des accusés et semble abattue. Elle porte la même toilette que l'an dernier. Un voile épais couvre sa figure et il est impossible de rencontrer ses regards.

Depuis l'ouverture de la cour les curieux arrivent et la salle est maintenant remplie. Tous les jurés appelés sont récusés pour cause et soumis à un examen minutieux.

Ste-Scholastique, 5.—Il est évident que la formation du jury sera des plus difficiles et même le rôle sera épuisé sans qu'il soit possible de trouver douze jurés. Les vérificateurs chargés d'examiner chaque témoin sont très sévères dans leurs jugements et, à l'ajournement de la cour, dix jurés seulement avaient été acceptés par les deux côtés, sur les 45 noms appelés. Ce sont MM. Télesphore Ouimet, de Terrebonne ; Léon Gascon et Adonai Thérien, de St-Janvier ; Urgèle Théoret, de St-Eustache ; Théodule Gauthier et Olivier Clement, de St-Augustin ; Procute Filion, de Ste-Thérèse ; Adolphe Forget, de Ste-Anne ; Aldège Brunet, de St-Placide.

— A deux heures, la liste des jurés est épuisée. Le shérif est actuellement à assigner de nouveau jurés.

La séance est suspendue et la Cour ne sera pas ajournée tant que le corps de jury ne sera pas formé.

COMMERCE

New-York, 5.— La bourse a ouvert irrégulière : Burlington, 119 1-8 ; General Electric, 85 ; Louisville, 63¼ ; cuir, préf., Manhattan, 97 ; Missouri Pacific, 37¼ ; Northrn Pacific, 40 1-8 ; Sucre, 127¼ ; St-Paul, 113 7-8 ; Southern préf, 42 ; Union Pacific, 37 5-8 ; Union Pacific préf., 69½ ; Western Union, 93½.

BOURSE DE MONTREAL

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS.	Vend	Ach
C.P.R.R.	84¼	85	B March . .	180	170½
Duluth Com	3	2½	B.Marc. Hal	......	180
Da.Com.Pfd	8	3	East.T.Bk	100	153
C.Cab. Co...	185¾	185	B. Quebec..	......	1.2½
R. & N. Co.	101	100	B. Union...	125	110
M·S. Ry....	278½	278	B. Comm'ce	147	......
MS.RyN.S.	273½	273	Dominion B	......	......
H. & B. Co	128	126	B.Ville Mar	103	90
Toronto R.C	105¾	105½	B Imperial..	......	......
St John Ry.	......	......	B. Hochela..	160	159
M. Gas Co	202½	202	Windsor H.	......	100
Royal E.Co.	159½	157	Interc Coal	......	......
M.Tel.Co.	180	176	" Pfd.	......	......
H. H. & L.	35	31	" Bds.	......	......
Bell Tel Co	175	170	N.W.L Pref	55	5¾
" rights	......	......	Land G. Bds	......	110
Dom. C.Com	34	30	C.C.C. Bds.	......	105
" Pfd.	116	115	" R. "	......	103
M Cot.Co.	160	155	Hal. R. Bds.	112	......
C.C.Cotton	75	65	M. C. Bds.	......	......
Dom.Cot.Co	107½	107½	R&O N C "	......	......
War Eagle.	292	291½	Dom C. "	......	110
B. Montreal	250	245	H. H. & L.	89	86
B Toronto	250	240	W.L.&T.Co	......	......
B. Molsons.	205	204	St-John Ry	......	......
B. Jacq.-C.	......	110½	......	......	......

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Mont Teleg.— 22 à 177¼ ; 20 à 177¼.
Mont. Gas. — 100 à 202½ ; 175 à 202 3-8 ; 125 à 202 1-8 ; 400 à 202 ; 14 à 201 7-8 ; 175 à 202 ; 2 à 202½ ; 150 à 202.
Mont. St.— 30 à 279.
Tor. Rly.—150 à 105¼.
War Eagle.—450 à 292.
Dul. Com.—100 à 2½.
Do Cotton.— 25 à 106¾ ; 25 à 106¾.
Can. Col. Cotton.— 10 à 70.
B of Montl.—3 à 247.

DECES

LAPORTE. — En cette ville, samedi le 3 courant, à l'âge de 38 ans, 9 mois, Madame Hélène Lafranchise, épouse de M. F. X. Laporte, tailleur de pierre.
Le service funèbre aura lieu mardi le 6 courant. Le convoi partira de sa demeure No 277 rue Mont-Royal, à 7 heures, pour se rendre à l'église de l'Enfant Jésus, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

VERMETTE.— A Boucherville, le 4 décembre 1898, à l'âge de 28 ans, Dame Albina Vermette, épouse de Pierre J. A. Viger.
Les funérailles auront lieu le 6 décembre courant, après l'arrivée du vapeur Hochelaga, qui laisse Montréal, à la traverse de Longueuil à 8 heures a.m.
Parents et amis sont priés d'assister.

DEMERS.— En cette ville, samedi le 3 courant, à l'âge de 75 ans et 6 mois, Georges Demers, juge de Paix, autrefois d'Hochelaga.
Le service funèbre aura lieu mardi le 6 courant. Le convoi partira de sa demeure No 97 rue St-Denis, à 7¾ heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

I. O. F.

ORDRE GENERAL

Toutes les Cours de Forestiers Indépendants de la ville de Montréal sont priées d'envoyer une délégation aux funérailles de notre regretté confrère Major Général A. Gosselin. Lieu de réunion, 512 rue Sanguinet à 8.30 heures a.m., demain mardi. Les régalias et drapeaux de Cour sont requis. Par ordre.
VICTOR MORIN,
Suprême Vice-Chef.

I. O. F.

La Cour Champlain No. 663 a le regret de faire part à ses membres et aux membres de l'ordre en général du décès de son estimé secrétaire-financier, Alphonse Gosselin.
Tous ses confrères sont invités à ses funérailles qui auront lieu mardi, le 6 du courant, à l'église St. Louis de France.
Le convoi funèbre partira de sa demeure, 512 Sanguinet, à 9 heures très précises.
E. H. GODIN, C.F.
L. P. BEDARD,
Sec.-Archiviste pro tem.

AVIS DE FUNERAILLES

Forestiers Royaux.—I. O. F.

Les officiers et les membres du campement Montréal, No. 51, sont priés de se rendre mardi matin, le 6, à 8.15 heures précises, en grande tenue, au Carré St. Louis, rue St. Denis, pour assister au funérailles du Sir Chevalier A. Gosselin, ex-commandeur du campement.
L'amende de $5 sera imposée à tous ceux qui n'assisteront pas aux funérailles. Voir l'article de la constitution. Article 290, page 216.
Au cas de mauvais temps, petite tenue.
Par ordre,
JAMES SKELLY,
Ills. Commandeur.

ON DEMANDE un petit garçon de 14 à 16 ans, sachant lire, pour faire des commissions, au No. 648 St. Denis. 248-6

ON DEMANDE une servante générale pour une famille de deux personnes, pas de lavage. Références exigées. S'adresser 2767 Ste Catherine. 239-2

VENDRE. — Deux sleighs, en bonnes conditions, 1 cutter et 1 sleigh box, bon marché, 152 rue St-George. 239-6

UN JEUNE HOMME parlant français écurie, 45 Bonsecours. 239-6

UN JEUNE HOMME parlant français et anglais (17 ans) muni de bonnes recommandations, désire une situation pour apprendre le commerce. S'adresser par lettre, L. B., à "La Patrie." 239-6

COMPAGNIE D'EXPOSITION DE MONTREAL

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie sus-mentionnée aura lieu au No 2 8 rue St-Laurent (Monument National) lundi, le 12 décembre, à midi. 5-6 7-9-10

ARGENT A PRETER
— SUR —
PREMIERE HYPOTHEQUE
S'adresser à
O. LEGER
Sun Life, Ass. Co.
1766 Rue Notre-Dame, Montréal

ARGENT A PRETER
A 5 et 6 o|o
LOTS A VENDRE A LACHINE
H. SCHETAGNE
Batisse des chars urbains, Montréal.
8 Cote de la Place-d'Armes 1-an

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Avez-vous quelque article de ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un prêt sur ce que vous avez, de $10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité, ouvert tous les jours de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., Montréal Loan & Brokerage Co, chambre 8, 260 rue St-Jacques. 29 nov-jno

$125,000 A PRETER A 4 POUR CENT.
Première Hypothèque.
ANT. BISSONNETTE, 1608 Notre-Dame
MONTREAL. 201ja

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 15391. Philippe Asselin, demandeur, vs. P. A. Thouin, défendeur. Le 14ème jour de décembre, 1898, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 355 rue Labelle, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage. Conditions, argent comptant.
J. DANSEREAU, H.C.S.
Montréal, 5 décembre 1898.